



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de Sète agglopôle méditerranée

ENTRE

Sète agglopôle méditerranée

Représentée par Monsieur François COMMEINHES, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n° DC 2021-201 du Conseil communautaire en date du 2 décembre 2021,

Ci-après désignée par Sète agglopôle méditerranée,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Hugues MOUTOUH, Préfet du département de l'Hérault,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

En présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de Sète agglopôle méditerranée :

Pour la commune de Balaruc-les-Bains, Monsieur Gérard CANOVAS

Pour la commune de Balaruc-le-Vieux, Monsieur Norbert CHAPLIN

Pour la commune de Bouzigue, Monsieur Cédric RAJA

Pour la commune de Frontignan, Monsieur Michel ARROUY

Pour la commune de Gigean, Monsieur Marcel STOECKLIN

Pour la commune de Loupian, Monsieur Alain VIDAL

Pour la commune de Marseillan, Monsieur Yves MICHEL

Pour la commune de Mèze, le Président de la Délégation spéciale, Monsieur Michel RECOR,

Pour la commune de Mireval, Monsieur Christophe DURAND

Pour la commune de Montbazin, Monsieur Josian RIBES

Pour la commune de Poussan, Madame Florence SANCHEZ

Pour la commune de Sète, Monsieur François COMMEINHES

Pour la commune de Vic-la-Gardiole, Madame Magali FERRIER

Pour la commune de Villeveyrac, Monsieur Christophe MORGO

En présence de Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil de Développement de Sète agglopôle méditerranée.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes détaillées dans le présent contrat, mais également par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement des territoires limitrophes. Le CRTE doit dès lors offrir un cadre pour la conduite d'actions communes de coopération autour des enjeux qui dépassent le territoire pour lequel il est signé. Ces actions peuvent notamment concerner les domaines des mobilités, du logement, de l'emploi, de la culture, du tourisme, des loisirs, de la protection des espaces naturels et agricoles, du développement économique.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation croisée au suivi des dossiers structurants à l'échelle territoriale pertinente...".

Enfin, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE de Sète agglopôle méditerranée réunit quatorze communes : Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac. Ce territoire réunit près de 126 000 habitants.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Sète agglopôle méditerranée autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire. Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée des moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du CRTE du territoire de Sète agglopôle méditerranée est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Le territoire de Sète agglopôle méditerranée couvert par le CTE du territoire de Thau

Lauréat de l'appel à projets national lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en 2019, le territoire de Thau, couvrant Sète agglopôle méditerranée, Hérault Méditerranée, et Montpellier Métropole, a signé le Contrat de Transition Ecologique le 11 février 2020. Cela permet de bénéficier d'un accompagnement privilégié des services de l'Etat sur les projets emblématiques du territoire de Thau sur la période 2020-2022.

L'ambition du CTE est de permettre une transformation du territoire de Thau dans le sens de la transition écologique et énergétique, dans la continuité de la gestion environnementale vertueuse engagée jusque-là avec tous les partenaires des précédents contrats sur Thau.

Les 3 orientations stratégiques retenues pour le CTE sont les suivantes :

Orientation 1 : Un aménagement résilient et durable pour engager le territoire dans la transition écologique

Orientation 2 : Une économie globale et innovante capable de s'adapter aux effets du changement climatique

Orientation 3 : Une gestion environnementale équilibrée pour protéger la biodiversité et les usages

Le CTE comprend également une orientation transversale sur la gouvernance du contrat construite autour de 3 volets transversaux :

- un volet innovation, construit autour d'une plateforme d'innovation (Lab Thau),
- un volet participatif,
- un volet évaluation.

Article 2 – Présentation du territoire de Sète agglopôle méditerranée

2.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Sète agglopôle méditerranée est constituée de la fusion des deux anciennes communautés d'agglomération, Thau Agglo et la Communauté de Communes du Nord Bassin de Thau. Les deux intercommunalités sont historiquement associées au sein du Syndicat Mixte du Bassin de Thau, en charge de la politique locale de l'eau et du SCoT.

Sète agglopôle méditerranée regroupe 14 communes près de 126 000 habitants, tout autour de l'étang de Thau, faisant d'elle la deuxième agglomération de l'Hérault après Montpellier Méditerranée Métropole.

A mi-chemin entre Montpellier et Béziers, Sète agglopôle méditerranée rayonne autour de sa ville-centre Sète, la Venise languedocienne et les 13 communes qui l'entourent :

- Frontignan, la cité du Muscat,
- Marseillan et Mèze, escales de charme pour les plaisanciers du canal du Midi et de l'étang de Thau,
- Bouzigues, berceau de la conchyliculture,
- Balaruc-les-Bains, la presqu'île aux vertus thermales,
- Balaruc-le-Vieux, Gigean et Poussan, typiques des villages médiévaux languedociens à circulade,
- Villeveyrac au généreux terroir,
- Mireval et son Muscat chanté par Rabelais,
- Vic-la-Gardiole, aux étangs et sites naturels classés,
- Loupian et Montbazin aux patrimoines historiques exceptionnels.

Le territoire de Sète agglopôle méditerranée et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Face aux enjeux majeurs du territoire, les coopérations entre les communes membres mais également avec les territoires voisins contribuent à la recherche de réponses adaptées, pertinentes et efficaces.

Pour mener à bien ses politiques, Sète agglopôle méditerranée est doté de plusieurs outils de planification et de programmation :

- le Schéma de Cohérence Territorial (Scot) du Bassin de Thau,
- le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 adopté par le Conseil communautaire le 14 novembre 2019 ;
- le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 adopté par le Conseil communautaire le 12 décembre 2019 ;
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2026 adopté par le Conseil communautaire le 21 octobre 2021

➤ en matière de transition écologique et énergétique

De nombreux acteurs du territoire s'inscrivent dans des démarches en matière de transition écologique et énergétique.

Une présentation sera proposée en comités de pilotage et comités techniques du CRTE.

Parmi toutes les démarches et engagements, Sète agglopôle méditerranée a été retenue dans le programme national de l'Agence de la transition écologique (ADEME) au titre de « Territoire engagé pour la transition écologique » qui s'appuie sur la mise en œuvre de deux démarches de labellisations d'excellence : Energie-Air-Climat et Economie circulaire. Dans ce cadre, l'agglomération bénéficiera d'un appui renforcé de l'ADEME via un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) sur la période de 2022-2025.

Sète agglopôle méditerranée est signataire de la Charte Eco mobilité de l'ADEME et cosignataire de la Charte « Objectif CO2 » de l'ADEME pour son réseau de transports voyageurs.

Sète agglopôle méditerranée est lauréate du dispositif « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) du Ministère depuis 2015.

Depuis 2016, dans le cadre d'un Plan de Déplacements Administratif (PDA), Sète agglopôle méditerranée a mis en place une flotte de véhicules électriques, des indemnités kilométriques vélo pour les agents, des vélos à assistance électrique de service, des formations éco conduite.

Sète agglopôle méditerranée est lauréate de l'Appel à partenaires « label Ville durable et innovante » en 2019, label français à vocation européenne avec le Cerema et Efficacity.

Sète agglopôle méditerranée est cosignataire du Contrat de Transition Ecologique signé en 2020.

Enfin, Sète agglopôle méditerranée est partenaire avec Atmo Occitanie, association agréée du réseau national des Associations agréés de Surveillance de la Qualité de l'Air et partie prenante du Plan de Protection de l'atmosphère de l'aire urbaine de Montpellier dont le périmètre englobe les communes de Mireval et Vic la Gardiole.

➤ **en matière de mobilités durables**

De nombreux acteurs du territoire s'inscrivent dans des démarches en matière de mobilités durables.

Une présentation sera proposée en comités de pilotage et comités techniques du CRTE.

Parmi l'ensemble des démarches et engagements en matière de mobilités durables, Sète agglopôle méditerranée est lauréate de plusieurs appels à projets :

- l'Appel à projets national « Vélos et Territoires » en 2019 pour le schéma cyclable intercommunal et l'ingénierie de projet,
- l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Etude de faisabilité d'exploitation de bus électriques avec prise en compte des impacts techniques et économiques » de l'ADEME en 2020,
- l'Appel à projets « Mobilités cyclables » en 2021 pour le projet de réalisation d'un voie verte intercommunale – Tranche 2, au droit de la RD2 entre Sète et Balaruc-les-Bains,
- l'Appel à projets national « TCSP et PEM » en 2021, pour le projet de requalification de la RD2 en boulevard urbain de Balaruc- le-Vieux au Pôle d'Echange Multimodal à Sète - Réalisation d'une ligne de Transport collectif en Site Propre entre Balaruc-les-Bains et Sète,

➤ **en matière d'économie, le tourisme et l'enseignement supérieur**

Le territoire de Sète agglopôle méditerranée offre un cadre d'expérimentation de choix pour les entreprises de la croissance bleue : une situation géographique privilégiée, un cadre de vie exceptionnel, attractif pour les entreprises et leurs salariés, une transition industrielle en cours (Timac, Mobil, Lafarge, ...), et de nouvelles perspectives d'emplois. L'ambition du territoire de Sète agglopôle méditerranée est de développer et consolider ses filières économiques.

Le premier axe choisi se base sur le développement de la filière Economie Bleue avec la création d'un Pôle de Croissance bleue intégrant industrie nautique et navale, produits et coproduits de la mer, plaisance et sports nautiques légers, port et infrastructures portuaires, protection et surveillance du littoral, énergies marines renouvelables, habitat et équipement flottant, ressources biologiques marines, biotechnologies marines, exploration des fonds marins, thermalisme, santé et bien-être, tourisme littoral ...

L'objectif de ce pôle est d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à développer leurs activités en y intégrant les volets recherches et Innovation nécessaires à la transition écologique que doit effectuer le territoire. Le Pôle de croissance bleue se construit donc autour d'une vingtaine d'actions concertées et copilotées avec une cinquantaine d'acteurs locaux économiques et institutionnels.

Quelques-unes de ces actions sont directement portées par Sète agglopôle méditerranée :

- un pôle économique dédié à l'eau et aux innovations environnementales (Ecosite) à Mèze (livraison des bâtiments rénovés début 2023). Il sera prochainement le premier site labellisé du Pôle de croissance bleue de notre territoire.
- la mise en place de nouveaux outils dédiés à l'entrepreneuriat et à l'innovation : Deux pépinières Hôtel d'entreprises (Flexsys et les Trois Sommets) sont actuellement en cours de réalisation. La première Flexsys, une pépinière généraliste située dans la ZAE « Eaux blanches » à Sète ouvrira ses portes en septembre 2022. La deuxième « les Trois Sommets » est un projet de pépinière spécialiste destinée à des entreprises plus matures sera située au Parc Aquatechnique à Sète également.
- l'emploi et les compétences étant un sujet central pour le bon développement des entreprises locales, la création d'un pôle de formation est prévue dès septembre 2023 à Sète.

Un deuxième axe retenu s'appuie sur la forte identité et la richesse culturelle du territoire de Sète. L'objectif est d'accompagner le développement de la filière « cinéma et audiovisuel » notamment en facilitant l'accueil de tournages et de structures de l'audiovisuel sur le territoire et en proposant un écosystème favorable au recrutement et à la montée en compétence des habitants de l'agglopôle autour des métiers de cette filière.

Une belle opportunité s'offre au territoire en la matière : Travelling, l'école supérieure du Cinéma et de la Télévision, installe une antenne à Sète en octobre 2021. Par an, une centaine d'étudiants vont pouvoir bénéficier de formations techniques liées aux métiers du cinéma, parfois rares et très recherchés.

Quelques chiffres confortent ce soutien : 1 touriste sur 5 vient à Sète grâce à l'attrait exercé par les séries ; jusqu'à 70 % des techniciens sont embauchés localement ; pour 1€ investi, 5 € réinjectés dans l'économie dont les restaurants et hôtels. Les retombées économiques réelles : 500 000 euros/mois pour "Demain nous appartient", 1 million/an pour "Candice Renoir".

Parallèlement, Le territoire « Béziers-Sète » a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2019 parmi 124 sites en France. Le pôle « Sète » est reconnu comme le port de référence de « l'Hinterland industriel » Biterrois. Au-delà du pôle logistique maritime (entrepôt Renault / Dacia), le territoire Sétois concentre à la fois des activités de maintenance industrielle dans le domaine maritime mais également d'assemblage industriel (pour la Cameron).

Les partenaires du Contrat se sont accordés sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Béziers – Sète, sur la base d'un plan d'actions autour de 3 axes : attirer, recruter, innover.

En matière d'Enseignement Supérieur, Sète agglopôle s'est donné comme objectif de diversifier l'offre locale de formations et de dynamiser la vie étudiante afin d'augmenter le nombre d'étudiants accueillis chaque année sur son campus.

En partenariat avec l'Université de Montpellier et le Rectorat de l'Académie de Montpellier, Sète agglopôle méditerranée a été lauréate en 2021 de l'appel à projets « Campus connecté, tiers-lieux de proximité et poursuites d'études» par l'Etat et la Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir. Ouvert dès la rentrée scolaire 2021-2022, le campus connecté a pour objectifs de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires ; de développer l'enseignement à distance et le tutorat ; de permettre aux étudiants de dépasser des difficultés de mobilité, ou financières ; de permettre aux étudiants d'entreprendre des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises ; de servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire.

Le territoire aux côtés de la Région Occitanie s'est également fortement engagé dans l'ouverture de nouvelles sections de l'IUT. C'est ainsi que depuis septembre 2021, deux nouvelles formations (Gestion des administrations et Informatique) sont proposées par l'IUT de Montpellier sur le territoire de l'agglomération.

Enfin, dans un contexte accru de relance nécessaire consécutive à la crise sanitaire, **Sète agglopôle méditerranée et la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée ont décidé de redoubler d'efforts et d'engager une démarche novatrice en unissant leur force, leurs moyens et donc leur territoire pour travailler ensemble à la mise en place d'une destination économique commune « Sète Cap d'Agde Méditerranée ».**

Dans ce cadre, les deux territoires souhaitent collaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial commune pour attirer des investisseurs hexogènes avec une offre de services structurée, offrir des solutions partenariales alternatives face aux métropoles voisines, répondre aux enjeux de transition écologique et de transformation de l'économie.

Cette volonté politique et stratégique s'est donc traduite par **la création d'une agence d'attractivité économique commune, BLUE – Invest in Sète Cap d'Agde Méditerranée, qui lancée le 21 octobre 2021** et dont la mission sera de renforcer la notoriété du nouveau territoire économique auprès des différents publics économiques et institutionnels, d'en assurer la promotion, de prospector, accueillir et orienter les porteurs de projets et investisseurs et enfin d'animer le tissu économique.

Enfin, le territoire de Sète agglopôle méditerranée bénéficie du label régional « Grand Site d'Occitanie – Sud de France » obtenue par la ville de Sète. Sète, cité maritime de caractère, a plusieurs atouts dont : un des plus beaux ports de pêche et de commerce de la Méditerranée ; une ville entre mer, canaux et étang de Thau, appelée la « Venise du Languedoc » ; des traditions maritimes authentiques et vivaces ainsi qu'un dynamisme culturel remarquable.

➤ **En matière d'aménagement durable et sobriété foncière**

Un Protocole de territoire entre Sète agglopôle méditerranée et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

En 2012, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et Sète agglopôle méditerranée ont entamé un partenariat étroit, visant en premier lieu à mobiliser du foncier pour la production de logements et de logements sociaux. Depuis, les champs d'intervention de l'EPF se sont élargis, notamment dans le domaine de la production de foncier à vocation économique ou de foncier à préserver au titre des espaces naturels ou soumis à un risque naturel. Les compétences de l'agglomération se sont également renforcées sur ces mêmes thématiques.

Dans ce même temps, porté par le SCoT du bassin de Thau, le territoire de Sète agglopôle méditerranée s'est engagé dans une démarche de réduction du rythme de consommation d'espaces en donnant priorité au réinvestissement urbain : réutilisation des friches, mobilisation des logements vacants, intensités résidentielles différencierées.

Un bilan du SCoT, mené sur la période 2009-2017, fait état d'un rythme de consommation foncière de 34 ha par an (contre 60 hectares par an entre 1995 et 2009). L'EPF a accompagné cette démarche, en travaillant avec l'agglomération sur des sites comme l'Entrée Est de Sète ou le site de Lafarge par exemple, et y a mené des actions foncières qui contribueront à la réduction du rythme de consommation d'espaces par la réutilisation de friches notamment.

Le territoire souhaite confirmer cette trajectoire vertueuse. Cela se traduit par plusieurs engagements, notamment la signature d'un Contrat de Transition Écologique sur le Bassin de Thau, le lancement de la révision du SCoT, la candidature retenue de Sète agglopôle méditerranée à la démarche pilote « sobriété foncière », sans oublier les réflexions engagées sur la résilience territoriale face aux risques d'érosion et de submersion côtières dans une perspective d'adaptation au risque et de recomposition spatiale à travers l'atelier des territoires piloté par la DREAL Occitanie en collaboration avec la DDTM.

Dans ce contexte et d'un commun accord, Sète agglopôle méditerranée et l'EPF conviennent de mettre à jour le cadre général de la collaboration entre eux, aux fins de poursuivre et renforcer l'action foncière conduite sur le territoire communautaire, par l'intermédiaire du protocole de territoire.

Ce protocole, adopté en Conseil communautaire de Sète agglopôle méditerranée le 22 juillet 2021, prévoit la collaboration entre l'EPF et l'EPCI et l'action foncière associée, sur :

- 1 / la mise en œuvre de la politique communautaire aux fins de répondre aux objectifs en termes d'habitat, de développement de l'attractivité économique et la préservation de l'environnement et protection contre les risques en identifiant des sites stratégiques pour une éventuelle déclinaison en convention foncière en lien avec les objectifs fixés dans les documents de planification et de programmation mais aussi dans le cadre de l'appel à projets Territoires Pilotes de sobriété foncière dont Sète agglopôle méditerranée est lauréate ;
- 2/ la conduite d'études nécessaires dans l'atteinte des objectifs; l'EPF pouvant en assurer le co-financement à hauteur de 50%. L'agglomération et l'EPF vont engager une étude de qualification des friches urbaines à l'échelle de l'agglomération ;
- 3/ le partage et l'échange de données.

Le protocole est valable 5 ans à compter de sa signature et est renouvelable et modifiable par voie d'avenant.

➤ **en matière d'agriculture, Environnement et biodiversité**

Sète agglopôle s'investit de longue date dans une politique ambitieuse de préservation de la biodiversité. Elle s'est engagée dans la lutte contre l'érosion du littoral, la préservation des lagunes rétro-littorales, l'entretien, la préservation et la valorisation des massifs forestiers, l'entretien des ripisylves, la protection de la lagune de Thau, le maintien de milieux ouverts et diversifiés par des pratiques agricoles adaptées.

Prévue par le Plan biodiversité présenté en juillet 2018, une initiative nationale vise à accompagner des projets de territoire en faveur de la biodiversité portés par des collectivités territoriales, dispositif dénommé « **Territoires Engagés pour la Nature** » (TEN), Le Plan gouvernemental prévoit ainsi l'accompagnement de 1.000 collectivités locales d'ici à 2022.

En 2019, Sète agglopôle méditerranée est lauréate au dispositif TEN et formalise son engagement important des acteurs à toutes les échelles territoriales. L'objectif est d'inciter à l'émergence de projets innovants, d'initiatives et de partenariats locaux, pour développer de nouvelles dynamiques en faveur de la biodiversité.

Sète agglopôle méditerranée considère également la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité comme un enjeu majeur de son territoire. Plusieurs acteurs et activités très présents sur le territoire contribuent à ce projet amitieux et l'une des activités fortement représentées est celle de l'activité agricole. Au titre de cette activité traditionnelle, les pratiques agro-environnementales s'installent à différentes échelles et elles doivent à l'avenir être encore encouragées.

Pour y contribuer, plusieurs initiatives peuvent être expérimentées comme l'aménagement de parcelles agricoles pour limiter le ruissellement et les transferts de surface sur les terres agricoles. Cette expérimentation nécessite de mettre en place en préalable des études, des travaux et expérimentations pour limiter les ruissellements et les transferts de surface. Compte tenu des caractéristiques du territoire et de démarches identifiées, Sète agglopôle méditerranée a été retenu au titre de l'Appel à Initiatives «Expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE) » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

2.2. Diagnostic et état des lieux écologique du territoire de Sète agglopôle méditerranée

La présence de l'étang au cœur du territoire, et les paysages mêlant vignes et lagunes, massifs forestiers et mer méditerranée, sont tout autant d'éléments offrant un cadre de vie exceptionnel, attirant chaque année de nouveaux habitants. De nombreux équipements sont présents sur le territoire : équipements sportifs, piscines dont un équipement intercommunal accueillant un bassin olympique, un conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et d'art dramatique Manitas de Plata, des médiathèques, le Théâtre Molière, des musées et d'autres lieux culturels incontournables, ...

En moins de 30 ans, la population du territoire s'est accrue de 40%, une des expansions les plus fortes enregistrées sur le littoral méditerranéen français.

Outre la croissance démographique importante du territoire, le dynamisme touristique est un atout majeur : 7,7 millions d'excursionnistes en 2019 ont visité l'archipel de Thau. Au cœur de cette attractivité se trouve Sète, qui reçoit 400 000 visiteurs pour Escale à Sète et plus de 300 000 visiteurs à la Saint-Louis, deux événements célébrant les traditions maritimes du territoire. La ville de Balaruc-les-Bains est, par ailleurs, la première station thermale de France avec plus de 53 000 curistes/an.

- La démographie et l'attractivité : situation et projection

Une croissance démographique qui marque un ralentissement et portée par le seul solde migratoire avec un solde naturel négatif

Avec une population totale de 126 300 habitants, Sète agglopôle méditerranée a connu une forte croissance démographique entre les années 2000 et 2010, mais la croissance démographique s'est progressivement ralentie depuis 2010. Le taux d'évolution annuel étant de 1,68%/an entre 1999 et 2009, et de 1,08%/an entre 2009 et 2014. Sur la période 2013-2018, le taux d'évolution annuel de population est passé à 0,23%, inférieur à la moyenne nationale (0,35%).

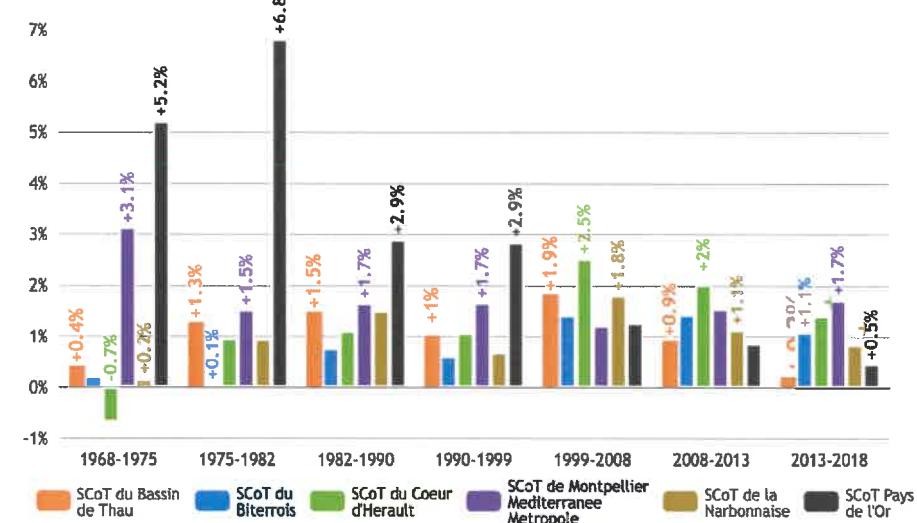
Cette croissance démographique est portée exclusivement par le solde migratoire. Le solde naturel est aujourd’hui négatif, suivant une tendance à la baisse qui s’observe sur une période plus longue : +0,15% entre 1999 et 2009, +0,05% entre 2009 et 2014 puis -0,06% entre 2013 et 2018.

Le solde migratoire est lui positif mais suit lui aussi une tendance à la baisse : le taux annuelle était de +1,53% entre 1999-2009, il est passé à +1,03% entre 2009 et 2014 et à +0,29% sur la période 2013-2018.

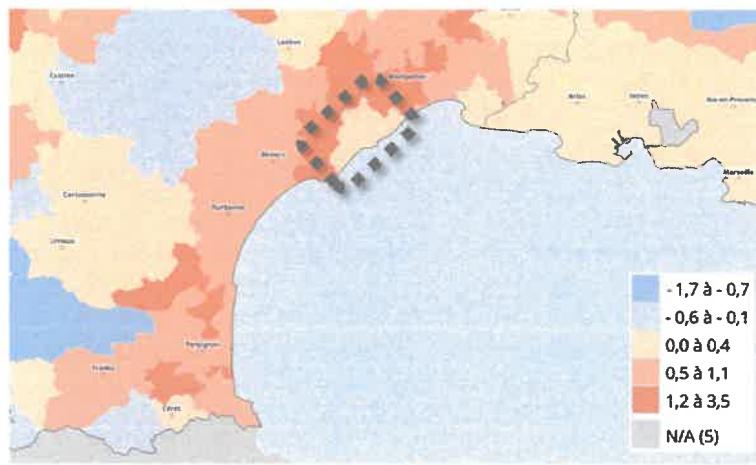
Ce faible solde naturel est particulièrement marqué sur la commune de Sète qui, toutefois, enregistre la plus forte hausse de son solde migratoire annuel. La partie nord de la Communauté d’agglomération est celle dont la population croît le plus rapidement, à la fois en termes de solde naturel, mais également et surtout en termes de solde migratoire. Il s’agit cependant de communes plus petites comptant moins de 6 500 habitants.

Évolution moyenne annuelle de la population depuis 1968 :

Source : INSEE 2021



Mais surtout, la croissance démographique du Bassin de Thau a été bien moindre que dans les territoires voisins sur la période 2013-2018. Les objectifs du SCOT en termes de construction de logements et d'accueil de population n'ont pas été atteints. Malgré une production de logements importante, ces derniers n'ont pas eu les effets escomptés sur l'augmentation de la population attendue.



Evolution moyenne annuelle (%/an) de la population 2013-2018 – Source : INSEE RP

Un territoire encore attractif et des migrations internes importantes en défaveur du Triangle urbain

Des populations provenant des grandes agglomérations urbaines voisines mais aussi des autres régions françaises. Le territoire de la Communauté d'agglomération Sète agglopôle méditerranée attire des populations provenant des agglomérations voisines, et particulièrement des grandes aires métropolitaines de Montpellier et de Nice. Beaucoup de ces nouveaux habitants viennent également d'autres régions françaises, notamment de l'Ile-de-France. Toutefois, l'agglomération voit une partie de sa population partir pour rejoindre notamment les communes situées à l'ouest de son territoire. Beaucoup d'actifs parmi les nouveaux arrivants et une part importante de retraités.

Au sein du territoire de l'agglomération, des flux nets sortants sont identifiés qui vont du Triangle urbain central aux communes alentours. Le sous-territoire de la Plaine de la Vène et collines de la Moure enregistre un solde de migrations internes très important (+204 nouveaux habitants en 2013), alimenté pour une large part par le Triangle urbain central.

- **L'activité économique et l'emploi**

Le territoire de Sète agglopôle se caractérise par une croissance continue de l'emploi avec une progression sensible mais une part de la fonction emploi supérieure à celle des actifs.

Le taux d'évolution des emplois au lieu de travail est très important dans l'agglomération, 0,88% alors qu'il ne dépasse pas les 0,02% à l'échelle nationale. Cette évolution est principalement marquée dans le Triangle urbain central et la Plaine de la Vène et les collines de la Moure, avec respectivement 650 et 248 emplois supplémentaires entre 2008 et 2016.

Une concentration de l'emploi dans le Triangle urbain

Bien que les communes du Nord connaissent la plus forte évolution sur la période 2008-2016, le Triangle urbain central continue d'être le plus gros pôle d'emploi de l'agglomération avec un total de près de 25 000 emplois, soit un emploi pour un actif du territoire. Les communes du sous-territoire Villes et Villages du Nord de Thau concentrent également un certain nombre d'emplois, principalement à Mèze et à Marseillan avec plus de 2 000 emplois chacune.

Une structure économique marquée par l'économie présente

L'économie de Sète agglopôle méditerranée est principalement portée par la sphère économique liée à l'économie présente. En effet, cette sphère est surreprésentée à l'échelle de tous les sous-territoires, mais particulièrement sur le Triangle Urbain Central qui concentre en son sein un certain nombre de services qui doit s'adresser à l'ensemble de la population du territoire. Les emplois au sein de la sphère présente sont par ailleurs en progression entre 2009 et 2014.

Les principales évolutions de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2016 se situent dans les secteurs des services et de l'hébergement et de la restauration. Au sein des secteurs de services, la sous-catégorie entretien corporel, qui correspond à l'activité thermale de Balaruc-les-Bains, contribue largement à cette augmentation. En revanche, les secteurs qui perdent de l'emploi sont la construction et les activités immobilières.

Les retombées socio-économiques du Port de Sète-Frontignan

Le Port de Sète est le second port français méditerranéen en eau profonde. De par sa position stratégique, à la confluence des routes maritimes, il constitue une porte d'entrée au Sud de l'Europe. Le port est un véritable levier de développement et de croissance économique essentiel à la compétitivité des entreprises productives régionales.

Une étude menée par l'EPR Port Sud de France en 2017 montre que le port, avec ses 3 activités, représente, en 2015, 1540 emplois directs auxquels il faut rajouter 1070 emplois indirects. Les projections sur 2020, compte tenu des investissements de la Région et du projet stratégique du port, atteignent 1970 emplois directs et 1500 emplois indirects pour plus de 2,25 milliards d'euros de retombées économiques.

Des efforts à accomplir pour loger les actifs du territoire

Alors que le territoire enregistre une forte hausse des emplois sur la période 2009-2014, avec 0,8% d'emplois supplémentaires par an, le taux d'évolution de la population active occupée (0,5%) entre 2009 et 2014 est inférieur à celui-ci. Il y a donc au fil du temps davantage d'emplois sur le territoire que d'actifs habitant sur ce même territoire.

Cela signifie que la progression du nombre d'emplois sur la communauté d'agglomération a pu contribuer, entre autres, à tendre le marché immobilier.

Des revenus bas et des écarts marqués selon le lieu de résidence et le statut d'occupation – un revenu médian fortement inférieur au référent national

En 2013, le revenu médian des ménages par unité de consommation du territoire de Sète agglopôle méditerranée est fortement inférieur au référent national bien qu'il se situe presque au niveau du référent départemental. On observe ainsi un revenu médian de 1 508 € par mois, contre 1 564 € dans l'Hérault et 1 682 € en France métropolitaine.

A l'échelle des quartiers et des communes, des écarts de revenus très marqués...

La répartition des revenus des ménages selon les communes est marquée, les communes de l'ouest de l'agglomération concentrant les revenus mensuels médians les plus bas. Cet écart se creuse encore davantage à l'échelle de la commune de Sète, avec une forte proportion de hauts revenus (plus de 1 800 €) concentrée dans la zone géographique du Mont Saint-Clair et une forte proportion de bas revenus (entre 1 100 € et 1 500 €) que l'on retrouve dans le centre ancien.

Un taux de chômage particulièrement élevé

En 2014, le taux de chômage est particulièrement élevé sur Sète agglopôle méditerranée (18,1%), même s'il présente des proportions équivalentes à celles du département (17,4%). Il est toutefois bien plus important qu'au niveau national (13,5%).

- L'habitat, enjeu de cohésion sociale, d'équilibre territorial et environnemental

Le territoire de l'agglomération, 14 communes, plus de 125 000 habitants, s'inscrit dans un bassin de vie tissant des liens étroits avec la métropole de Montpellier et l'agglomération d'Hérault méditerranée. Comme le montrent le SCoT et le Programme Local de l'Habitat (PLH), ce territoire est soumis à de fortes pressions foncière, immobilière, résidentielle. Elles ont pour conséquence le développement des déplacements domicile-travail du fait d'une différenciation sociale résidentielle marquée sur l'agglomération et plus particulièrement sur la bande littorale qui accueille l'essentiel des emplois.

Le territoire dispose d'un véritable patrimoine environnemental très riche mais qui contraint l'habitat et le captage de foncier pour son développement. Le PPRi portant sur l'ensemble des 14 communes prescrit des mesures de mitigation portant sur l'habitat.

Par ailleurs, le secteur du bâtiment est aujourd'hui le deuxième secteur de consommation d'énergie finale du territoire. Les consommations sont issues à 79% du résidentiel et à 21% du tertiaire. De manière générale, la performance énergétique des logements du territoire est supérieure à la moyenne nationale.

Aussi, la pression foncière élevée, effet combiné d'une dynamique de forte attractivité liée à sa situation littorale, l'artificialisation des zones constructibles, la part importante du foncier dédié à l'agriculture et zone naturelle limitent de fait les capacités d'extension et exige de penser les réponses en matière d'habitat en travaillant le recyclage foncier et la qualité paysagère et environnementale le bâti existant en prenant soin d'y associer la qualité d'espaces public et des déplacements.

Les conséquences en matière d'habitat sont multiples : un accès au foncier complexe et coûteux, un accès au logement difficile pour une part des ménages et en particulier les plus modestes, des parcours résidentiels limités voire empêchés au sein de ce territoire, des mobilités augmentées en particulier sur les déplacements domicile-travail. Il en résulte des déséquilibres préoccupant du point de vue démographique avec une surreprésentation des séniors sur la bande littorale, une installation des jeunes ménages sur le nord du bassin de Thau, un poids de la résidence secondaire très élevé ou en forte augmentation renforçant une économie résidentielle.

Aussi, le défi du PLH 2019-2024, contributeur de la cohésion sociale sur le territoire, est de poursuivre les efforts engagés, de renforcer le rôle de régulation de l'action publique pour un développement équilibré de l'habitat tant du point de vue social qu'urbain permettant à l'ensemble des ménages, dans une logique d'équilibre intergénérationnel, de vivre sur ce territoire et de contribuer à son dynamisme social, culturel et économique en prenant en compte les enjeux environnementaux et économique du territoire.

Sept grandes orientations stratégiques du PLH traduisent l'ambition de la politique communautaire en matière d'habitat :

- Orientation n°1 : Maintenir une croissance démographique positive dans un contexte de préservation accrue de l'environnement. Sète agglopôle méditerranée inscrit sa politique de l'habitat dans les grandes orientations du Scot en fixant un scénario de développement de l'offre de logements ambitieux, à hauteur de 1200 logements toutes catégories de logement par an, dont 40% de logements sociaux et 10% en accession sociale, le reste étant consacré au secteur non-aidé. Le potentiel de production a été estimé à plus de 7 400 logements sur la durée du PLH.
- Orientation n°2 : Stabiliser les familles et développer une offre favorisant des parcours résidentiels ascendants. Elle traduit la volonté de contribuer à l'effort de solidarité pour l'atteinte des objectifs de production et d'une meilleure répartition territoriale pour répondre aux besoins de mixité fonctionnelle et sociale.
- Orientation n°3 : Amplifier l'effort d'une production de logements sociaux, mieux adaptés aux capacités des territoires et aux profils des demandeurs tout en veillant aux équilibres sociaux dans le parc existant. Pour ce faire le PLH prévoit l'élaboration d'une politique foncière pour l'habitat et la déclinaison du PLH dans les PLU.
- Orientation n°4 : Améliorer et adapter le parc privé existant, consolider les centres villes et les centres-bourgs.
- Orientation n°5 : Apporter une réponse cohérente sur le territoire à l'ensemble des besoins spécifiques exprimés et à venir.
- Orientation n°6 : Amener le territoire à mieux se structurer et à utiliser les outils fonciers, à la fois pour l'action et l'anticipation.
- Orientations n°7 : Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PLH.

Pour la mise en œuvre des orientations et objectifs en matière de production de logement social et d'amélioration du parc existant inscrits dans le PLH, l'agglomération a renouvelé la délégation des aides à la pierre dont la convention inscrit les aides de l'Etat et l'Anah sur la durée du PLH. Ce sont ces engagements financiers qui sont inscrits dans le CRTE présentant partiellement en engagements financiers relatifs à l'habitat.

- L'enseignement supérieur et la recherche

À partir des atouts différenciant du territoire que sont sa position littorale et lagunaire, ses ressources portuaires, aquatiques et thermales, Sète agglopôle méditerranée veut renforcer la capacité d'études et de recherches sur le territoire afin de favoriser l'innovation nécessaire à la transition écologique.

A partir de ce riche écosystème, il est question d'impliquer les acteurs de la recherche et de l'innovation, du transfert de technologie via les pôles Eau et Mer, du transport maritime, le port, la Société publique locale d'exploitation des Thermes de Balaruc-les-Bains, le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée, la filière éducative et bien sûr tous les acteurs institutionnels parmi lesquels Sète agglopôle méditerranée et le Parlement de la Mer occupent une place décisive.

Le rôle des instituts de recherche est fondamental dans cet écosystème. L'agglomération dispose de deux instituts et unités de recherche d'envergure situés à Sète : le centre de recherche d'Ifremer; le laboratoire de recherche sur la biodiversité marine le plus grand de France, l'UMR Marbec. En outre, la station maritime de Sète appuie les deux plateformes en leur offrant un accès à l'observation et à l'expérimentation en eau de mer, in situ et à terre. Ce pôle de recherche est complété par le pôle de formation en chimie analytique, en chimie appliquée à l'environnement et en génie de l'assainissement, qui travaille en partenariat avec les instituts de recherche et le tissu économique local dans le cadre de projets de recherche tuteurs.

Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) a souhaité consolider le pôle universitaire de Sète dans son rôle de pôle d'équilibre en le dotant d'un nouveau Centre du Littoral et de la Mer cofinancé avec l'agglomération. CELIMER va démultiplier le potentiel occitan de recherche, d'innovation et de partenariat public privé dans le domaine de l'économie bleue via une mutualisation des moyens autour de produits et de services innovants : nouveaux outils de l'éco-ingénierie ; nouvelles cultures marines de micro-algues ; reverse engineering ; biologging ; suivi de la qualité de l'environnement marin littoral ; suivi de la dégradation ou du maintien de l'état physique des littoraux ; étude, conservation et utilisation de la biodiversité.

Par ailleurs, Sète agglopôle méditerranée a le projet d'ouvrir dès la rentrée 2023 un pôle de formation et de l'enseignement supérieur. Situé à proximité immédiate du pôle d'échanges multimodal, accessible en transports en commun, ou à vélo, Sète agglopôle méditerranée a fait le choix de positionner les futurs locaux du pôle de formation et de l'enseignement supérieur dans les locaux de l'ancien collège Victor Hugo à Sète. Cet équipement accueillera le CAMPUS Connecté, le Conservatoire National des Arts et Métiers, 2 sections de l'IUT Sète-Montpellier mais aussi tout une programmation de formation continue ponctuelle ou pérenne qui sera déterminée en fonction des besoins exprimés par les acteurs économiques locaux. A cela s'ajoute la présence de la Mission locale Jeunes qui pourra déployer au sein du bâtiment son dispositif garantie jeunes mais également faire connaître son offre de services auprès des étudiants (logement, mobilités, santé...). Au regard des différentes formations déployées et de ses agencements, ce lieu hybride a vocation à développer de nouvelles formes de pédagogie au travers de formations initiales, continues ou à distance...

La mutualisation des espaces y sera favorisée pour une plus grande créativité et convivialité : repos/restauration, salles, labo, learning center, favorisation du travail en groupe, en mini-groupes, personnel... L'objectif est donc la création d'un tiers lieu d'enseignement supérieur de 2 431 m².

Les interfaces avec les entreprises y seront aussi mises en avant. L'offre de formation et d'enseignement sera diversifiée : des formations professionnelles, des enseignements type Bac à Bac +5, l'apprentissage, tout en étant connectées avec la recherche et les entreprises.

Avec pour objectif la formation de 1 200 étudiants en 2030, le campus de Sète se préfigure comme un réseau de formations professionnelles et universitaires, permettant d'accompagner les collectivités locales et les entreprises du territoire dans la transition écologique littorale et dans la création d'emplois pérennes à tous niveaux de qualification. L'offre de formation existante, complétée de nouvelles briques apportées par les universités et autres organismes de formation, est construite pour couvrir tous les champs économiques : traitement des déchets, permaculture de la mer, gestion et entretien des espaces littoraux, marinisation des activités terrestres, digitalisation des activités marines, qualité de l'eau et du milieu marin, résilience d'un territoire maritime et lagunaire exceptionnel.

- **Un territoire agricole**

Le Bassin de Thau représente le plus important potentiel productif de la façade méditerranéenne via ses activités maritimes et lagunaires traditionnelles. Sète agglopôle méditerranée garantit à la filière halieutique et conchylicole et aux activités annexes en amont ou en aval de la filière (transformation, maintenance, vente directe) des espaces dédiés à proximité des ressources qu'elles exploitent. Les lagunes de Thau et d'Ingril ainsi que la bande littorale des 3 milles marins bénéficient d'une vocation prioritaire de pêche.

Sète agglopôle méditerranée est également membre du comité de sélection et de pilotage du DLAL Bassin de Thau et sa bande côtière, dont la stratégie intègre les priorités des professionnels de la pêche et des cultures marines. Sète agglopôle méditerranée soutient notamment :

- Une procédure IGP « Huître de Thau » ;
- La requalification des espaces conchylicole et l'aménagement d'un pôle conchylicole à Frontignan ;
- Un projet de création d'un pôle d'excellence des produits de la mer, initié par la CCI ;
- Le projet VALIDORA porté par le Cépralmar ;
- La mise en valeur de la Criée de Sète, un lieu phare de l'identité maritime.

Sète agglopôle méditerranée constitue un éco-territoire de 37 000 ha, interface entre la terre et la mer. Plus de 40% du territoire est classé en zone agricole. C'est une véritable interface entre terre et mer, un territoire côtier qui remplit d'importantes fonctions économiques, sociales et écologiques.

Les espaces agricoles terrestres sur le territoire de Sète agglopôle méditerranée représente 147 km² pour une SAU de 6 733 ha - 14 878 parcelles agricoles - 1 086 exploitations : 58% de professionnels répartis selon : viticulture : 43% / Maraîchage : 4%, Arboriculture : 3%, Elevage : 3% ; le solde étant complété par la conchyliculture.

3 653 parcelles agricoles, soit 61,4 km² sont en bordure du réseau hydrographique. La reconquête de la qualité des masses d'eau et la sauvegarde de la biodiversité sont des enjeux essentiels inscrits dans les programmes opérationnels (CGI successifs) et les démarches de planification (SCOT et SAGE).

Ainsi, sur le territoire, l'activité agricole représente :

- une activité économique à part entière, pourvoyeuse d'emplois locaux de tous niveaux de qualification ;
- un milieu vivant, régulateur et ressource pour la biodiversité sur un territoire où les espaces naturels sont souvent connexes voir superposés avec la production agricole ;
- un rôle social et un espace porteur d'identités (cadre de vie pour les habitants et facteur d'attractivité) ;
- un territoire complémentaire au territoire urbain, avec lequel il interagit (production alimentaire de proximité, relations producteurs-consommateur, ...) ;
- des vecteurs d'adaptation du territoire au changement climatique.

- **Le patrimoine, la culture, le tourisme, les sports**

La situation balnéaire du Bassin de Thau et son climat sont incontestablement un puissant vecteur d'attractivité ; la richesse et l'authenticité de ses traditions maritimes et conchyliologiques, la richesse de ses paysages et le dynamisme culturel du territoire en sont un autre.

Un patrimoine naturel et paysager remarquable reconnu et protégé qui doit être valorisé

Classé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le territoire dénombre aujourd'hui 24 espaces remarquables représentant 15.067 ha : les massifs de la Gardiole et de la Mourre, le bassin de Thau, les étangs d'Ingril, de Vic, le Bois des Aresquiers.

De nombreux sites remarquables :

- les salins de Frontignan, les anciens salins de Villeroy à Sète
- les lidos de Sète à Marseillan et de Frontignan,
- les marais de la Grande Palude,
- la conque de Mèze,
- la Pointe des Onglous à Marseillan,

Un patrimoine historique diffus de qualité

- 16 sites classés ou inscrits aux Monuments Historiques
- Des sites et monuments de qualité, attirant chaque année de nombreux visiteurs :
 - l'Abbaye de Valmagne à Villeveyrac,
 - l'Abbaye Saint-Félix de Monceau à Gigan,
 - la Villa Gallo-romaine à Loupian.

Art, culture et traditions

- Des musées et des sites culturels visités : Musée Paul Valéry à Sète, Espace Brassens à Sète, le musée International des Arts Modestes à Sète, le Centre Régional d'Art Contemporain à Sète, le Jardin Antique Méditerranéen à Balaruc-les-Bains, ...
- Des événements culturels et traditionnels attractifs : le Théâtre de la Mer, Escale à Sète, la fête de la Saint-Louis,....

Une filière oenotouristique dynamique et qualitative

la présence de sites oenotouristiques : Noilly Prat, Frontignan Muscat, Caveau de Mèze,...

Des événements liés à la gastronomie locale attractifs : Festival du Muscat à Frontignan, les foires aux huîtres à Bouzigues,

Le thermalisme et les activités liés au bien-être

La commune de Balaruc-les-Bains est la 1^{ère} station thermale de France dont l'activité est étendue de février à mi-décembre. Est également implanté sur la commune de Balaruc-les Bains, le centre O'Balia, 1^{er} spa thermal méditerranée.

Un schéma de développement touristique 2019-2023

Elaboré en collaboration avec les 5 offices de tourisme du territoire ainsi que les socio-professionnels des 14 communes, le schéma de développement touristique 2019-2023 a été approuvé par le Conseil communautaire en date du 16 mai 2019.

Il définit dans un premier temps une stratégie sur le positionnement de la destination dont la conception d'une image fédératrice.

Le schéma de développement propose un plan d'actions décliné sous 4 axes stratégiques en ciblant plusieurs clientèles :

- 4 cibles de clientèles transversales : séjour en famille, le « break » pour les citadins ; la clientèle itinérance et sport nature, les résidents

- 3 cibles de clientèles spécifiques : les croisiéristes, les touristes d'affaires, les curistes.

Les axes stratégiques du schéma de développement touristiques sont :

- Axe 1 : Accueil : Améliorer la fluidité et la qualité du parcours client, tout au long de la chaîne d'accueil des visiteurs
- Axe 2 : Expériences de séjour : Développer des expériences à vivre de qualité, en s'appuyant sur les filières d'excellence de la destination
- Axe 3 : Marketing : Mettre en œuvre une politique marketing partenariale centrée sur le client, pour gagner en visibilité au sein de la destination Méditerranée
- Axe 4 : Gouvernance : Rénover la gouvernance touristique du territoire pour adapter les outils d'intervention au nouveau projet touristique.

- Les mobilités et l'accessibilité

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 : « Une ambition forte : réduire la place de la voiture »

Sète agglopôle méditerranée s'est engagée dans une démarche volontaire d'élaboration du PDU pour définir sa stratégie pour les 10 prochaines en matière d'organisation des transports des personnes et des marchandises, de circulation et de stationnement dans le but d'équilibrer l'usage des modes de transport et de promouvoir des modes moins polluants et économies en énergie.

Le PDU, adopté par le Conseil communautaire en date du 14 novembre 2019, s'articule autour de 4 grands objectifs interdépendants et intimement liés, constituant un véritable cercle vertueux de l'éco-mobilité pour le territoire :

- Une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances : conforter la marche dans les centres des communes ; favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité ; accompagner et faciliter l'usage du vélo.
- Des transports en commun plus performants et attractifs : garantir les performances du réseau de bus, avec des sites propres ; améliorer l'offre de service de transports en commun ; faciliter l'accès extérieur au territoire en train ou en car ; mettre en œuvre un véritable réseau de lignes maritimes ; aménager des parkings-relais serviciels aux entrées de ville.
- Un meilleur partage de l'espace public dans les centres des communes : délester les centres villes de la circulation automobile au profit de la sécurité de tous ; redistribuer et réglementer l'offre de stationnement.
- De nouvelles pratiques pour des déplacements plus harmonieux : valoriser l'attractivité du territoire en favorisant l'écomobilité touristique ; déployer des plans de mobilité connectée pour les entreprises et les habitants ; soutenir l'autopartage et le covoiturage ; encourager la transition vers de nouvelles énergies ; maîtriser le transport des marchandises et les livraisons.

L'accessibilité

En vertu de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sète agglopôle méditerranée est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le périmètre des 14 communes membres.

afin de poursuivre les enjeux fixés par l'ordonnance du 26 septembre 2014 , en cohérence avec l'extension de son ressort territorial, Sète Agglopôle Méditerranée a requis et obtenu par arrêté préfectoral n° DDTM34-2019-09-10692 en date du 18 septembre 2019, la prorogation de son Ad'AP transport 2016-2019.

A ce jour, sur les 512 arrêts maillant le territoire de Sète agglopôle méditerranée, 319 arrêts sont accessibles, répondant à plus 85% de la demande de déplacements.

Par ailleurs, 100% du matériel roulant du réseau SAMobilité est accessible.

Enfin, Sète agglopôle méditerranée mène des actions de concertation et de partenariat afin de consolider l'accessibilité de son réseau : formation du personnel à l'accessibilité ; le site internet mobilite.agglopole.fr répond à la norme accessiweb niveau bronze, permettant ainsi la lecture des informations par le biais d'une application de lecture pour non-voyant ; signalisation par pictogramme normalisé des points d'arrêts accessibles/non accessibles ; partenariat avec le GiHP-LR pour la réalisation d'un service de transport de personnes handicapées avec une prise en charge de porte à porte par du personnel spécialisé à l'aide de véhicules adaptés.

Enfin, Sète agglopôle méditerranée s'est pour partie, déjà engagée dans la mise en œuvre des mesures prescrites par la loi LOM : gratuité à tout accompagnateur d'usager titulaire d'une carte mobilité inclusion validité ; mesures en faveur de l'information numérique, notamment.

- **La transition énergétique et écologique**

Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2026

Sète agglopôle méditerranée a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2026 pour lutter à l'échelle de son territoire, contre le réchauffement climatique, atténuer les pollutions, renforcer la sobriété énergétique et amplifier le développement des énergies renouvelables.

La réflexion autour du Plan Climat Air Énergie Territorial a été lancée par Sète agglopôle méditerranée fin 2018. Elle a été jalonnée par des temps de concertation et de co-construction en 2019 et 2020. Cet outil stratégique et opérationnel de transition énergétique, de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie s'inscrit dans la filiation de l'Accord de Paris, de la loi de transition énergétique pour une croissance verte et dans la trajectoire REPOS, Région à Energie Positive, porté par la région Occitanie

Les objectifs territoriaux ambitieux de la transition énergétique ne pourront pas être atteints en limitant l'intervention à son patrimoine et à l'exercice de ses compétences, bien que ce soient ceux sur lesquels elle dispose des principaux leviers de décisions. Au-delà des moyens internes mobilisés, une grande attention a donc été donc portée à l'association des acteurs locaux tout au long de l'élaboration du PCAET 2021-2026.

Le PCAET retient pour objectifs une baisse des consommations énergétiques de 25% entre 2015 et 2030. La stratégie posée permet d'envisager une réduction de 34% des émissions totales de gaz à effet de serre sur le territoire et de viser une production d'énergies renouvelables égale à 50% de la consommation à l'horizon 2030.

Pour cela, le plan d'actions 2021-2026 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se décline en 5 axes de travail, 15 orientations et pas moins de 60 actions opérationnelles :

- Axe 1 : La mobilisation de tous les acteurs, pour engager la transition vers un bâti et un urbanisme post carbone
Le secteur du bâtiment est aujourd'hui le deuxième secteur de consommation d'énergie finale du territoire. Les consommations sont issues à 79% du résidentiel et à 21% du tertiaire.
La priorité de cet axe est de permettre aux habitants de Sète agglopôle méditerranée de bien vivre chez eux, dans un habitat adapté au réchauffement climatique permettant à la fois de garantir un confort thermique de vie hiver comme été, tout en limitant les dépenses énergétiques des ménages. L'enjeu du territoire autour du secteur des bâtiments est donc principalement tourné vers l'isolation permettant une diminution des consommations énergétiques ainsi que l'amélioration des conditions de vie des habitants tant l'hiver que l'été.
- Axe 2 : Le développement de la production et de l'usage des nouvelles énergies, pour des solutions d'avenir durables
Le développement des nouvelles énergies est un axe majeur pour le territoire, d'autant que les dépenses énergétiques représentent aujourd'hui 263 M€ (8% du PIB), soit 2240 €/an par habitant. Et que les énergies renouvelables représentent un enjeu réel en termes de retombées économiques locales : retombées fiscales, loyers perçus, revenus générés par l'épargne locale..., mais aussi en termes de création d'emplois. Cet axe a

pour objectif la mise en place d'une véritable stratégie territoriale de développement des énergies renouvelables locales permettant d'exploiter au mieux le potentiel local dans le respect des espaces naturels, agricoles et paysagers du territoire pour un développement pluriel des énergies renouvelables et soutenir les filières innovantes de la croissance verte

- Axe 3 : Conjuguer nature et innovation, pour la préservation des ressources du territoire
L'objectif de cet axe est de préserver les ressources naturelles du territoire et de les valoriser. Les cultures (principalement viticoles et conchyliocoles) sont un véritable atout qu'il convient de préserver du réchauffement climatique, tout en réduisant leurs impacts. Il s'agira aussi de faire du lien entre producteurs et consommateurs et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables
- Axe 4 : Agir globalement, pour un développement et une consommation plus responsables
Cet axe vise à engager une véritable dynamique écologique au sein des entreprises et chez les consommateurs. Il revêt plusieurs objectifs, à commencer par l'accompagnement de la montée en compétence des acteurs économiques sur les thématiques de l'économie circulaire, l'écoconception, du réemploi et des bonnes pratiques
- Axe 5 : Le Plan Climat une démarche innovante et participative, une véritable dynamique territoriale partagée
L'objectif de cet axe est d'assurer l'amélioration continue du PCAET, de créer une mobilisation des habitants et acteurs du territoire autour de ses enjeux et de permettre aux collectivités d'être exemplaires sur ces thématiques.

Le contrat d'objectifs territorial (COT)

Le suivi et l'évaluation du PCAET sont les garants de sa réussite. Ils permettent de garantir les objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre à l'aide d'indicateurs mais également de mesurer le résultat et l'efficience des actions.

Aussi, l'agglomération met en place une véritable stratégie d'amélioration continue notamment grâce à :

- un appui technique et financier de l'Agence de transition écologique, l'ADEME, dans le cadre d'un partenariat privilégié. Le contrat d'objectifs territorial (COT) signé avec l'ADEME qui permettra à SAM d'accéder à une enveloppe de 350 000 euros sur 4 ans sous conditions de réaliser les objectifs.
- la mise en œuvre de deux démarches de labellisation dans le cadre du programme national «Territoire engagé pour la transition écologique» porté par l'ADEME , dont le but est d'évaluer la politique de transition énergétique et écologique mise en place et de l'enrichir en collaboration avec l'ensemble des services de la collectivité : le label Cit'ergie / CLIMAT - AIR – ÉNERGIE et le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE.
- La mise en place d'une gouvernance transversale ad hoc

Parallèlement aux actions d'efficacité énergétique à l'échelle des bâtiments et des logements, Sète agglopôle méditerranée s'est consacrée à différents outils notamment le développement de la décote foncière sur les opérations d'aménagement d'ensemble labellisés HQE ou sur la reconversion des friches industrielles. Plusieurs projets ont d'ores et déjà initiés dans la réhabilitation d'équipements structurants comme la réalisation d'une médiathèque à haute valeur environnementale, primée dans le cadre des Bâtiments Durables Méditerranéens, des bâtiments scolaires réhabilités avec un souci de l'efficacité énergétique et prochainement la construction de la première école à énergie positive du territoire sur la commune de Gignac.

Un autre objectif a mobilisé Sète agglopôle méditerranée ces dernières années, à savoir augmenter la production et l'utilisation des énergies renouvelables et de récupération sur son territoire et y compris sur ses propres équipements. Pour se faire, l'agglomération veille à l'optimisation énergétique de son Unité de Valorisation Energetique intercommunale, avec dès 2003, la valorisation de la vapeur émise par une redistribution par réseau de chaleur dans une logique d'économie industrielle ou encore la méthanisation des boues de sa future station d'épuration avec injection du biogaz dans le réseau de gaz à proximité. Un réseau de chaleur thermique doit permettre de répondre aux besoins en chauffage et en eau chaude des futurs quartiers en entrée est de Sète. Un raccordement des premiers logements et de la maison de retraite est prévu pour 2023. L'agglomération a également réalisé un cadastre solaire du territoire mis à disposition gratuitement du grand public pour évaluer le potentiel des toitures en énergies solaires.

La production d'ENR représente moins de 10% du mix énergétique du territoire. Il existe donc une marge de croissance importante de développement des énergies renouvelables au vu du potentiel du territoire (solaires, géo/aqua thermie , méthanisation) et au regard des filières émergentes (énergies marines, hydrogène...).

- **Le développement d'un territoire « durable et intelligent », garant d'un cadre de vie ambitieux pour le territoire**

Sète agglopôle méditerranée initie une démarche stratégique qui repense la conception et les usages des espaces urbains en restituant les cœurs des villes et des villages aux habitants et à une économie de proximité. Elle ambitionne de construire des Eco-cités, Eco-quartier ou des aménagements urbains HQE, aménagements urbains adaptés au changement climatique et ouverts à tous, proposant des habitats et des espaces publics intégrés et résilients face aux aléas naturels.

Quant aux secteurs non urbanisés, ils sont préservés et valorisés. L'agglomération est également responsable de la mise en sécurité des biens et des personnes ; des scénarii de crise ont été envisagés. Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau porte et anime la stratégie locale de gestion du risque inondation en développant un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) pour le développement des connaissances relatives aux risques, l'anticipation de ceux-ci et leur prévention qui permettront de prendre des mesures d'anticipation et d'adaptations aux inondations et aux submersions marines. De même, la prise en compte des risques submersion et inondation seront intégrées dans les décisions d'aménagement pour mieux les anticiper et sécuriser les populations.

Par ailleurs, Sète agglopôle méditerranée fomente le développement d'une ingénierie locale visant à promouvoir une forme d'urbanisme et d'architecture résiliente aux risques qui implique fortement les acteurs de la prévention et de la gestion de crise ainsi que les habitants. À ce titre, l'aménagement de l'entrée Est de Sète constitue un laboratoire urbain des aménagements envisagés.

Quant à la gestion intégrée des débordements des cours d'eau, la définition d'un programme d'entretien et d'investissements sur les ouvrages de protection permettra d'anticiper les risques. Des zones tampons agricoles ou situées à proximité des cours d'eau ont été désignées pour constituer des zones d'expansion des crues.

La situation spécifique du territoire entre mer, lagune, étangs, zones humides, et espaces naturels terrestres à forte vocation écologique et paysagère, est un territoire qui engage de nombreux aménagements emblématiques comme les aménagements de protection du trait de côte des lidos de Sète-Marseillan et de Frontignan. Bien plus encore, Sète agglopôle méditerranée a engagé des investissements importants pour maîtriser et bien gérer les eaux usées comme les eaux de ruissellement ainsi que l'amélioration des systèmes d'assainissement pour lutter contre les pollutions des milieux lagunaires.

- **La transition sociétale - les solidarités et l'éducation**

La crise sanitaire qui sévit depuis 2020 met en exergue la nécessité de mobiliser toutes les politiques publiques pour lutter contre la pauvreté, la précarité, l'isolement et le repli sur soi.

Ainsi l'action publique locale vise à :

- Soutenir l'autonomie de tous : Développer la vie sociale des séniors pour lutter contre l'isolement ; permettre l'inclusion en développant des accompagnements adaptés comme par exemple l'accueil d'enfant en situation de handicap dès son plus jeune âge ;
- Favoriser la réussite de chacun : Soutenir la parentalité, l'éducation et l'accompagnement à la scolarité ; Encourager l'autonomie des jeunes adultes grâce à l'insertion professionnelle. Faciliter l'accès à l'emploi.
- Lutter contre les inégalités, renforcer l'accès aux droits, remédier à la fracture numérique, encourager l'accès au sport et à la culture.
- Renforcer les solidarités envers les plus vulnérables : l'aide alimentaire, l'accompagnement social.

- Favoriser le vivre ensemble et le lien social : Développer le lien intergénérationnel, sensibiliser dès le plus jeune âge aux valeurs de la République, la Laïcité, l'égalité filles/garçon ; l'égalité hommes/femmes ; la lutte contre les discriminations.
- Améliorer l'environnement de vie afin qu'il soit générateur de bien-être physique et psychique des individus : contrat local de santé ; ANRU.

Le projet de Cité de l'emploi

En appui du pilier " Emploi et développement économique " du contrat de ville de Sète agglopôle méditerranée, ce dispositif réunit localement un collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs, et vise à garantir aux résidents des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population. L'objet même des Cités de l'emploi est la collaboration renforcée de l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi afin de proposer des parcours dits « sans couture », individualisés et adaptés aux bénéficiaires. Autrement dit, les Cités de l'emploi s'intéressent à lever un maximum de freins qui empêchent une personne issue des QPV d'accéder ou de (re)venir vers l'emploi, par une approche globalisée et partenariale.

Plus précisément, le projet Cité de l'Emploi conformément aux orientations de la politique de la ville vise à :

- Corriger les effets de la crise en renforçant l'accompagnement des résidents des QPV particulièrement impactés,
- Identifier les parcours, les risques de décrochage et veiller à une meilleure articulation entre les différents acteurs,
- Renforcer les dynamiques d'aller-vers au bénéfice des publics les plus fragiles,
- Embarquer les entreprises du territoire et anticiper avec elles les Besoins en Main d'œuvre (BMO),
- Décloisonner les interventions des acteurs sur la chaîne emploi - formation – insertion,
- Lever les effets de concurrence entre les dispositifs de l'emploi.

Ces effets sont déjà recherchés à travers la mise en œuvre, depuis 2019, par :

- la clause d'insertion dans les marchés publics,
- l'étude du développement des solutions d'Insertion par l'Activité Economique en lien avec le Projet de Territoire,
- l'activité, complémentaire à l'emploi, de l'Atelier Pédagogique Personnalisé et plus particulièrement du dispositif ReConnaissances qu'il met en œuvre,
- l'action renforcée de la Mission Locale Jeunes et sa volonté d'aller vers les publics les moins repérables et le plus éloignés des dispositifs proposés.

La candidature de Sète agglopôle méditerranée au dispositif Cité de l'Emploi est en préparation avec l'ensemble des acteurs du territoire et sera déposée en 2022.

Les Conventions Territoriales Globales

La transition sociale, les solidarités et l'éducation sont à entendre comme facteur d'équilibre social mais aussi comme facteur de développement économique, de qualité de vie et d'attractivité des territoires en termes d'équipements et de services aux familles et aux entreprises.

Sur le territoire de Sète agglopôle méditerranée se dessine le projet d'accroître les synergies entre l'ensemble des contrats déjà existants tels que le Contrat de ville, la Convention Renouvellement Urbain Ile de Thau Sète, le Contrat territoire de lecture, le Contrat de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle, les Projets Educatifs de Territoire, le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces politiques contractuelles territoriale et « infra-territoriale » ont vocation à s'articuler avec les objectifs stratégiques et programmatiques des Conventions Territoriales Globales pour les communes signataires avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits.

Les objectifs visés sont :

- d'intégrer et de valoriser les dynamiques de « labellisation » conduites par les communes du territoire comme les Plans Mercredi, le Programme de Cité Educative, ou la Cité de l'Emploi ... en fonction des besoins ou de mise en cohérence des politiques publiques contractuelles,
- de co-construire et d'animer avec les communes adhérentes un espace d'échange et d'innovation de nouvelles coopérations territoriales avec pour objectifs de développer une expertise partagée des besoins des territoires et de soutenir et d'accompagner les dynamiques de « réseau – pôles ressources » des acteurs et des professionnels du territoire d'agglomération (petite enfance-parentalité- jeunesse...),
- de proposer et structurer pour les communes adhérentes une ingénierie mutualisée dans une dynamique d'« expertise accompagnée » dans le domaine des politiques contractuelles à vocation sociale, éducative et culturelle,
- de co-construire des indicateurs partagés d'évaluation des besoins sociaux en préfiguration d'un projet de territoire élargi de « *transition sociétale et qualité de vie* » intégrant : enjeux et spécificité des territoires, besoins transversaux (mobilité- dynamiques démographiques et taux d'équipements...) et besoins mutualisés (Ingénierie, équipements, réponses sociales...).

La Cité éducative

Le projet des Cités éducatives participe de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Il s'agit d'un programme gouvernemental expérimental, avec un pilotage et des moyens attribués par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et par le ministère chargé de la Ville.

Il consiste à déployer, de manière coordonnée, des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans des grands quartiers à faible mixité sociale.

Les partenaires ont co-construit un projet local de renforcement des coopérations entre les acteurs, un plan d'action et un plan de financement partagés, assortis des avis des préfets de département ainsi que des recteurs.

Après analyse de ces documents au regard de trois critères (ampleur du défi éducatif, implication du territoire, ambition et caractère innovant du projet), la coordination nationale a émis un avis favorable au projet de la cité éducative de la ville de Sète.

La Cité éducative de la ville de Sète figure ainsi parmi les 46 nouvelles Cités éducatives labellisées le 29 janvier 2021 par le Ministre de la ville et du logement et le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le 27 juillet 2021, la labellisation a été confirmée par un Courrier de Madame la Ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville, et le montant de la subvention accordée à la ville est de 320 000 € par an sur 3 ans.

La ville de Sète et ses partenaires déclinent ainsi un plan d'actions local de 23 actions réparties en 9 thématiques pour répondre aux trois axes du cahier des charges national :

- Conforter le rôle de l'école : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements, etc.,
- Promouvoir la continuité éducative : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté, etc.,
- Ouvrir le champ des possibles : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations, etc.

Ce label d'excellence, attribué aux villes qui ont montré leur détermination à faire de l'éducation une priorité, est une reconnaissance du travail accompli à travers des initiatives menées sur le terrain et de l'investissement de la collectivité dans le domaine éducatif, le soutien à la parentalité, l'Education Artistique et Culturelle.

La convention cadre de labellisation et ses annexes, signée le 30 septembre 2021 par Monsieur le Maire de Sète, Monsieur le Préfet de l'Hérault et Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier est conclue pour une durée maximale de trois ans du 1er septembre 2021 au 31 août 2024. Elle précise les modalités de sa mise en œuvre et d'exécution budgétaire, ainsi que ses objectifs de coopération et d'évaluation du Programme local avec ses partenaires et les acteurs du territoire.

Le projet de Cité Educative apportera au territoire une transversalité de l'ensemble des politiques contractuelles portées par la politique de la ville :

- intégration au Projet Educatif de Territoire (PEdT), constituant et structurant son axe « réussite éducative », et s'articule avec l'ensemble des coordinations locales valorisées dans la Convention Territoriale Globale (CTG),
- concordance avec les programmes d'aménagements du territoire : d'une part avec la revitalisation urbaine portée par l'action cœur de ville de Sète en centre-ville et d'autre part, le programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à l'île de Thau,
- transversale, d'une part au travers d'un apport d'ingénierie donnant à voir l'adéquation entre l'offre et la demande dans les quartiers prioritaires vers une meilleure définition des enjeux infra-territoriaux, et d'autre part via l'intégration des actions émergeant au contrat de ville autour des questions d'Education, de Parentalité et de prévention,
- inscription dans les champs des projets d'animation globale et d'animation collective famille portés par le centre social du CCAS,
- promotion de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) et le plan mercredi dans les quartiers prioritaires.

Le projet de Contrat Local de Santé (CLS) et Conseil Local de Santé Mentale :

C'est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il décline les axes stratégiques du Projet régional de santé de l'ARS et traduit l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.

D'une durée de 5 ans après 1 an de préfiguration à l'issue d'un diagnostic et du recrutement d'un coordinateur, le CLS définit les fonctions de chacun dans le domaine de la santé sur le territoire concerné et a pour objectifs de :

- Renforcer la cohérence intersectorielle et inter dispositifs des actions de santé en mutualisant les moyens ;
- Valoriser les actions existantes ;
- Etre souple et adaptable au territoire, en répondant aux besoins de proximité ;
- S'appliquer à des zones prioritaires pour agir essentiellement sur la promotion de la santé, la santé mentale et l'accès aux soins.

Il peut intégrer la mise en place de Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) dont l'objet est de permettre la gouvernance de l'axe santé mentale du CLS.

Les CLS et CLSM conceptualisent et mettent en œuvre une politique de prévention et de promotion de la santé à l'échelle du territoire, en s'adaptant à toutes ses spécificités et avec un focus particulier sur la géographie Politique de la ville.

Ils ont vocation à incarner le volet « santé » du Projet de territoire.

Les Problématiques particulières du territoire

Tout l'enjeu du territoire de Sète agglopôle méditerranée consiste à poursuivre la recherche du bon équilibre entre protection de l'environnement et le développement urbain et économique. Le SCoT place les préoccupations environnementales au cœur des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique.

Les choix d'urbanisme et de maîtrise de la croissance démographique répondent à des enjeux mêlés de performance sociale, environnementale et économique et d'équilibres territoriaux dans un contexte de fragilité littorale et de bonne gestion de la ressource en eau.

Avec le Plan Climat Air Energie Territorial, Sète agglopôle méditerranée renforcera la transition énergétique par plusieurs initiatives renforçant la production et l'utilisation des énergies renouvelables et la conception des bâtiments à faible consommation énergétique.

Enfin, le territoire s'engage dans la transition numérique en encourageant tous les investissements qui contribueront à réduire la fracture numérique et favoriser l'usage du numérique dans tous les secteurs qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et de la bonne gestion des ressources et des biens communs.

Article 2 – Ambition du territoire de Sète agglopôle méditerranée

Projet de territoire Sète agglopôle méditerranée 2040 : « Construisons ensemble notre territoire de demain »

Co-construit par les représentants des communes membres et la société civile via le Conseil de développement, le projet de territoire, approuvé par le Conseil communautaire le 20 décembre 2018, est décliné autour de l'ambition « Innover, partager et préserver un territoire exceptionnel de terres et d'eaux » pour réussir la mutation du territoire vers des domaines porteurs d'avenir tels que l'économie bleue, la croissance verte et le sport, la santé, le bien-être, en s'appuyant sur ses atouts et en privilégiant le bien vivre ensemble, l'emploi et la formation.

La stratégie du territoire est déclinée sous trois axes et 7 orientations, sous réserve de modifications dans le cadre du suivi du Projet de territoire :

Axe 1 : Innover/développer

Orientation 1 - Initier un mode de gouvernance communautaire conduisant l'agglo à être reconnue comme acteur structurant du territoire :

- Choisir des pratiques innovantes associant les habitants, la société civile et les administrations. :
 - Construire une nouvelle démocratie participative de proximité révélant les initiatives citoyennes et permettant aux élus de développer des politiques partagées à l'échelle territoriale ;
 - Adapter le projet de territoire aux évolutions endogènes et exogènes du territoire et d'en assurer le pilotage.

Orientation 2 – Crée un pôle de croissance bleue

- Consolider son écosystème d'acteurs spécialisés dans la biodiversité marine, la pêche, les énergies renouvelables, l'urbanisme durable
- Se positionner comme premier partenaire maritime de la Région Occitanie et créer une filière nautique de plaisance
- Aider les métiers traditionnels (viticulture, conchyliculture, maraîchage, éco-tourisme, ...) à adapter leur savoir-faire aux nouvelles technologies, au changement climatique et s'ouvrir aux métiers du futur

Orientation 3 - Développer l'économie circulaire et la croissance verte

- Réussir la transition énergétique priorité pour notre territoire d'exception :
 - Concrétiser un territoire durable à énergie positive ;
 - S'orienter vers un territoire à haute qualité environnementale.
- Sécuriser nos ressources naturelles et agricoles pour accompagner l'évolution démographique du territoire :
 - innover dans la gestion de la ressource en eau potable : sécuriser et optimiser l'approvisionnement en eau potable et en eau brute ;
 - reconquérir et préserver les terres agricoles au bénéfice d'une agriculture raisonnée en circuits courts.

Axe 2 : Se rencontrer/partager

Orientation 4 - Repenser la mobilité durable sur notre territoire

- Réussir le report modal vers les mobilités douces pratiques et sécurisées dans un territoire où les déplacements sont contraints:
 - Relier les habitants et les bassins d'emplois par des temps de trajets optimisés et faciliter les échanges avec les territoires voisins :
 - ✗ Utiliser l'eau comme support de mobilité par le développement de navettes maritimes et fluviales ;
 - ✗ Fluidifier la circulation en repositionnant la voiture à sa juste place dans l'espace public ;
 - ✗ Structurer le réseau de transport en site propre autour de plateformes multimodales dotées de parkings serviciels ;
 - ✗ Garantir un accès rapide aux aéroports voisins ;
 - ✗ Transformer la ligne ferroviaire actuelle en RER Translittoral.

- Intégrer résolument les nouvelles technologies au service des déplacements :
 - × Promouvoir l'utilisation de véhicules autonomes et partagés, le covoiturage, ...
 - × Privilégier les énergies propres et innovantes : hydrogène, électricité....

Orientation 5 - Créer les « villes et villages de rencontres » de demain

- Mieux vivre ensemble dans tous les lieux de vie du territoire :
 - Se réapproprier l'espace public au bénéfice de la convivialité et accueillir dans l'excellence environnementale :
 - × Dans les cœurs de villes et centres bourg développer l'espace marchable, cyclable et apaisé en réponse à l'étalement urbain et commercial ;
 - × En réponse à la densification urbaine, aménager des espaces publics ludiques, verts, véritables lieux de vie et de rencontre ;
 - × Sortir certains quartiers urbains de leur isolement.
 - Faire de nos espaces naturels protégés un atout majeur pour les habitants et le développement du territoire
 - Maîtriser l'évolution de la ville de demain au bénéfice des habitants et du cadre de vie :
 - × Privilégier l'harmonie architecturale ;
 - × S'ouvrir au modèle de «smart city».

Axe 3 : Valoriser/rayonner

Orientation 6 – Evoluer vers un territoire « expérientiel »

- Mettre en mouvement les forces vives du territoire autour de projets porteurs d'avenir :
 - Créer une filière spécifique sport/santé/bien-être s'appuyant sur nos atouts eau, nature, thermes :
 - × Faire des Jeux Olympiques 2024 un accélérateur de projet (base arrière).
 - Se doter de structures d'accueil et d'événementiels de qualité, à la hauteur des ambitions du projet de territoire :
 - × Promouvoir un nouveau modèle économique hôtelier adapté aux spécificités du territoire en collaboration avec les partenaires du secteur en direction du tourisme d'affaire et scientifique (campus ...) et du tourisme sportif et sport, santé, bien être.

Orientation 7 - Valoriser le territoire par des marqueurs caractéristiques

- Etre reconnu comme un territoire d'exception tant sur le plan culturel qu'environnemental :
 - Engager une démarche de labellisation du territoire
 - Structurer et promouvoir notre patrimoine culturel, artistique et gastronomique à l'échelle de l'agglomération :
 - × Décliner un « Plan Patrimoine » reliant culture, gastronomie, éducation et économie ;
 - × Mettre en œuvre une approche globale d'organisation, de communication et de gestion des grands événements ;
 - × Promouvoir les nouvelles formes du septième art mettant en valeur le territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 20 décembre 2018 :

Enjeu n°1 : Innover et développer

Objectif stratégique 1.1 : Développer et consolider ses filières économiques

Mesure 1.1.1 Créer un pôle de croissance Bleue, dont favoriser la montée en compétence du territoire par le soutien à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle

Mesure 1.1.2 Positionner Sète agglopôle méditerranée comme partenaire de la Région pour accompagner la mutation de l'économie portuaire, notamment sur le volet de la spatialisation du port, et renouer le dialogue entre le port et la ville

Mesure 1.1.3 : Innover dans la gestion de l'eau, ressource fondamentale de l'économie bleue

Mesure 1.1.4 Accompagner le développement de la filière « Cinéma audiovisuel »

Objectif stratégique 1.2 Soutenir l'économie circulaire et œuvrer pour la croissance verte

Mesure 1.2.1 Concrétiser un territoire à énergie positive

Mesure 1.2.2 Reconquérir les friches industrielles

Mesure 1.2.3 Développer l'autonomie de traitement des déchets et leur valorisation

Mesure 1.2.4 Reconquérir et préserver les terres agricoles au bénéfice d'une agriculture raisonnée

Enjeu n°2 : Se rencontrer et partager

Objectif stratégique 2.1 : Repenser la mobilité durable sur notre territoire

Mesure 2.1.1 Optimiser l'organisation des déplacements et promouvoir l'intermodalité

Mesure 2.1.2 Faciliter les échanges avec les territoires voisins

Mesure 2.1.3 Innover et accompagner les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (mobilités actives, réseau cyclable, espaces partagés, navettes maritimes, ...)

Objectif stratégique 2.2 : Créer les villes et les villages de rencontre de demain

Mesure 2.2.1 Favoriser les nouveaux usages du numérique et l'offre de services et d'équipements

Mesure 2.2.2 Concentrer les efforts sur les coeurs de ville et les stations littorales face à l'étalement urbain et se réapproprier l'espace public - Engager la transition vers un bâti et un urbanisme post carbone

2.2.2.1 Etudes, ingénierie et développement d'outils de politique de l'habitat

2.2.2.2 Développer l'offre de logement social et améliorer la qualité de l'habitat ancien dans une logique d'équilibre social de l'habitat

2.2.2.3 Opérations d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Sète dans le cadre du PNRQAD

2.2.2.4 Développement de l'offre intermédiaire et sociale et dédiée portée par les communes

2.2.2.5 Requalification BBC rénovation de logements sociaux

Mesure 2.2.3 Anticiper et accompagner la transition sociétale, conforter l'éducation et la cohésion sociale

Mesure 2.2.4 Accueillir dans l'excellence environnementale – (préserver et restaurer la biodiversité)

Enjeu n°3 : Valoriser et rayonner

Objectif stratégique 3.1 Evoluer vers un territoire expérientiel

Mesure 3.1.1 S'affirmer comme territoire d'excellence autour du triptyque sport / santé / bien-être

Objectif stratégique 3.2 Valoriser le patrimoine culturel et historique du territoire

Mesure 3.2.1 Labelliser le territoire

Mesure 3.2.2 Développer et valoriser les lieux emblématiques du territoire

Mesure 3.2.3 Faire de notre patrimoine artistique et gastronomique le socle d'un projet culturel commun

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches-mesures, jointes en annexe 1. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d’actions

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

4.1.1 Les mesures de relance en amont de la signature du CRTE

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets ont déjà été financés sur le territoire de Sète agglopôle méditerranée, pour l’année 2020, dans le cadre du plan de relance.

Ont été financés les projets suivants par la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) « plan d’urgence » :

- Aménagement de la plateforme intermodale rail/route sur le port de Sète-Frontignan (DSIL plan d’urgence accordée 725 000 €), portés par le Conseil Régional Occitanie.
- Création du Tiers-lieu La Palanquée à Sète (coût de l’opération 1 449 139€-DSIL accordée 280 000 € soit 19,32 %), portée par la SCIC SA La Palanquée.
- Aménagement de l’entrée de ville du Serpentin et des Bas Fourneaux (coût de l’opération 743 290-DSIL accordée 148 658 € soit 20 %), portée par la commune de Balaruc-Les-Bains.

Pour l’année 2021, d’autres projets ont été financés dans le cadre de la DSIL « rénovation énergétique » ou de la DSID 2021 du plan de relance :

- Réfection de la toiture terrasse de la mairie (coût de l’opération 34 811€ - DSIL TEE obtenue 27 849 € soit 80 %), portée par la commune de Balaruc-Le-Vieux.
- Rénovation énergétique de l’Hôtel de ville (coût de l’opération 138 632 € - DSIL TEE obtenue 61 700€ soit 45%), portée par la commune de Loupian.
- Rénovation énergétique complète de l’école Valfalis (coût de l’opération 649 457€ - DSIL TEE obtenue 180 000 € soit 27,72 %), portée par la commune de Montbazin.

Le territoire de Sète agglopôle méditerranée a également participé au titre du plan de relance et ce dès l’année 2020 en engageant diverses aides et investissements contribuant à la cohésion sociale et territoriale.

Sète agglopôle méditerranée s’est mobilisée par son soutien au bénéfice des acteurs socio-économiques spécifiquement au titre de la relance par plusieurs dispositifs d’aides et de montants à ce jour :

- un fonds d’urgence de 5 080 000 € ;
- des aides aux opérations de relance de la consommation soit 214 000 € ;

Les aides de l’agglomération au titre des fonds de concours ont également portées auprès des communes par délibération du 17 décembre 2020 à hauteur de 688 787 € sur des investissements de 3 693 864 € ainsi que sur une délibération du 8 avril dernier, définissant une aide de Sète agglopôle de 10 500 000 € à l’horizon 2026 pour les 14 communes membres. Enfin, Sète agglopôle s’est engagée dans la poursuite de ses investissements, en 2020 et 2021, représentant plusieurs projets d’un montant total de 37 483 363 € HT à ce jour.

4.1.2 Les dispositifs contractuels ou programmes en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d’accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L’exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s’entendent pour assurer un suivi dans la durée et d’accroître les synergies entre contrats et programmes.

Sont notamment recensés par les signataires : le programme Action Cœur de ville engagé par la commune de Sète pour la durée de 2019-2024 ; le programme Petites Villes de Demain pour les communes de Marseillan et de Loupian pour la durée de 2020-2026 ; le programme Territoires d'industrie Sète-Béziers duquel relève l'intercommunalité pour la durée 2018-2021 ; le Contrat de ville visant les quartiers prioritaires de Sète et de Frontignan pour la durée 2015-2022 dont le programme de renouvellement urbain de l'Ile de Thau pour la durée de 2019-2024 ; le Contrat de Transition Écologique (CTE) pour la durée de 2020-2024 ; les conventions de délégation de gestion des aides à la pierre pour la durée de 2021-2026 ; le Contrat de lecture pour la durée de 2018-2023 ; La convention territoriale globale signée avec la CAF pour la durée de 2019-2022 et le projet éducatif de territoire de la ville de Sète pour la durée de 2018-2021 ; le Contrat de gestion intégrée et de transition écologique pour la durée de 2020-2025 ; le contrat signé avec la Région Occitanie ; les approches territoriales intégrées dans le cadre des fonds européens 2014-2020.

Contrat de Transition Ecologique du territoire de Thau, Contrat de Gestion Intégrée et de Transition Ecologique 2020-2025

Le territoire de Thau a été lauréat de l'appel à candidature lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire en 2019 pour mettre en place un Contrat de transition écologique, piloté par le SMBT, permettant de bénéficier d'un accompagnement privilégié des services de l'Etat sur les projets emblématiques du territoire de Thau sur la période 2020-2022.

Ainsi, le Contrat de gestion intégrée du territoire intègrera la transition écologique conférant le nom de cette nouvelle génération de contrat, dénommée « Contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau à l'horizon 2025.

Les partenaires signataires dudit Contrat s'emploieront à contribuer à un programme d'action partagé décrites dans les fiches orientations du Contrat. Ils s'engageront à mettre en œuvre ou à participer au financement des opérations prévues dans le Contrat, conformément à leurs compétences, à leurs politiques d'intervention et suivant leurs propres critères d'attribution. L'engagement financier effectif des partenaires interviendra dans le cadre de la signature des conventions d'application du présent Contrat. Les engagements financiers restent subordonnés à l'ouverture des crédits suffisants par les lois de finances et à l'ouverture de crédits suffisants par les sessions budgétaires de leur assemblée respective

Territoires d'industrie : cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire. Le territoire « Béziers-Sète » a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2019 parmi 124 sites en France.

Convention de délégation des aides à la pierre : Les EPCI à fiscalité propre disposant d'un PLH peuvent demander au représentant dans le département, pour sa mise en œuvre de conclure une convention par laquelle l'État leur délègue la compétence pour l'attribution des aides à la pierre, à savoir les aides financières destinées à la production (construction et acquisition), la réhabilitation et la démolition des logements locatifs sociaux ainsi que la création de place d'hébergement ; l'amélioration de l'habitat privé relevant des aides de l'ANAH.

Sète agglopôle méditerranée a obtenu le renouvellement de la gestion des aides à la période pour la période 2021-2026. Le Conseil communautaire en date du 08 juin 2021 a approuvé les termes de la convention générale de délégation des aides à la pierre 2021-2026 et la convention de gestion Anah 2021-2026.

Conventions OPAH Ru centre-ville de Sète 2017-2021 (renouvellement 2022-2026) et OPAH communautaire 2018-2023 :

Action concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et une collectivité territoriale dont l'objectif est de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements.

Sète agglopôle méditerranée mène actuellement deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

- l'OPAH communautaire sur l'ensemble des 14 communes membres
- l'OPAH RU sur le centre ancien de Sète

Les publics éligibles sont : les propriétaires occupants souhaitant rénover ou adapter leur logement ; les propriétaires bailleurs souhaitant conventionner leur logement avec ou sans financement de travaux ; les copropriétés énergivores fragiles et/ou dégradées.

Les priorités d'intervention sont les suivantes : la lutte contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne et très dégradé ; le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ; la mise sur le marché de logements à loyers maîtrisés ; la rénovation thermique...

L'accompagnement prend deux formes : des aides financières et des conseils sur les travaux à entreprendre. Mais aussi assister pour monter le dossier administratif de demande de subvention, réaliser le diagnostic énergétique et/ou de maintien à domicile, informer sur les éventuelles aides financières et fiscales afin de mener à bien les projets...

Conventions de mixité sociale : les communes de Balaruc-les-Bains (2016), Frontignan (2018), de Marseillan (2018), de Gigean (2018) et de Poussan (2021) soumises aux dispositions de la loi SRU (article 55) modifiée par la loi Duflot, ne disposant pas de 25% de logements sociaux, font l'objet d'obligations de rattrapage mises en place par périodes triennales. Les communes ont accepté d'élaborer un contrat de mixité sociale avec l'Etat et Sète agglopôle méditerranée en tant que délégataire des aides à la pierre. Ce contrat a pour objet de préciser les moyens mobilisés par la commune pour atteindre les objectifs de production de logements sociaux et d'identifier les opérations de développement de logements sociaux.

Convention carence : les communes de Balaruc les Bains, Poussan, Marseillan et Frontignan ont signé ou sont en cours de signature des arrêtés de carence 2020-2022 : Conventions passées entre l'Etat, la commune, Sète agglopôle méditerranée et l'Etablissement public Foncier d'Occitanie (EPF). Durant la période de carence, l'exercice du droit de préemption portant sur des biens affectés au logement est transféré au représentant de l'Etat, droit qui est délégué en l'espèce à l'EPF. La convention de carence d'une durée de 6 ans précise les modalités d'intervention, de l'EPF, en l'espèce, en vue de réaliser les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement dont la production de logements sociaux ainsi que les engagements des partenaires.

Convention Action Cœur de Ville - Sète 2019-2024 (ORT, plans d'actions 2020-2027) : L'objet du Programme Action Cœur de ville est de renforcer les villes dites « moyennes » ou « intermédiaires » en créant les conditions efficientes de la redynamisation de leurs coeurs villes. La ville de Sète a signé en octobre 2018 la convention cadre plurianuelle d'une durée de 6 ans. A l'issue de la phase diagnostic et définition du projet de redynamisation du cœur de ville, la ville de Sète, l'Etat, Sète agglopôle méditerranée et les partenaires financiers et locaux ont approuvé le déploiement de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) d'une durée de 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Petites Villes de demain : ce programme s'adresse en priorité aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il vient soutenir le dynamisme de transition par un soutien en ingénierie (financement jusqu'à 75% d'un poste de chef de projet au sein de l'EPCI), l'accès à un réseau et des financements de mesures thématiques ciblées. Deux communes du territoire de Sète agglopôle méditerranée vont bénéficier de cet accompagnement sur la période 2021-2026 : Marseillan et Poussan. La convention d'adhésion ayant pour objet d'acter l'engagement des 2 communes, de l'Etat et de Sète agglopôle méditerranée a été signée le 8 juillet 2021 avec, également, la Région Occitanie, l'EPF Occitanie, et la Banque des Territoires.

Contrat de ville – 2015-2022 et Convention d'application Territoriale – Ville de Frontignan:

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé principes d'une nouvelle politique de la ville qui s'applique désormais à des quartiers retenus par la géographie prioritaire selon le seul critère de pauvreté. Depuis janvier 2015, les contrats de ville constituent le nouveau cadre d'application de cette politique.

Les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée traitant des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'Etat et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le Département et la Région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et

l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes. Les contrats de ville reposent sur 3 piliers : la cohésion sociale ; le développement de l'activité économique et de l'emploi ; le cadre de vie et le renouvellement urbain. Le contrat de ville initialement prévu pour la période 2015-2020 a été prolongé par un protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020-2022.

Convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) Villes de Sète et de Frontignan:

La partie du patrimoine des bailleurs sociaux qui se situe sur les trois QPV de Sète (Ile-de-Thau, Ile-Sud / Centre-ville) et de Frontignan (Les Deux-Pins), bénéficie, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de ville, d'un abattement de 30 % par an sur la Taxe Foncière concernant les Propriétés Bâties. Cet abattement fait l'objet d'une convention particulière entre chaque bailleur (Sète Thau Habitat et Hérault Logement), l'Etat (DDTM) et la Collectivité. Le but de cette mesure est de faciliter notamment la mise en place du sur-entretien des espaces extérieurs et parties communes des QPV, de dynamiser l'animation sociale et la médiation en leur sein. La convention fixe les modalités de gouvernance du dispositif ainsi que les programmes d'action.

La Gestion Urbaine de Proximité:

La Gestion Urbaine de Proximité fait l'objet d'une convention thématique adossée au Contrat de ville et mettant en œuvre son Pilier Cadre de vie. Elle implique localement une multitude d'acteurs (Etat, Bailleurs sociaux, Agglomération, associations locales, Conseils Citoyens..) dans le but d'améliorer le cadre de vie et l'animation sociale des quartiers. L'animation de la GUP permet concrètement de :

- Rechercher la qualité urbaine et la mise en valeur des espaces publics pour l'ensemble des habitants et des usagers,
- Créer des « espaces de qualité » (plantations, espaces verts, liaisons douces, espaces plus privatifs,
- Améliorer la qualité du service rendu (propreté, maintenance, enlèvement d'épaves, insécurité, ...),
- Développer l'attractivité résidentielle par les commerces, services et activités (culture, sports...) au sein ou à proximité des quartiers,
- Favoriser la pérennisation des investissements par un entretien adapté,
- Prendre en compte les attentes des habitants et favoriser l'appropriation des espaces,
- Réduire les tensions sociales, le vandalisme et la délinquance.

Le dispositif Adulte Relais:

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le programme adultes-relais encadre des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires des contrats de villes. Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation. Le dispositif Adulte-Relais est un emploi aidé fortement soutenu par l'Etat qui permet, sous certaines conditions et notamment celle de résider sur un QPV, de proposer un emploi et d'accompagner l'insertion durable de personnes éloignées de l'emploi.

Convention Pluriannuelle du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain de Sète – quartier d'intérêt régional de l'Ile de Thau 2019-2024 :

le NPNRU prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville, de priorité nationale ou régionale, en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires. Il a pour ambition de modifier les quartiers en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments, le désenclavement, le développement économique...

NPNRU doivent également répondre à des objectifs en matière de relogement des ménages, mettre en place une gestion urbaine de proximité et favoriser l'insertion sociale dans les chantiers.

Contrat Territoire-Lecture 2018-2023 : L'objectif principal est d'aider au développement du réseau de lecture publique du territoire de Sète agglopôle méditerranée et de soutenir la mise en place de sa politique de développement du livre et de la lecture en particulier en Quartier Politique de la Ville.

Convention en faveur de la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle 2019-2022 : Sète agglopôle méditerranée et l'Etat décident ensemble d'agir pour favoriser l'accès à l'art, à la culture et au patrimoine pour l'ensemble des habitants, notamment pour les enfants, les jeunes et les populations éloignées de l'offre culturelle.

Conventions Territoriales Globales de Services aux familles : Signée entre la CAF et une commune, il s'agit d'un outil de structuration du partenariat qui permet de développer la complémentarité entre les différents acteurs, de mettre en place une adéquation entre les besoins des familles et l'offre existante et à développer et ce, en se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis.

Convention départementale France Services (avenant en date du 28 mai 2021 – intégration de la ville de Frontignan au 1^{er} janvier 2021) :

Dans l'Hérault, le Gouvernement a retenu 6 Maisons France Services (MFS) pour une première labellisation au 1^{er} janvier 2020 : Agde, Capestang, Lodève, Merviel-lès-Béziers, Sérignan et la MFS itinérante portée par la MSA. La ville de Frontignan a intégré le dispositif au 1^{er} janvier 2021

Les Maisons France Services ont pour objectif de faciliter l'accès des citoyens à un ensemble de services publics. Les usagers pourront effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique et se renseigner auprès d'agents polyvalents, formés spécialement à cet effet.

Démarches administratives du quotidien liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, les maisons France Services représenteront neuf administrations : du ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise) ; des finances publiques (déclaration de revenus, renseignements sur prélèvement à la source) ; de la Justice (accompagnement de l'usager dans l'accès au Droit) ; de l'assurance maladie, de l'assurance retraite, des allocations familiales ; de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de La Poste.

Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (Ville de Frontignan) : dispositif financé, animé et piloté par la CAF, il est proposé aux élèves en difficulté. Celui-ci met à disposition des ressources complémentaires pour leur permettre de s'épanouir davantage dans leur environnement scolaire et réussir leur scolarité. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité est mis en place pour un groupe de 5 à 15 enfants maximum. Toutefois, un accompagnement individualisé peut aussi être envisagé.

Convention Programme de Réussite Educative (PRE) 2021 (QPV des deux Pins - ville de Frontignan) - volet éducatif du pilier « Cohésion sociale » de la convention d'application territorialisée de la ville de Frontignan dans le cadre du Contrat de ville 2015-2022.

L'objectif du PRE est d'accompagner hors temps scolaire et en dehors de l'établissement scolaire les enfants de moins de 16 ans (18 ans dans certains cas) des quartiers prioritaires Politique de la Ville qui présentent des signes de vulnérabilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Projets Educatifs de Territoire (PEdT) : Résultat de recherche d'images pour "projet éducatif territorial"

Le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Contrats Enfance Jeunesse : Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement passé entre une Caf et une collectivité locale ou un organisme non lucratif, afin de développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.

Tiers-lieux La Palanquée : La Palanquée, tiers-lieu citoyen du Bassin de Thau est labellisée « Fabrique numérique de territoire » par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et fait partie du réseau des fablabs et des tiers-lieux de la Région Occitanie.

Tiers-lieu ressource, multi-activités (fablab fixe et mobile, coworking et salles à la location, incubateur de projets) et convivial, a pour objectif d'apporter sur le territoire une offre de services innovants, de favoriser le lien social, l'échange et le partage de compétences. Il vise à favoriser l'accès au numérique et à impulser des actions à destination des jeunes, comme la Coopérative Jeunesse de Services. En accueillant une programmation d'ateliers sociaux, culturels

et éducatifs, il souhaite encourager des dynamiques de coopération entre les acteurs associatifs du territoire pour amplifier les impacts des initiatives écologiques et solidaires.

Programme Alimentaire Territorial de Thau (PAT) : Lauréat en avril 2021 de l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation, le SMBT va animer durant deux ans la concertation nécessaire à l'émergence de ce PAT dont l'objectif est de favoriser et de promouvoir une alimentation locale, de qualité et accessible à tous.

Le PAT de Thau, impliquant des communes de Sète agglopôle méditerranée et d'Hérault méditerranée, s'articule autour de trois enjeux : renforcer le lien entre terre et mer, générer une solidarité alimentaire de territoire et augmenter la résilience face au changement climatique.

4.2. Validation des actions et programmations annuelles

Les actions du CRTE seront décrites dans des fiches action et des fiches projet lors des programmations annuelles.

Les opérations envisagées feront d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences.

Sète agglopôle méditerranée et la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée ont décidé de redoubler d'efforts et d'engager une démarche novatrice en unissant leur force, leurs moyens et donc leur territoire pour travailler ensemble à la mise en place d'une destination économique commune « Sète Cap d'Agde Méditerranée ».

D'autres coopérations interterritoriales avec d'autres territoires, notamment porteurs de CRTE, sont soit en cours de définition et présentées lors des différentes instances du CRTE ou seront encouragées.

En effet, les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat, et pendant toute la durée du contrat.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs tels que l'ANCT, le Cerema, l'ADEME, la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les agences techniques départementales, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Sète agglopôle méditerranée n'a pas bénéficié d'ingénierie extérieure.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Sète agglopôle méditerranée assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à affecter une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Elle pourra être assistée pour faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage, sous réserve de dispositions réglementaires.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques sera intégrée pendant toute la durée du contrat notamment par la sollicitation du Conseil de Développement de Sète agglopôle méditerranée.

La mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques sera intégrée pendant toute la durée du contrat notamment par la sollicitation du Conseil de Développement de Sète agglopôle méditerranée qui a été renouvelé le 17 décembre 2020 et compte 120 membres issus de la société civile. Composé de bénévoles représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, le Conseil de développement proposera des contributions argumentées et concrètes afin de développer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire. Ces citoyens se mobilisent donc au sein de 4 groupes de travail distincts pour une prise en compte optimum des enjeux de territoire dans les politiques publiques locales.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Le Contrat proposera une approche globale et cohérente des politiques publiques couvertes par de nombreux contrats passés à l'échelle du territoire, pendant toute la durée du contrat.

Le Contrat déclinera les grandes orientations du projet de territoire notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Le Contrat constituera le cadre de référence de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action Logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiale...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

Le Contrat restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi et amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Ce contrat aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile en s'appuyant sur le Conseil de développement du territoire.

Ainsi,

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage stratégique et de suivi

Le Comité de pilotage stratégique et de suivi est créé à l'échelle du territoire de l'agglomération de Sète agglopôle méditerranée.

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de Sète agglopôle méditerranée, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'agglomération Sète agglopôle méditerranée et des services de l'Etat et des communes membres.

Des établissements publics, opérateurs publics (l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires), ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales, si ils le souhaitent, sont associés en fonction de l'ordre du jour du comité de pilotage.

Le Conseil de Développement sera associé et invité à participer.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Sète agglopôle méditerranée. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de :

Pour Sète agglopôle méditerranée :

- Le Directeur Général des Services,
- Le Directeur Général Délégué du Pôle Attractivité et développement territorial,
- Les Directeurs Généraux Délégués des Pôles « Ressources, optimisation, performance », « Cohésion sociale », « Culture, Patrimoine, Sport, Education et épanouissement citoyen », « Maîtrise d'ouvrage, Ingénierie et services techniques »,
- La mission transversale « Coopération et dialogue territorial »,
- Les directions opérationnelles de l'agglomération, si nécessaire, en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour du comité technique.

Pour les services de l'Etat :

- La Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture de l'Hérault,
- Le Cadre d'Appui de la Secrétaire Générale,
- La Chef du Bureau de la Direction des Relations avec les collectivités locales de la Préfecture de l'Hérault,
- Les Directions régionales et départementales des services déconcentrés de l'Etat, si nécessaire, en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour du comité technique.

En fonction de l'ordre du jour du comité technique :

- Un représentant de chaque programme et contrats existants intégrés,
- Un représentant de chaque commune membres du territoire,
- Un représentant des établissements publics et opérateurs de l'Etat,
- Un représentant de la Région Occitanie, et plus particulièrement de la Direction de l'Action territoriale, de la Ruralité et de la Montagne (DATRM),
- Un représentant de la Région Occitanie en charge des fonds européens,
- Un représentant du Département de l'Hérault

Il se réunira au moins deux fois par an pour et plus si de besoin pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation du CRTE, articulé avec le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) établi avec l'ADEME avec la définition des indicateurs, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Quant au Cerema, c'est l'établissement public de référence pour développer et capitaliser l'expertise en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique. Il intervient en appui direct auprès des services de l'État, des collectivités locales et des entreprises pour accompagner leurs actions en matière de développement et de cohésion territoriale dans de nombreux domaines.

Ainsi, sous l'impulsion et de l'expertise auprès des collectivités territoriales, du Cerema et d'Efficacity, a été lancé le projet de contribuer à créer un label européen qui prenne en compte la vision française et européenne de la ville durable « Ville et Territoire Durable et Innovant » en complément des deux démarches de labellisations d'excellence : Energie-Air-Climat et Economie circulaire. L'une des structures porteuses est Efficacity, institut de recherche et de développement sur la ville durable, fondé en 2014 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Il rassemble chercheurs publics et experts du monde de l'entreprise. Il travaille en étroit partenariat avec les collectivités, afin de développer et de tester sur le terrain des solutions innovantes pour construire la ville de demain.

Ainsi, Sète agglopôle méditerranée a été retenu parmi les villes et territoires français identifiés et associés à l'élaboration du label européen en coproduisant le label et en testant cette démarche novatrice sur le territoire.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs et les indicateurs seront précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage, à l'exception de ce qui est prévu à l'article 4 du présent contrat. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

Signé à Frontignan, le 7 décembre 2024

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète

Emmanuelle Darmon

Le Président de Sète agglopôle méditerranée

François COMMEINHES



Sommaire des annexes

Annexe 1 – le Charte d'engagement pour la Transition Ecologique du territoire du Bassin de Thau signée le 7 octobre 2019 et le Contrat de Transition Ecologique (CTE) signé le 11 février 2020,

Annexe 2 – le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2026 adopté par le Conseil communautaire le 21 octobre 2021 (délibération N°DC2021_184),

Annexe 3 – le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) pour une durée de 4 ans approuvé par le Conseil communautaire du 23 septembre 2021 (délibération N°DC2021_137),

Annexe 4 – la Programmation 2020-2026 pour le territoire sous forme de liste indicative des actions inscrites dans les dispositifs contractuels en cours ainsi que dans les programmes pluriannuels d'investissements.



CHARTE D'ENGAGEMENT

pour la transition écologique du territoire du bassin de Thau

La présente charte est signée entre l'État et la collectivité. Elle a vocation à être signée par la suite par l'ensemble des partenaires publics et privés tels les entreprises et les associations, qui s'engagent dans la transition écologique du territoire, par le portage, la mise en œuvre et/ou le financement d'actions du contrat de transition écologique.

« *Le Contrat de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités : une co-construction avec les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales.* »

Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.

La France s'engage résolument dans une dynamique de transition écologique. Cet engagement s'est exprimé dans son action internationale conduite, notamment, dans le cadre des accords de Paris consécutifs à la COP 21 et du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017 et septembre 2018 par le Président de la République. Le « Plan climat », porté par la ministre de la transition écologique et solidaire, vise à traduire cet engagement à tous les échelons du territoire. Les contrats de transition écologique en constituent l'un des piliers.

Les contrats de transition écologique, signés pour une durée de trois à quatre ans, donnent le signal d'une dynamique de long terme, associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.

Les collectivités signataires s'engagent à mener une réflexion, associant tous les acteurs du territoire, pour construire l'identité écologique et économique qui guidera leurs actions pour les années à venir. Les collectivités contractantes mobilisent l'expertise et l'ingénierie de leurs services pour l'élaboration et la mise en œuvre du CTE.

L'Etat, à travers une équipe nationale dédiée, ses directions d'administration centrale, ses services déconcentrés, ses établissements et opérateurs publics, accompagne cette démarche en mobilisant ses capacités d'expertise et d'ingénierie, en optimisant les processus d'instruction administrative et en facilitant l'accès aux financements

Tous les champs d'intervention susceptibles de faire émerger une transformation pérenne au service de la croissance verte peuvent intégrer la dynamique des contrats de transition écologique.

Les acteurs du territoire définissent collectivement les orientations stratégiques pour impulser et accompagner une transition écologique du territoire, dans le cadre d'une démarche globale, associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles, concrètes.

Le contrat de transition écologique constitue un programme d'actions, avec des engagements précis établis entre partenaires et des objectifs de résultat qui feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Les 3 axes thématiques du contrat sont :

AXE 1 : un aménagement résilient et durable pour engager le territoire dans la transition écologique

- 1.1. Le renouvellement de l'espace urbain
- 1.2. La gestion des polarités à enjeux
- 1.3. La réduction de l'exposition aux risques littoraux
- 1.4. La préservation des espaces et des ressources

AXE 2 : une économie littorale globale et innovante capable de s'adapter aux effets du changement climatique

- 2.1. Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche
- 2.2. L'engagement en faveur de la croissance verte
- 2.3. La promotion des activités de loisirs et de bien être



AXE 3 : une gestion environnementale équilibrée pour protéger la biodiversité et les usages

- 3.1. La protection de la lagune et de ses usages
- 3.2. La reconquête des cours d'eau et des zones humides
- 3.3. La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre

Le contrat prévoit également 3 axes transversaux :

Un volet innovation : création d'une plateforme d'innovation (Lab Thau – PIA3)

Un volet participatif : adhésion au tiers lieux « La Palanquée » / création d'un réseau d'acteurs et de citoyens engagés dans la transition écologique / assises du territoire Ora maritima

Un volet évaluation : tableaux de bord de suivi / indicateurs / évaluations coûts avantages

La présente charte qui pourra être annexée au contrat de transition écologique du territoire de Thau, est signée entre l'Etat, la communauté d'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée et le Syndicat mixte du bassin de Thau.

Les signataires de la charte :

Le préfet de l'Hérault

Jacques WITKOWSKI

Le président du syndicat mixte du bassin de Thau

Yves MICHEL

Le président de Sète Agglopôle Méditerranée

François COMMEINHES



En présence de :

La ministre du Travail

Muriel PENICAUD

la secrétaire d'État
auprès de la ministre
de la Transition écologique et solidaire

Emmanuelle WARGON

La secrétaire d'Etat
auprès du ministre
de l'Économie et des Finances

Agnès PANNIER RUNACHER

Fait à Frontignan, le 7 octobre 2019

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° DC2021_184

Publication le	Présents	30	Pour	44
	Absents	1	Contre	0
Membres en exercice	45	Représentés	14	Abstention
				0

Objet : **Plan Climat Air Énergie Territorial 2021/2026 - Adoption**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre, le Conseil communautaire de Sète agglopôle méditerranée, légalement convoqué le vendredi 15 octobre 2021, s'est réuni Gymnase Di Stéfano - 23 Rue Romain Rolland à Sète (34200) à 18 h 00, sous la présidence de M. François COMMEINHES, Président de Sète agglopôle méditerranée.

Étaient présents :

Frédéric ALOY, Michel ARROUY, Gérard CANOVAS, Philippe CARABASSE, Norbert CHAPLIN, François COMMEINHES, Joliette COSTE, Christophe DURAND, François ESCARGUEL, Romain FERRARA, Magali FERRIER, Geneviève FEUILLASSIER MARTINEZ, Michel GARCIA, Jocelyne GIZARDIN, Kelvine GOVERNAYRE, Loïc LINARES, Jean-Guy MAJOUREL, Yves MICHEL, Sébastien PACULL, Corinne PARAIRE-AZAIS, Dominique PATTE, Cédric RAJA, Myriam REYNAUD, Josian RIBES, Max SAVY, Laura SEGUIN, Marcel STOECKLIN, Bruno VANDERMEERSCH, Anaïs VEYRAT, Alain VIDAL

Étaient absents représentés :

Patrick ANDRE donne pouvoir à Joliette COSTE
Muriel BRICCO donne pouvoir à Marcel STOECKLIN
Véronique CALUEBA donne pouvoir à Laura SEGUIN
Jeanne CORPORON donne pouvoir à Jocelyne GIZARDIN
Sophie CWICK donne pouvoir à Loïc LINARES
Sébastien DENAJA donne pouvoir à Philippe CARABASSE
Angel FERNANDEZ donne pouvoir à Gérard CANOVAS
Nathalie GLAUDE donne pouvoir à Michel ARROUY
Johann GROSSO donne pouvoir à Sébastien PACULL
Laurence MAGNE donne pouvoir à Anaïs VEYRAT
Hervé MERZ donne pouvoir à François ESCARGUEL
Gérard PRATO donne pouvoir à Dominique PATTE
Vincent SABATIER donne pouvoir à Jean-Guy MAJOUREL
Florence SANCHEZ donne pouvoir à Bruno VANDERMEERSCH

Étaient absents :

Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC

Secrétaire de séance :

Anaïs VEYRAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5216-5,
Vu l'arrêté n°2021-I-1259 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 11 octobre 2021 portant modification des compétences de Sète agglopôle méditerranée et en fixant les statuts,
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires »,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre et pour le Plan Climat Air Energie Territorial

Vu la délibération n°2017-338 du conseil communautaire du 20 décembre 2017 relative au lancement de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial par Sète agglopôle méditerranée

Vu la délibération 2020-188 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020 relative à l'approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial en vue de la mise en œuvre des différentes consultations

Vu la délibération 2021-137 du conseil communautaire en date du 23 septembre 2021 relative à la signature du Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale n°2019-006711 en date du 3 avril 2019 ;

Vu l'avis du Préfet de Région en date du 29 janvier 2020

Vu le projet de Plan Climat Air Energie Territorial annexé à la délibération

Considérant la nécessité d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

1. Rappel du contexte

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. C'est un outil de planification de l'action publique qui a pour objectifs de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de se prémunir des effets du changement climatique, de renforcer la sobriété énergétique du territoire, de développer les énergies renouvelables et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air. L'élaboration de ce Plan Climat est une obligation pour toutes les intercommunalités de plus de 20.000 habitants. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

La réflexion autour du Plan Climat Air Énergie Territorial a été lancée par Sète agglopôle méditerranée début 2018. Elle a été jalonnée par des temps de concertation et de co-construction en 2018 et 2019. Cet outil stratégique et opérationnel de transition énergétique, de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie s'inscrit dans la filiation de l'Accord de Paris, de la loi de transition énergétique pour une croissance verte et dans la trajectoire REPOS, Région à Energie Positive, porté par la région Occitanie.

2. De l'approbation du projet de PCAET à l'adoption définitive

Aux termes de deux ans d'études et d'une large concertation avec les élus et les acteurs du territoire, le projet de PCAET a été arrêté en Conseil communautaire le 17 décembre 2020. Il retient pour objectifs une baisse des consommations énergétiques de 25% entre 2015 et 2030. La stratégie posée permet d'envisager une réduction de 34% des émissions totales de gaz à effet de serre sur le territoire et de viser une production d'énergies renouvelables égale à 50% de la consommation à l'horizon 2030.

Pour cela, le plan d'actions s'articule autour de 5 axes stratégiques déclinés en 15 orientations et 60 fiches actions opérationnelles :

- Axe 1 : La mobilisation de tous les acteurs, pour engager la transition vers un bâti et un urbanisme post carbone
- Axe 2 : Le développement de la production et de l'usage des nouvelles énergies, pour des solutions d'avenir durable
- Axe 3 : Conjuguer nature et innovation, pour la préservation des ressources du territoire
- Axe 4 : Agir globalement, pour un développement et une consommation plus responsables

• Axe 5 : Faire du Plan Climat une démarche innovante et participative, pour engager une véritable dynamique territoriale partagée

Une fois le projet de PCAET arrêté, celui-ci a été soumis pour avis aux personnes publiques associées : le préfet de région, le Président de Région et l'autorité environnementale. Dans la poursuite des étapes réglementaires, le PCAET a ensuite fait l'objet d'une consultation électronique du public du 9 Juin 2021 au 30 Juillet 2021. Le dossier a été mis à disposition sur le site internet www.agglopole.fr ainsi qu'en version papier au siège administratif de l'agglomération accompagné d'un registre d'observations. Sète agglopôle méditerranée a reçu l'avis de l'autorité environnementale le 29 avril 2021 et celui du Préfet de Région le 11 juin 2020 (avis reçu hors délai). Elle n'a pas reçu l'avis de la région qui est donc réputé favorable. Aucune observation du public n'a été formulée.

Pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et sans changer l'économie générale du projet, Sète agglopôle méditerranée a pris en compte la grande majorité des remarques et observations émises. Le projet de PCAET a été complété avec des précisions notamment sur les aspects méthodologiques du diagnostic. Quelques ajustements de forme ont également été opérés pour une meilleure lisibilité et cohérence de l'ensemble des pièces du PCAET. Des précisions et points de vigilance ont également été apportés au plan d'actions. L'ensemble des remarques et/ou observations font l'objet de réponses argumentées de la part de l'agglomération. Elles sont détaillées dans le rapport de déclaration environnementale (annexe 3 de la présente délibération) ainsi que l'ensemble des modifications apportées au PCAET.

3. Suivi, évaluation et mise en œuvre

Le suivi et l'évaluation du PCAET sont les garants de sa réussite. Ils permettent de garder le cap sur les objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre à l'aide d'indicateurs mais également de mesurer le résultat et l'efficience des actions. Le PCAET doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation à 3 ans et 6 ans de mise en œuvre. Au-delà de ce cadre réglementaire, les dispositifs Cit'ergie (Climat-Air-Energie) et Economie circulaire du nouveau programme national « Territoire engagé pour la transition écologique» porté par l'ADEME, seront les outils de suivi et d'amélioration continue du PCAET. Ils accompagneront la collectivité dans la structuration d'un suivi transversal des objectifs. Et dès 2022, ils permettront d'évaluer la politique de transition écologique mise en place et de l'enrichir.

L'ensemble des étapes ayant été réalisé, le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de Sète agglopôle méditerranée peut désormais être approuvé définitivement.

Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'adopter** le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de Sète agglopôle méditerranée, ci-annexé
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,



**Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice des Affaires Générales,
Réglementaires et Juridiques**

Sophie GRADELET-REAMOT

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault
- date de publication et/ou notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° DC2021_137

Publication le	Présents	37	Pour	50
	Absents	0	Contre	0
Membres en exercice	50	Représentés	13	Abstention

Objet : **Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME Occitanie - Autorisation de signature**

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre, le Conseil communautaire de Sète agglopôle méditerranée, légalement convoqué le vendredi 17 septembre 2021, s'est réuni à l'Espace Culture et Loisirs LE FORUM - Zone du Vigné - 1, rue du Puech à Balaruc le Vieux 34540 à 18 h 00, sous la présidence de M. François COMMEINHES, Président de Sète agglopôle méditerranée.

Étaient présents :

Frédéric ALOY, Patrick ANDRE, Michel ARROUY, Thierry BAEZA, Muriel BRICCO, Véronique CALUEBA, Gérard CANOVAS, Philippe CARABASSE, Norbert CHAPLIN, François COMMEINHES, Pascale DARDÉ, Christophe DURAND, François ESCARGUEL, Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Angel FERNANDEZ, Magali FERRIER, Henry FRICOU, Michel GARCIA, Nathalie GLAUDE, Nicolas GOUDARD, Kelvine GOVERNAIRE, Loïc LINARES, Karine LOUPY, Laurence MAGNE, Jean-Guy MAJOUREL, Hervé MERZ, Yves MICHEL, Sébastien PACULL, Corinne PARAIRE-AZIAS, Gérard PRATO, Cédric RAJA, Josian RIBES, Vincent SABATIER, Florence SANCHEZ, Laura SEGUIN, Marcel STOECKLIN, Bruno VANDERMEERSCH

Étaient absents représentés :

Jeanne CORPORON donne pouvoir à Jean-Guy MAJOUREL, Joliette COSTE donne pouvoir à Corinne PARAIRE-AZIAS, Sophie CWICK donne pouvoir à Frédéric ALOY, Sébastien DENAJA donne pouvoir à Philippe CARABASSE, Romain FERRARA donne pouvoir à Patrick ANDRE, Geneviève FEUILLASSIER MARTINEZ donne pouvoir à Gérard CANOVAS, Jocelyne GIZARDIN donne pouvoir à François, ESCARGUEL, Johann GROSSO donne pouvoir à Sébastien PACULL, Dominique PATTE donne pouvoir à Gérard PRATO, Myriam REYNAUD donne pouvoir à Hervé MERZ, Max SAVY donne pouvoir à Michel ARROUY, Andis VEYRAT donne pouvoir à Vincent SABATIER, Alain VIDAL donne pouvoir à Christophe DURAND

Secrétaire de séance :

Vincent SABATIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5216-5,
Vu l'arrêté n°2019-I-1511 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 25 Novembre 2019 portant modification des compétences de Sète agglopôle méditerranée et en fixant les statuts,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires »,

Vu la décision de Président n°2015-123 du 1er octobre 2015 relative à l'appel à projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,

Vu la délibération n°2017-338 du conseil communautaire du 20 décembre 2017 relative au lancement de la démarche de Plan Climat Air Energie de Sète agglopôle méditerranée

Vu la délibération n°2020-188 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 relative à l'approbation du projet de Plan Climat Air Energie de Sète agglopôle méditerranée

Le territoire de Sète agglopôle méditerranée est dynamique et porte plusieurs projets en faveur de la transition énergétique et écologique. En tant qu'autorité coordinatrice de la transition énergétique sur le territoire, Sète agglopôle méditerranée s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026.

Au regard de l'ambition territoriale, Mme la ministre Barbara Pompili, a proposé à Sète agglopôle méditerranée de bénéficier d'un appui renforcé de l'ADEME l'Agence de la transition écologique via un Contrat d'Objectif Territorial(COT).

Les contrats d'objectif territoriaux sont dorénavant l'offre financière principale de l'ADEME pour un accompagnement transversal des collectivités sur leurs politiques de transition écologique (sur les champs « climat, air, énergie » et de l'économie circulaire). Ils soutiennent la dynamique de Contrat de Relance et de Transition écologique de l'Etat (CRTE), en appuyant les collectivités dans la conception de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer les politiques de transition écologique.

Cette démarche repose sur les référentiels des programmes Cit'ergie et Economie circulaire, deux démarches de labellisation nationales et d'excellences portées par l'ADEME. Elles consistent respectivement en un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre, d'une part d'une politique énergie climat ambitieuse, et d'autre part, d'une politique en faveur de l'économie circulaire. Ces démarches consistent en la réalisation d'audits, qui permettront de compléter et/ ou de renforcer le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial dans une logique d'amélioration continue. Elles constitueront les outils de suivi et d'évaluation qualitatifs et dynamiques du PCAET tout au long de sa mise en œuvre. L'ensemble des champs de compétences de Sète agglopôle est concerné par ces démarches totalement transversales (développement économique, déchets, aménagement, mobilité, habitat...).

Divisée en deux phases distinctes, le COT est principalement destiné aux établissements publics de coopération intercommunale qui possèdent toutes les compétences pour mener au mieux la transition énergétique et écologique autour de la politique énergie climat air et d'économie circulaire. Il permet d'accompagner la collectivité sur une démarche territoriale de 4 ans.

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum consiste pour Sète agglopôle méditerranée à :

- Mobiliser et renforcer la gouvernance interne et externe en associant étroitement les élus et les directions concernées à l'élaboration des actions.
- Réaliser les audits des référentiels nationaux Cit'ergie et économie circulaire identifiant les forces et faiblesses des politiques menées par l'agglopôle.
- Identifier les axes politiques et les projets forts ciblés pour diffuser la transition écologique et adopter une démarche territoriale intégrée.
- Elaborer un plan d'actions s'inscrivant dans les politiques et les projets forts identifiés.
- Définir les objectifs du contrat qui feront l'objet d'un avenant au COT.

La seconde phase de 3 ans maximum met en œuvre le programme d'actions et le complète de manière itérative pour progresser dans sa politique de transition énergétique et écologique. Elle consiste à :

- Suivre les actions régulièrement avec les gouvernances internes et externes.
- Assurer une amélioration continue pour enrichir les plans d'actions en affinant les connaissances du territoire de Sète agglopôle méditerranée
- Evaluer au bout de 4 ans la progression de la politique de transition écologique de l'agglomération avec les audits finaux des référentiels Cit'ergie et économie circulaire

Dans le cadre du COT, Sète agglopôle méditerranée peut mobiliser une enveloppe maximum de 350 000 € sur 4 ans. Elle se divise en :

- Une aide forfaitaire de 75 000€ attribuée au titre du soutien à l'animation, des compléments de diagnostics territoriaux, aux actions de communication et de mobilisation, de formation, de sensibilisations et aux études, et versée à l'issue de la réalisation des audits (phase 1).
- Une aide variable de 275 000€ maximum conditionnée à la réalisation des objectifs définis à l'issue de la phase 1. Elle se ventile en une aide additionnelle plafonnée à 175 000 €, attribuée en fonction de la progression dans les référentiels Cit'ergie et Economie circulaire, et une aide additionnelle plafonnée à 100 000€ sur atteinte d'objectifs territoriaux spécifiques au territoire fixés en accord avec les directions régionales de l'ADEME en fin de phase 1.

Les aides financières accordées dans le cadre du COT, sont mobilisables pour du fonctionnement ou de l'investissement. Il appartiendra à Sète agglopôle méditerranée de fixer librement ses dépenses.

Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** les termes du Contrat d'Objectifs Territorial d'une durée de 4 ans entre Sète agglopôle méditerranée et l'ADEME ainsi que tous documents s'y rapportant
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer le Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME, étant précisé que les subventions accordées par l'ADEME dans le cadre de ce contrat et dont le montant est plafonné à 350 000 euros sur 4 ans, seront imputées au budget principal M57

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,



Pour le Président et par délégation

Sophie Gradelet-Réamot
Directrice des affaires générales
réglementaires et juridiques

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault
- date de publication et/ou notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
ENJEU 1 : INNOVER ET DEVELOPPER												
Objectif stratégique 1.1 : Développer et consolider ses filières économiques												
Mesure 1.1.1 : Crée un pôle de croissance Bleue dont favoriser la montée en compétence du territoire par le soutien à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle												
Création d'un pôle de formation pour accueillir de nouvelles composantes en matière d'enseignement et de formation (présentiel et à distance). - Réhabilitation du bâtiment public «anciens locaux du Collège Victor Hugo» à Sète	4 166 667 €	Sète agglopôle méditerranée	Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			4 166 667 €						
Pôle de croissance bleue - Réhabilitation des bâtiments de l'Ecosite, route des salins à Mèze – Etudes et travaux	1 500 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		1 500 000 €							
Requalification de la friche industrielle « Flexsys » à Sète - Pépinières et hôtels d'entreprises - création d'une pépinière et hôtel d'entreprises	1 687 447 €	Sète agglopôle méditerranée, SPLBT	Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		1 687 447 €							
Requalification des ZAE	6 250 000 €	Sète agglopôle méditerranée, concessionnaire SPLBT	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			6 250 000 €						
Création d'une pépinière d'entreprises - réhabilitation du bâtiment "Trois sommets", ZAE Parc aquatechnique à Sète	3 333 333 €	Sète agglopôle méditerranée, SPLBT	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			3 333 333 €						
Création d'un dispositif d'accompagnement à l'implantation commerciale "Ma boutique à l'essai" à Sète	A DEFINIR	Sète, futur concessionnaire Cœur de ville	Convention Action Cœur de ville			A DEFINIR						
Mesure 1.1.2 : Positionner Sète agglopôle méditerranée comme partenaire de la Région pour accompagner la mutation de l'économie portuaire, notamment sur le volet de la spatialisation du port, et renouer le dialogue entre le port et la ville												
Projet de port connecté sur le Port de Sète-Frontignan	173 000 €	EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique									173 000 €
Mise en exploitation de la ZIFMAR (phase 1)	1 000 000 €	EPR_Port de Sète	Contrat de Transition Ecologique		1 000 000 €							
Entretien et travaux de renforcement des ouvrages de protection portuaire de Sète (entretien annuel par la Région)	4 000 000 €	Région Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	4 000 000 €								
Travaux et entretien des ponts mobiles	2 800 000 €	Région Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		2 800 000 €							
Intermodalité voyageurs : poursuite de l'aménagement du nouveau Terminal Passagers	63 300 000 €	Région Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		63 300 000 €							
Entretien des ouvrages de protection maritime à Sète	A DEFINIR	Région Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Acquisitions foncières, aménagements, requalification du for	5 000 000 €	Région Occitanie	Contrat de Transition Ecologique	5 000 000 €								
Construction de la plateforme multimodale sur le port de Sète	8 000 000 €	Région Occitanie	Contrat de Transition Ecologique	8 000 000 €								
Dragage annuel du Port de Sète	14 000 000 €	Région Occitanie	Contrat de Transition Ecologique	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	
Travaux de confortement du Môle Saint-Louis	2 291 469 €	Région Occitanie, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage									2 291 469 €
Aménager l'interface du projet de ZAC Est avec la zone portuaire	A DEFINIR	SA ELIT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Réduire les émissions polluantes sur le port	A DEFINIR	EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Renforcer l'intégration paysagère des sites portuaires	A DEFINIR	EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Mesure 1.1.3 : Innover dans la gestion de l'eau, ressource fondamentale de l'économie bleue												
Elaboration d'un document partagé entre les 3 EPCI en charge de la GEMAPI définissant une stratégie de restauration des lagunes palavasiennes	18 668 €	3M, POA, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		18 668 €							
Construction d'une nouvelle unité de traitement des eaux boueuses - établissement thermal - AMO	72 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	72 000 €								
Nouvelle UTEB	2 815 525 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		2 815 525 €							

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Travaux d'extension d'Aqua Domitia sur Loupian - irrigation Vignes	735 000 €	BRL	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	735 000 €								
Mettre à jour le plan de gestion des salins de Frontignan	A DEFINIR	Conservatoire du Littoral, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Expertiser l'opportunité des démarches qualité (SIQO, marques ...)	A DEFINIR	CRCM, OP conchyliculteurs	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Améliorer et valoriser les fonctionnalités écologiques des infrastructures portuaires - étude diagnostic	A DEFINIR	EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Etudes et suivis des espèces remarquables ou faisant l'objet de Plan National d'Action (PNA)	A DEFINIR	Etat, N2000	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Pilote pour la création d'un démonstrateur REUT-Désalination par électrodialyse sur la commune de Marseillan	2 550 000 €	GDL	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			2 550 000 €						
Amélioration des connaissances sur les fonctionnalités des habitats marins et côtiers	124 830 €	GIS Posidonies	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		124 830 €							
Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable prévus par le SAEP Frontignan Balaruc (secteur de Frontignan-plage)	550 000 €	SAEP	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		550 000 €							
Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable prévus par le SAEP Frontignan Balaruc (secteur centre ancien de Frontignan)	200 000 €	SAEP	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		200 000 €							
Travaux de sécurisation du réseau du SAEP par la création d'une nouvelle interconnexion avec le réseau SBL (secteur de La Peyrade)	250 000 €	SAEP	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		250 000 €							
REUT STEP à Sète - études et travaux	A DEFINIR	SAIPOL, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	A DEFINIR								
Travaux de réhabilitation sur les réseaux gérés par le SBL (plan pluriannuel de renouvellement)	8 400 000 €	SBL	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		8 400 000 €							
Travaux de réhabilitation des réservoirs gérés par le SBL à Balaruc et Gigan	1 900 000 €	SBL	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		1 900 000 €							
Mise en place de prélocaliseurs sur le réseau SBL	1 200 000 €	SBL	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		1 200 000 €							
Installation de 15 bornes monétiques de distribution d'eau potable sur le réseau géré par le SBL	500 000 €	SBL	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		500 000 €							
Sécurisation du réseau d'adduction d'eaux traitées de la ville de Sète (Tivoli, Viria)	950 000 €	SEMOP	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		950 000 €							
Sécurisation du réseau d'adduction d'eaux traitées de la ville de Sète (piquage SBL)	200 000 €	SEMOP	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		200 000 €							
Reconstruction par forage dirigé du siphon sur la conduite d'eaux brutes sous le Canal du Rhône à Sète	770 000 €	SEMOP	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		770 000 €							
Etudes et travaux pour la réutilisation des eaux de lavage des filtres de l'usine de potabilisation de la Ville de Sète	200 000 €	SEMOP	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			200 000 €						
Travaux de réhabilitation ou de renouvellement de réseaux de la ville de Sète	7 800 000 €	SEMOP, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		7 800 000 €							
Etudes et travaux transparence hydraulique entre la future extension de la ZACOM et Port Suttel (Balaruc le Vieux)	2 083 333 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Travaux de renaturation du cours d'eau de la Bourbou à Loupian	1 241 667 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Etudes et travaux de lutte contre l'inondation du cours d'eau Homme Mort à Marseillan	975 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Restauration des fonctions hydro-morphologiques de la Roubine de Vic et des zones humides périphériques - Etudes et travaux	416 667 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Mise en oeuvre PPI entretien cours d'eau sur BV de Thau - SAM	550 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		550 000 €							
Elaboration d'un plan de gestion des ZH situées en amont de l'étang d'Ingril	50 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				50 000 €					
Etudes et travaux Bassin Charbonnière à Balaruc le Vieux	600 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			600 000 €						
Construction d'un ouvrage hydraulique Quai de Toulon à Marseillan	400 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		400 000 €							
REUT STEP à Mèze - Etude	40 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			40 000 €						
Travaux de protection de la ressource en eau potable d'Issanka	340 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		340 000 €							
Travaux de mise aux normes du champ captant d'Issanka	1 000 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 000 000 €						
Travaux de réhabilitation du réseau AEP de la ville de Mèze - travaux P1	565 059 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		565 059 €							
Travaux reprise étanchéité château d'eau Mèze	100 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		100 000 €							
Sectorisation et modélisation de la conduite d'adduction d'eaux brutes de la ville de Sète : pose de 2 débimètres	370 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		370 000 €							
Travaux de réhabilitation du réseau AEP de la ville de Mèze - travaux P2 et P3	576 054 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		576 054 €							
Mise en place d'un programme de gestion des réseaux sur la ville de Mèze (télérelève)	320 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			320 000 €						
Mise en place d'un programme de gestion des réseaux sur la ville de Mèze (pré-localisateurs)	50 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			50 000 €						
Mise en place d'un programme de gestion des réseaux sur la ville de Mèze (SIG)	50 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			50 000 €						
Etudes et travaux Bassin de rétention Valaury à Poussan	672 183 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	672 183 €								
Travaux de restauration hydromorphologique du cours d'eau du Pallas	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						A DEFINIR			
Etudes de renaturation du cours d'eau de la Vène / ruisseau de Barbière à Gigan	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					A DEFINIR				
Travaux continuité écologique du seuil dit « d'Hydroscience » sur la Vène	41 667 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			41 667 €						
Etudes de reconquête morphologique du cours d'eau du Pallas – projet « La Rouquette » (Villeveyrac)	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Actions de consolidation des systèmes d'endiguement	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Réaliser une synthèse des cartographies existantes (outil d'observation foncière)	20 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	20 000 €								
Concertation et élaboration du plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau	100 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique	100 000 €								



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Consolidation du réseau de suivi piézométrique du Pli ouest	55 600 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		55 600 €							
Réseau de suivi complémentaire de la qualité des eaux souterraines du Pli ouest	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Etude de mise à jour de l'inventaire des forages existant et extension sur une plus grande partie du territoire	4 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		4 000 €							
Etude sur potentialités Pli ouest - unité Plaissan Villeveyrac	50 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		50 000 €							
Diagnostic des comportements des particuliers liés à l'usage de l'eau	20 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			20 000 €						
Etude sur la conduite KLM – en lien avec outil besoin/ressource	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Projet de création d'un GAL - démarche LEADER	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Création d'un Projet alimentaire territorial (PAT)	139 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		139 000 €							
Création d'un GALPA - FEAMPA 2021-2027	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Suivi du réseau hydrologique, extension et exploitation des données	3 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		3 000 €							
Synthèse des connaissances existantes, partage et concertation sur Capathau	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Réalisation d'une plaquette « état des connaissances de la qualité de la lagune de Thau »	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Etudes complémentaires pré-identifiées pour améliorer la modélisation	50 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								50 000 €	
Concertation sur les scénarios à envisager dans le plan de gestion des apports en nutriments et en eau	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Elaboration du plan de gestion concerté des apports en nutriments et en eau à la lagune	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Evaluation de la fonctionnalité du ruisseau de Bragues	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Etude diagnostic des digues de protection contre les inondations des cours d'eau	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Etude de définition des EBF des cours d'eau	50 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		50 000 €							
Engager une étude hydromorphologique globale des cours d'eau du BV de Thau	90 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique		90 000 €							
Engager la concertation pour mettre en œuvre le programme de reconquête morphologique des cours d'eau	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du SAGE de Thau	90 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		90 000 €							
Suivi et caractérisation des herbiers aquatiques de la lagune de Thau	7 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		7 000 €							
Evaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire 1150* « lagune côtière méditerranéenne »	15 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		15 000 €							
Valorisation de l'outil de communication « Thau Nature »	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Etat des lieux des offres d'animations aux enjeux naturels des lagunes et des zones humides sur le territoire de Thau	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Diffusion des outils d'information sur les Infrastructures Agro-écologiques	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Etat des lieux des offres d'animations aux enjeux naturels terrestres sur le territoire de Thau	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Etude de délimitation des EBF des zones humides	A DEFINIR	SMBT	Contrat de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Projet éducatif sur la ressource en eau « à l'école de la nappe astienne » (2)	A DEFINIR	SMETA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Elaboration du plan de gestion de la zone de vulnérabilité de la nappe Astienne – secteur de Méze	A DEFINIR	SMETA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Acquisitions foncières Marais de la Grande Palude	40 000 €	Vic-la-Gardiole	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		40 000 €							
Travaux d'extension, renforcement et sécurisation du réseau d'irrigation des terres agricoles de Villeveyrac	1 800 000 €	Villeveyrac	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	1 800 000 €								
Définition et mise en œuvre d'un programme d'action hydraulique pour le site du marais de la Grande palude	30 000 €	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		30 000 €							
Réflexion à engager sur les retenues collinaires	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Etude sur les possibilités de remplissage des piscines des campings en eau brute	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Restauration écologique à enjeux halieutique, aquacole et environnementaux	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Poursuite du programme Dem'eaux - Mise à disposition du forage profond sur Pli ouest pour tests - plateforme technologique – Lab Thau	20 000 €	A définir	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		20 000 €							
Etude géologique sur les apports en eaux karstiques à la Roubine de Vic	A DEFINIR	A définir	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Objectif stratégique 1.2 : Soutenir l'économie circulaire et œuvrer pour la croissance verte												
Mesure 1.2.1 : Concrétiser un territoire à énergie positive												
Elaboration d'un diagnostic du patrimoine de la commune de Balaruc-les-Bains	69 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	69 000 €								
Mise en œuvre des préconisations du diagnostic des bâtiments - Balaruc les Bains	717 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		717 000 €							
Etude sur les chaufferies communales de Balaruc-les-Bains	12 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			12 000 €						
Mise en œuvre des préconisations du diagnostic des bâtiments en matière d'éclairage - Balaruc les Bains	120 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			120 000 €						
Etude de faisabilité pour réduire l'éclairage de la ville et remplacement des équipements énergivores par Led	500 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				500 000 €					
Etude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures du patrimoine communal de Balaruc-les-Bains	10 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			10 000 €						
Modernisation du parc d'éclairage public LED	150 000 €	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		150 000 €							
Développement d'une solution énergétique sur eau de mer	30 000 000 €	DALKIA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								30 000 000 €	
Développement durable : Audit énergétique des bâtiments communaux	120 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			120 000 €						
Education : Rénovation du groupe scolaire des Terres Blanches et de son ALP tout en assurant sa transition énergétique	1 750 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 750 000 €						
Etude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures du patrimoine communal de Frontignan	20 000 €	Frontignan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			20 000 €						
Développement durable - transition énergétique : rénovation de l'éclairage public	625 000 €	Frontignan, SIVOM Canton Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		625 000 €							
Couverture photovoltaïque port de Sète	A DEFINIR	GDS	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique									A DEFINIR



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Rénovation de l'éclairage public	222 865 €	Gigean	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		222 865 €							
Construction d'une école à énergie positive	5 000 000 €	Loupian	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					5 000 000 €				
Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville	294 000 €	Loupian	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		294 000 €							
Couverture photovoltaïque d'une crèche à Marseillan	300 000 €	Marseillan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			300 000 €						
Favoriser les actions pour la transition énergétique - Remplacer l'éclairage public énergivore par des installations type LED ou solaires	400 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			400 000 €						
Favoriser les actions pour la transition énergétique - Installer du mobilier urbain solaire permettant la recharge d'appareils mobiles à destination des usagers avec ou sans hotspot wifi	4 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			4 000 €						
Favoriser les actions pour la transition énergétique - Installer une centrale photovoltaïque au moure blanc	A DEFINIR	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Favoriser les actions pour la transition énergétique - Créer un préau photovoltaïque à l'école Coty	100 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				100 000 €					
Favoriser les actions pour la transition énergétique - diagnostiquer les bâtiments communaux les plus énergivores	400 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			400 000 €						
Elaboration d'un bilan énergétique général des bâtiments de la commune de Montbazin	40 000 €	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			40 000 €						
Diminution de l'intensité des éclairages sur la commune de Montbazin	10 000 €	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			10 000 €						
Installation d'energies renouvelables – salle polyvalente	30 000 €	Montbazin	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			30 000 €						
Rénovation énergétique de la Maison des sports	20 000 €	Montbazin	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						20 000 €			
Rénovation énergétique de l'école élémentaire Valfalise	649 457 €	Montbazin	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		649 457 €							
Travaux d'amélioration des technologies d'éclairage public	80 000 €	Montbazin	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			80 000 €						
Etude de faisabilité de panneaux photovoltaïques sur bâtiments et infrastructures - Montbazin	A DEFINIR	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics et privés	400 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			400 000 €						
Inventaire du patrimoine communal en termes de consommation énergétique de la ville de Poussan	20 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			20 000 €						
Travaux de rénovation énergétique dans les écoles de la ville de Poussan	800 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			800 000 €						
Construction d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge des prés Saint-Martin à Frontignan	4 000 000 €	REDEN SOLAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			4 000 000 €						
Expérimentation Ostréiénergie 2022-2024	833 333 €	Région Occitanie, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Etudes de faisabilité pour le développement de centrales photovoltaïques au sol sur l'ISDND à Villeveyrac	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Etude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la STEP à Villeveyrac	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Etudes pour la requalification de l'Unité de valorisation énergétique de Sète	300 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage									300 000 €
Rénovation de l'éclairage dans les espaces publics - SAM	300 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			300 000 €						
Mise à disposition de l'Espace Info Energie sur le territoire	37 500 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			37 500 €						



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Economies d'énergie - Réalisation d'animations et de supports de communication	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage								A DEFINIR	
Etude d'opportunité de mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage								A DEFINIR	
Mobilités : renouvellement du parc véhicules : acquisition de bus électriques	7 916 666 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			7 916 666 €						
Etudes d'opportunité pour le développement de photovoltaïque sur le patrimoine public de SAM	A DEFINIR	Sète, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Mesure 1.2.2 : Reconquérir les friches industrielles												
Etudes pour la requalification de la Raffinerie du midi à Balaruc-les-Bains	830 000 €	A DEFINIR	Contrat de Transition Ecologique									830 000 €
Reconquête de friches - Réaliser la reconquête de la friche San Remo Pescia.	560 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		560 000 €							
Etudier le futur aménagement du site de l'ancienne friche Mobil. Procéder à des actions de dépollutions complémentaires à la remédiation menée par Esso/Exxon pour des usages autres qu'industriels ou équivalents	543 200 €	Frontignan, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		543 200 €							
Construire un outil automatisé d'actualisation de la carte d'occupation du sol du territoire de Thau	A DEFINIR	INRAE, SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Réhabilitation d'une friche industrielle (Cave coopérative)	410 000 €	Montbazin	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					410 000 €				
Etude de faisabilité de l'aménagement durable de la zone stratégique de Poussan	50 000 €	Région Occitanie, SMBT	Contrat de Transition Ecologique	50 000 €								
Proposer une stratégie foncière territoriale concertée - Remise en état des parcelles après acquisitions	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Etude d'identification des réservoirs de compensation	150 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	A DEFINIR								
Etude pour la création d'un opérateur d'offres de compensation	230 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			230 000 €						
Etude et création de sites naturels de compensation	208 333 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Engager une réflexion sur la cabanisation du territoire	40 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		40 000 €							
Travaux de requalification de la friche urbaine Thermes Athéna - cœur de Station - travaux sur réseaux pluviaux	2 083 333 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					A DEFINIR				
ZAC Entrée Est - Rives Nord (en cours de conception, date de démarrage restant à définir)	17 916 667 €	groupement de concessionnaires, Sète agglopôle méditerranée	Budget du concessionnaire, participation de Sète agglopôle méditerranée								A DEFINIR	
ZAC Entrée Est - Rives Sud	53 976 000 €	SA ELIT, Sète	Budget du concessionnaire, participation de la ville de Sète	53 976 000 €								
Travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC Entrée Est Rive Sud - 1ère tranche et gestion pluviale	6 760 000 €	SA ELIT	Contrat de Transition Ecologique	6 760 000 €								
Rassembler les connaissances sur les stratégies foncières en cours	4 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	4 000 €								
Construire un outil d'observation foncière – Foncilitto	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Finaliser les cartes de services écosystémiques	30 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	30 000 €								
Animer la concertation dans le cadre de la révision du SCOT	10 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		10 000 €							
Expérimenter une démarche participative citoyenne	15 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		15 000 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Consolider la modélisation des données dans WEAP	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Mobiliser les partenariats fléchés dans le Lab Thau pour développer l'outil	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Actualiser le SLCE	15 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		15 000 €							
Développement de l'Observatoire des paysages	35 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	35 000 €								
Etude de définition des TVB urbaines	4 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			4 000 €						
Programme d'appui à la prise en compte de la TVB et des sous-frames en Occitanie	A DEFINIR	UR C PIE Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique									A DEFINIR
Etudes de requalification d'une friche urbaine - site anciennes thermes Athéna - cœur de station	180 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		180 000 €							
Etude pour identifier des projets de compensation agricole en projets économiques collectifs	A DEFINIR	Chambre d'Agriculture	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Animation pour l'élaboration d'une stratégie foncière territoriale concertée	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Elaboration de la stratégie foncière de territoire	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Mesure 1.2.3 : Développer l'autonomie de traitement des déchets et leur valorisation												
Projet de collecte et de valorisation des filets et engins de pêche	50 000 €	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	50 000 €								
Projets de valorisation des déchets conchyliques traités par la Coved	A DEFINIR	COVED	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Projet de valorisation des sédiments de dragage à Marseillan	600 000 €	Département Hérault, Marseillan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		600 000 €							
Projet de recyclage des déchets conchyliques – Récifs coquillés FIRCAP	300 000 €	Geocorail	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		300 000 €							
Développer l'économie sociale et circulaire - Favoriser la création d'un lieu de co-working en partenariat avec la Palanquée tiers lieux citoyens du bassin de Thau pour soutenir l'émergence de nouvelles activités économiques	200 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							200 000 €		
Viser le "zéro déchet" - Développer un site pilote pour le compostage collectif d'apport volontaire et mettre en place, développer et accompagner des actions expérimentales sur différentes niches déchets ...	20 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			20 000 €						
Création d'une ressourcerie à Montbazin	80 000 €	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							80 000 €		
Projet de ressourcerie-recyclerie à Poussan	100 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			100 000 €						
Valoriser les boues de stations d'épuration pour de l'épandage	1 200 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		1 200 000 €							
Finalisation de l'équipement des déchetteries en dispositif de collecte d'objets	125 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			125 000 €						
Déploiement de composteurs sur le territoire de Thau	250 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		250 000 €							
Etudes et travaux de construction de la nouvelle déchetterie au nord du bassin de Thau	1 900 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				1 900 000 €					
Projet de restructuration de terrains agricoles avec des sédiments - expérimentation	200 000 €	VNF	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		200 000 €							
Projet d'élevage de crevettes à partir des résidus de transformation et des rejets des chalutiers	70 000 €	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		70 000 €							
Projet de valorisation des sédiments de dragage à Frontignan	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Projet de collecte et de valorisation des coquilles d'huîtres "propres"	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Mesure 1.2.4 : Reconquérir et préserver les terres agricoles au bénéfice d'une agriculture raisonnée												
Création et développement d'une communication globale sur l'excellence des produits de la mer et des lagunes	57 595 €	CCI Hérault	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		57 595 €							
Projet Nouvelle vague : portraits de jeunes conchylicultrices et conchyliculteurs	50 000 €	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	50 000 €								
Réalisation de films en réalité virtuelle sur les métiers de la pêche et de la conchyliculture	15 000 €	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		15 000 €							
Créer des références technico économiques et des repères sur les exploitations conchyliocoles	A DEFINIR	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Améliorer les connaissances sur la palourde de Thau	A DEFINIR	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Mise en place d'un suivi de différentes espèces commerciales	A DEFINIR	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Etude de valorisation de la noisette de mer à l'échelle régionale	200 000 €	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique									200 000 €
Mise en place d'un suivi de l'huître plate	A DEFINIR	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Natiustra, captage naturel dans la lagune de Thau	76 700 €	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		76 700 €							
Suivi des performances d'élevage des couillages	A DEFINIR	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Mettre en place des actions pour renouveler les stocks de palourdes sur la lagune de Thau	A DEFINIR	CEPRALMAR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Projets issus de la stratégie conchylique	A DEFINIR	CEPRALMAR, Chambre d'Agriculture, CRCM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Campagne de valorisation du muge auprès du grand public	A DEFINIR	CEPRALMAR, CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Identifier les solutions de mise à l'abri de couillages : étude	A DEFINIR	CEPRALMAR, CRCM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Expérimenter et diversifier les productions : huîtres plates, coquilles saint Jacques, palourde, biju, holothurie	A DEFINIR	CEPRALMAR, CRCM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Améliorer la qualité d'accueil dans les mas conchyliocoles	A DEFINIR	Chambre d'Agriculture, CRCM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Projet Cueilleurs de mémoires	20 000 €	CNRS	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		20 000 €							
Engager la démarche « contrat de filière conchylique »	A DEFINIR	CRCM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Aménager les zones conchyliocoles - Engager les travaux issus du schéma	A DEFINIR	communes, Département Hérault, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Aménager les zones conchyliocoles - Concertation pour définir la clé de répartition des maitries d'ouvrage	A DEFINIR	communes, Département Hérault, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Créer une société coopérative et relancer une OP conchylique à l'échelle de la Méditerranée	A DEFINIR	Coopérative/OP conchylique	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Identifier et développer des solutions de transformation des huîtres et des moules	A DEFINIR	Coopérative/OP conchylique	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Créer une (ou plusieurs) structure(s) collective (s) de mise à l'abri de couillages : mise en œuvre opérationnelle	A DEFINIR	Coopérative/OP conchylique, CRCM, EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Etude d'opportunité/faisabilité transformation huîtres de grosse taille	A DEFINIR	Coopérative/OP conchylique, organisations professionnelles	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Projet Ancre des savoirs - métiers pêche et conch	40 000 €	CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		40 000 €							
Déploiement du dispositif Des terres et des Ailes chez les agriculteurs du territoire	A DEFINIR	CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Essaimage des groupements d'achat Paniers de Thau	2 500 €	CPIE BT, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		2 500 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Lancement de la démarche Huîtres et moules de Méditerranée et conception d'outils visant à la valoriser	39 300 €	CRCM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		39 300 €							
Détecter et accompagner les cédants	A DEFINIR	CRCM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Etude sur l'opportunité de relancer la mytiliculture en mer	48 500 €	CRCM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		48 500 €							
Prototyper la table conchylicole du XXIème siècle	A DEFINIR	CRCM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Engager une démarche de communication positive dans les situations de crise sanitaire	A DEFINIR	CRCM, OP conchyliculteurs	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Projet Oenomed	A DEFINIR	Département Hérault	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Moderniser les criées et leurs abords	1 250 000 €	EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		1 250 000 €							
Exondex : expérimentation d'une nouvelle technique de "collage à plat"	20 000 €	Exondex	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		20 000 €							
Expérimentation de la production de muges	60 000 €	Ferme des Arèsquiers	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	60 000 €								
Aménager un site de vente directe à Frontignan plage	80 000 €	Frontignan Plaisance	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			80 000 €						
Aménagement de pontons d'accostage pour navires à passagers sur les zones conchyliocoles	A DEFINIR	gestionnaire de ports	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Création d'une coopérative agricole (SCIC)	200 000 €	Gigean	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				200 000 €					
Holosud - Projet de polyculture huître/holothuries	A DEFINIR	Groupe Barba	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Suivi de la dynamique spatiale des daurades et des loups entre mer/lagune	A DEFINIR	IFREMER	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Structurer la participation des professionnels à des événements, salons spécialisés	A DEFINIR	IRQUALIM, organisations professionnelles	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Elaborer un référentiel de formation à la transformation	15 000 €	Lycée de la Mer	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		15 000 €							
Adapter les formations initiale et continue aux nouveaux enjeux et outils	A DEFINIR	Lycée de la Mer	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Mettre en place un CQP responsable d'exploitation conchylicole et cultures marines	A DEFINIR	Lycée de la Mer	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Promouvoir la conchyliculture et la pêche dans des salons spécialisés	A DEFINIR	Lycée de la Mer, organisations professionnelles	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Favoriser une agriculture durable - Réactiver a vocation agricole du Mas de Garric	300 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							300 000 €		
Etude pour la création d'une plateforme de groupage / dégroupage des produits de la mer sous le MIN de Montpellier	A DEFINIR	MIN Montpellier	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Lancement d'une stratégie agro-écologique par la commune de Montbazin	40 000 €	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			40 000 €						
DuPPeM, tests d'engins plus sélectifs pour la petite pêche en mer	15 800 €	OP du Sud	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		15 800 €							
Développement de la marque "Méditerranée Sauvage"	14 568 €	OP Sathonan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		14 568 €							
Projet de création d'un hameau agricole sur Poussan - acquisition foncière et étude	110 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		110 000 €							
Projets d'éco-paturage de Poussan	A DEFINIR	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Développement de partenariats avec la marque Sud de France	A DEFINIR	Région Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Aides à l'installation de nouveaux aquaculteurs	A DEFINIR	Région Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
ZIFMAR : étude sur les prises d'eau et rejets	A DEFINIR	Région Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Elaborer et diffuser 12 fiches recettes	18 850 €	SCAPP Poissonniers corail	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		18 850 €							
Créer une signalétique commune à disposer à l'entrée et dans les zones conchyliocoles	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Soutien aux filières agricoles, conchyliocoles et de pêche - Convention de partenariat entre Sète agglopôle méditerranée et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault	32 400 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		32 400 €							
Impulser une construction de "mas pépinière" et/ou test de locations de mas - Convention de partenariat entre Sète agglopôle méditerranée, la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et la Région Occitanie	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Structurer le territoire enotouristique « Thau en méditerranée » (événements, formations, etc.)	76 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		76 000 €							
Soutenir l'essaimage de la démarche Marché des producteurs de pays	20 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		20 000 €							
Expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE) - définition du projet de territoire	30 833 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		30 833 €							
Expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE) - mise en oeuvre du projet de territoire	1 442 672 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		1 442 672 €							
Prêt à taux zéro – accompagner les exploitants (accompagnement financier)	108 000 €	Sète agglopôle méditerranée, Thau Initiative	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		108 000 €							
Journal des territoires maritimes avec 4 Galpas d'occitanie	20 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		20 000 €							
Le développement de l'agritourisme dans les mas conchyliocoles : étude de faisabilité d'un ou plusieurs projets pilotes	60 000 €	SMBT	Contrat de Transition Ecologique	60 000 €								
Engager une réflexion pour un projet collectif « Terre et mer »	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Aménager les zones conchyliocoles - Engager la révision du schéma des structures	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique									A DEFINIR
Aménager les zones conchyliocoles -Mise en œuvre d'études et travaux complémentaires	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Aménager les zones conchyliocoles - Actions issues du schéma départemental	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique									A DEFINIR
Soutien aux filières agricoles, conchyliocoles et agricoles - Etude de faisabilité d'un projet collectif d'organisation logistique des circuits courts	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Développer les outils de communication existants communs à la conchyliculture et l'agriculture	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Favoriser l'agritourisme - Crée des aménagements pour les personnes à mobilité réduite	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique									A DEFINIR
Mise en place d'une étude sur les poulpes de rocs (projet ALCOVE)	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique									A DEFINIR
Poursuite du dispositif de confusion sexuelle	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Concertation et suivi des pratiques agricoles au sein du Bagnas	A DEFINIR	ADENA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Valorisation des produits locaux par un concours cuisine InterGalpas : Sud de France	A DEFINIR	AMOP, Coopérative/OP conchyliocole, OP Satrohan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Promotion des métiers de la mer auprès des collégiens	A DEFINIR	ARDAM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Lancement d'une nouvelle formation pré-qualifiante aux métiers de l'agriculture environnement	A DEFINIR	ARDAM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Créer un ou plusieurs organismes de gestion pour porter démarches qualité	A DEFINIR	Associations/ODG Méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Accompagner les caves dans la certification environnementale	A DEFINIR	caves	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
ENJEU 2 : SE RENCONTRER ET PARTAGER												
Objectif stratégique 2.1 : Repenser la mobilité durable sur notre territoire												
Mesure 2.1.1 : Optimiser l'organisation des déplacements et promouvoir l'intermodalité												
Complément à l'étude de stationnement et réalisation d'un schéma directeur en vue de limiter l'usage de la voiture en centre-ville de Balaruc les Bains	50 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			50 000 €						
Requalification complète de la D613	1 900 000 €	Département Hérault, Gigan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				1 900 000 €					
Aménagement et modernisation des quais urbains	3 900 000 €	EPR_Port de Sète, Région Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		3 900 000 €							
Création d'un parking de délestage à Frontignan (ancienne gare de marchandises)	1 500 000 €	Frontignan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		1 500 000 €							
Aménagement urbain BUC :Entrée écoquartier des Pielles : Aménagement de l'entrée de l'écoquartier des Pielles en requistant l'ex RN2112,	1 250 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				1 250 000 €					
Requalification urbaine : Aménagement de l'entrée de ville nord (BUC 7) par requalification de l'ancienne RN2112	1 833 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 833 000 €						
Revitalisation du cœur de ville : Aménagement d'un parking de délestage du centre-ancien de 180 places sur le site de l'ancienne friche Mobil en lien avec la revitalisation du centre-ville et l'ouverture du cinéma multiplexe - Etudes et travaux	562 500 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			562 500 €						
Etudes pour la création du PEM de Frontignan	294 000 €	Frontignan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		294 000 €							
Aménagement urbain : création d'un pôle d'échange multimodal (PEM) sur le site de l'ancienne friche Mobil	33 000 000 €	Frontignan, Sète agglopôle méditerranée, SNCF Gares et connexions, SNCF réseau	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						33 000 000 €			
Etudes pour la rénovation du point d'arrêt non géré (PANG) de Marseillan plage - Enclencher une étude de faisabilité pour créer un point multimodal	150 000 €	Marseillan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			150 000 €						
Déplacer le Point d'Arrêt Non Géré (PANG) - Prévoir l'acquisition foncière des parcelles nécessaires au déplacement du PANG (étude)	50 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				50 000 €					
Informer de manière proactive en détectant et en guidant les usagers vers des zones de stationnement disponibles	50 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					50 000 €				
Requalification de la RD2 en boulevard urbain de Balaruc-le-Vieux au Pôle d'Echange Multimodal à Sète - Réalisation d'une ligne de transport collectif en site Propre et d'une gare routière à Balaruc-le-Vieux	20 000 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			20 000 000 €						
Réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à Sète - Phase 2 - Passerelle et Parvis Nord	6 666 667 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				6 666 667 €					
Extension du dépôt de bus	1 625 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Travaux de mise en accessibilité des quais de bus	1 250 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 250 000 €						
Créer des parcs relais serviciels	1 250 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Réalisation d'un TCSP, boulevards Verdun/Blanc à Sète	11 666 667 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Réalisation de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) entre Montpellier et Béziers - Phase 1	2 461 000 000 €	Sète agglopôle méditerranée, SNCF réseau	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							2 461 000 000 €		



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à Sète - Accessibilité des quais (études et travaux)	2 016 000 €	SNCF réseau	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			2 016 000 €						
Mesure 2.1.3 : Innover et accompagner les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (mobilités actives, réseau cyclable, espaces partagés, navettes maritimes,...)												
Développement de l'écomobilité - Itinéraire cyclable	450 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			450 000 €						
Création d'une voie douce pour relier le FORUM, Espace Culture et loisirs, au centre ancien	A DEFINIR	Balaruc-le-Vieux	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Aménagement d'une liaison douce végétalisée route de Montpellier (BUC7) à Frontignan	250 000 €	Frontignan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			250 000 €						
Etude de faisabilité et d'impact environnemental pour la réalisation d'une liaison douce avenue d'Ingril à Frontignan Plage	16 000 €	Frontignan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						16 000 €			
Développement des modes actifs et de l'accessibilité dans le cadre du plan action voirie communal	885 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		885 000 €							
Revitalisation- requalification du cœur de ville de Frontignan/Modes actifs : Création d'une passerelle piétonne avec dispositif cyclable - études et travaux	2 486 250 €	Frontignan, Territoires 34	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		2 486 250 €							
Requalification urbaine et paysagère de la liaison entre la rue de l'Evêché et la rue des Fauvettes	138 500 €	Gigean	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		138 500 €							
Aménagement de voies dédiées aux modes doux et actifs	200 000 €	Gigean	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			200 000 €						
Créer des aménagements paysagers en accord avec les quartiers existants - Finaliser la piste cyclable entre le centre-ville et le collège	300 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						300 000 €			
Mettre en perspective les axes de développement économique - Renforcer les liens entre la ZAC commerciale et le commerce local du centre-ville par des nouvelles mobilités	40 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		40 000 €							
Renforcer les déplacements doux - Aménager la piste cyclable entre la gendarmerie et le centre-ville	400 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						400 000 €			
Renforcer les déplacements doux - Aménager l'avenue piétonne / cyclable de la Belle Scribotte	500 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						500 000 €			
Renforcer les déplacements doux - Installer une station à hydrogène	35 000 €	Marseillan, Sète agglopôle méditerranée	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			35 000 €						
Renforcer les déplacements doux - Crée des parkings à vélos sécurisés	50 000 €	Marseillan, Sète agglopôle méditerranée	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						50 000 €			
Requalification d'espaces publics - Repenser les entrées de ville : créer des zones de stationnement serviables (location vélos / stationnement véhicule etc.) - végétaliser les ronds-points	1 000 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							1 000 000 €		
Aménagement de chemins piétons adaptés et accessibles	A DEFINIR	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						A DEFINIR			
Aménagement de pistes cyclables dédiées et sécurisées	A DEFINIR	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						A DEFINIR			
Sécurisation des trottoirs : Pose de barrières sur trottoirs existants	A DEFINIR	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						A DEFINIR			
Installation de parcs à vélos	A DEFINIR	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Liaison cyclable entre le village de Montbazin et la piste Cournonsec / Poussan	80 000 €	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							80 000 €		
Réalisation d'un nouveau plan de circulation dans le centre de Montbazin, sécurisant les déplacements piétons et vélos	10 000 €	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		10 000 €							
Création d'une nouvelle voie de contournement	600 000 €	Montbazin	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						600 000 €			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Réhabilitation de bâtiments communaux	70 000 €	Montbazin	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			70 000 €						
Aménagement du Chemin de Marqueval - création d'une voie douce partagée et accessible aux personnes à mobilité réduite	156 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						156 000 €			
Création d'une piste cyclable à Poussan, chemin de la Garenne	200 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			200 000 €						
Piétonnisation de la rue du Général De Gaulle	300 000 €	Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Convention Action Cœur de ville, Convention Grand Site Occitanie, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				300 000 €					
Réaménagement de la Place Victor Hugo (lien avec le projet de Pôle de formation)	1 500 000 €	Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Convention Action Cœur de ville, Convention Grand Site Occitanie, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				1 500 000 €					
Aménagement du quai Licciardi	500 000 €	Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Convention Action Cœur de ville, Convention Grand Site Occitanie, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							500 000 €		
Piétonnisation du quai Suquet	850 000 €	Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Convention Action Cœur de ville, Convention Grand Site Occitanie, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		850 000 €							
Création d'une piste cyclable (tracé Eurovélo 8), quai des Moulins	A DEFINIR	Sète	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Création d'une voie verte - itinéraire Nord	669 654 €	Sète	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		669 654 €							
Etude du plan de circulation de la ville de Sète	A DEFINIR	Sète	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Animation de la politique vélos à l'échelle du territoire de Sète agglopôle méditerranée (chargé de mission)	121 800 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	121 800 €								
Schéma cyclable intercommunal 2020-2030	80 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		80 000 €							
Réalisation d'un Transport Collectif en Site Propre au droit de la RD2 - Aménagement d'une voie verte intercommunale au droit de la RD2 entre le pôle d'échanges multimodal à Sète et Balaruc-le-Vieux - Secteur La Peyrade à Balaruc-les-Bains - TRANCHE 1	1 909 448 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage									1 909 448 €
Réalisation d'un Transport Collectif en Site Propre au droit de la RD2 - Aménagement d'une voie verte intercommunale au droit de la RD2 entre le pôle d'échanges multimodal à Sète et Balaruc-le-Vieux - secteur de Balaruc-les-Bains à Balaruc-le-Vieux - TRANCHE 2	2 051 323 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		2 051 323 €							
Réalisation d'un Transport Collectif en Site Propre au droit de la RD2 - Aménagement d'une voie verte intercommunale au droit de la RD2 entre le pôle d'échanges multimodal à Sète et Balaruc-le-Vieux - secteur du PEM à Sète à la Peyrade - TRANCHE 3	1 257 660 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 257 660 €						
Traitement des discontinuités cyclables (issu du schéma cyclable intercommunal)	833 333 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			833 333 €						
Mobilité durable (stationnement vélos, signalétique, maison du vélo, aides achat vélos électriques, déploiement rézopouce et covoiturage interactif, mise en place autopatage, installation bornes de recharge véh électriques)	1 666 667 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 666 667 €						
Poursuite du dispositif de navettes maritimes dans les canaux sétois	1 750 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	1 750 000 €								



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Expérimentation d'une navette maritime inter-bassin entre Mèze et Sète au sein de Sète agglopôle méditerranée	576 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		576 000 €							
Formation des agents à l'éco-conduite	25 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	25 000 €								
Extension de la flotte communautaire de véhicules sobres	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Réflexion avec les communes sur la mise en place de mesures en faveur de la mobilité sobre	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Objectif stratégique 2.2 : Crée les villes et les villages de rencontre de demain												
Mesure 2.2.1 : Favoriser les nouveaux usages numériques et l'accès de tous à l'offre de services et d'équipements												
Développement numérique	441 662 €	Balaruc-les-Bains, Office de tourisme Balaruc les Bains, SPLETH	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			441 662 €						
Permettre à la commune de s'engager dans la démarche de Smart City - Crée une flotte de vélos électriques connectés pour les touristes et les habitants	60 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			60 000 €						
Permettre à la commune de s'engager dans la démarche de Smart City - Implanter des capteurs pour déterminer le nombre de places de parkings disponibles en cœur de ville et de station	20 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			20 000 €						
Permettre à la commune de s'engager dans la démarche de Smart City - Enclencher un contrat de performance énergétique pour des bâtiments municipaux connectés au vu du diagnostic existant	300 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		300 000 €							
Permettre à la commune de s'engager dans la démarche de Smart City - Intégrer dans les futures ZAC le principe d'une e-conciergerie	A DEFINIR	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Permettre à la commune de s'engager dans la démarche de Smart City - Concevoir des parkings avec toitures photovoltaïques	A DEFINIR	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Connecter la ville au futur : la Smart City	700 000 €	Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage								700 000 €	
SDAN - aménagements numériques	3 166 667 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Mesure 2.2.2 : Concentrer les efforts sur les coeurs de ville et les stations littorales face à l'étalement urbain et se réapproprier l'espace public - Engager la transition vers un bâti et un urbanisme post carbone												
Projet d'aménagement du parc « Président » à Balaruc les Bains - études	291 660 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					291 660 €				
Révision de la charte d'aménagement des espaces publics à Balaruc les Bains	41 660 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		41 660 €							
Aménagement du site des BAS FOURNEAUX - Etudes et travaux	2 276 050 €	Balaruc-les-Bains	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	2 276 050 €								
Etude pour l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).	166 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	166 000 €								
Etudes et travaux de requalification des ouvrages d'arts maritimes du littoral de la commune : quais et pontons	2 659 960 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	2 659 960 €								
Etudes et travaux de sécurisation et de confortement d'ouvrages terrestres : falaise, murs de soutènement et talus.	646 210 €	Balaruc-les-Bains	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	646 210 €								
Aménagement de la nouvelle mairie dans les anciens locaux de la clinique Plein Soleil	2 638 960 €	Balaruc-les-Bains	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	2 638 960 €								



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Requalification du quartier « des Barrys » voirie et espaces publics	A DEFINIR	Balaruc-le-Vieux	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Éclairage public Programme pluriannuel d'économie d'énergie	175 000 €	Balaruc-le-Vieux	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			175 000 €						
Bâtiments communaux Programme pluriannuel d'économie d'énergie	A DEFINIR	Balaruc-le-Vieux	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Requalification de la Place Lucien Assié et de ses abords	A DEFINIR	Balaruc-le-Vieux	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Requalification du quartier Vène - Airettes	A DEFINIR	Balaruc-le-Vieux	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Extension du système de vidéoprotection	75 000 €	Balaruc-le-Vieux	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			75 000 €						
Réalisation de fresques sur les bâtiments publics du centre ancien	60 000 €	Balaruc-le-Vieux	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		60 000 €							
Redynamisation commerciale et touristique du centre ancien	A DEFINIR	Balaruc-le-Vieux	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Construction d'une halle	A DEFINIR	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Désimperméabilisation du chemin des Aiguilles jusqu'à la Garrigue	A DEFINIR	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Création d'une aire d'étape pour camping-cars	37 300 €	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			37 300 €						
Programme pluriannuel d'aménagement de voiries : trottoirs traverse du Riu; Chemin du Clap; Travaux de sécurisation des abords de l'école sur avenue Alfred Bouat	130 000 €	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		130 000 €							
Création d'une maison communale des aînés et d'un pôle d'assistance et de coordination de maintien à domicile des séniors	A DEFINIR	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	A DEFINIR								
Travaux de réhabilitation et d'extension de la crèche « Dr Roger Michel »	600 000 €	CCAS de Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage (CCAS de Frontignan)		600 000 €							
Créer des aménagements paysagers en accord avec la ZAC de Bellevèze et Belle - Aménager l'entrée de ville RD 51 E 5	1 000 000 €	Département Hérault, Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						1 000 000 €			
Créer des aménagements paysagers en accord avec la ZAC de Piach de Pire - Aménager l'entrée du collège et du complexe sportif	250 000 €	Département Hérault, Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						250 000 €			
Créer des aménagements paysagers en accord avec la ZAC de Piach de Pire - Aménager le chemin du Fiend et permettre l'accès au collège par une voie douce	300 000 €	Département Hérault, Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						300 000 €			
Créer des aménagements paysagers en accord avec la ZAC de Piach de Pire - Aménager le chemin de la Salvataf pour permettre un meilleur accès des collégiens au collège et au complexe sportif	400 000 €	Département Hérault, Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						400 000 €			
Aménagement urbain : Aménagement des terrains de l'ancien stade de football situés le long du canal à la Peyrade en plaine de loisirs - 1ère phase	250 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					250 000 €				
Équipement public - culture : Déplacement des archives municipales et aménagement de linéaires de stockage complémentaires.	175 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		175 000 €							
Équipement public - Extension du cimetière et aménagement de ses abords, avenue des Thermes	163 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		163 000 €							
Équipement scolaire : Rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Marcel Pagnol - Etudes et travaux	115 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		115 000 €							
Lutte contre le ruissellement urbain et les îlots de chaleur : Désimperméabilisation et végétalisation des cours de récréation du groupe scolaire des Terres Blanches.	300 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			300 000 €						
Mise en accessibilité des derniers bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP	767 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		767 000 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Sécurité - tranquillité publiques : Poursuite du programme de développement de la vidéoprotection en lien avec les services de police nationale et municipale.	115 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		115 000 €							
Tourisme- sécurité publique : Déplacement du poste de secours du Port devant l'impassée des Aigrettes, afin de le situer au centre des 600 mètres de zones de baignades surveillées, en accord avec les services du SDIS 34.	60 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			60 000 €						
Revitalisation- requalification du cœur de ville de Frontignan	10 097 748 €	Territoires 34	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			10 097 748 €						
Revitalisation cœur de ville : Aménagement du quai Voltaire (concession d'aménagement "Cœur de ville" - Territoire 34)	671 000 €	Frontignan, Territoires 34	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			671 000 €						
Revitalisation du cœur de ville : intervention sur l'habitat dégradé, l'espace public et les commerces - Concession d'aménagement "Cœur de ville" - Territoire 34	10 097 748 €	Frontignan, Territoires 34	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			10 097 748 €						
Revitalisation cœur de ville : Création d'un espace loisirs/Culture incluant un miniplexe 4 salles, un restaurant et une salle loisirs (concession aménagement Territoires 34)	4 193 000 €	Frontignan, Territoires 34	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			4 193 000 €						
Création d'un city stade et réaménagement paysager du jardin public	180 000 €	Gigean	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		180 000 €							
Création d'un théâtre de verdure	270 000 €	Gigean	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		270 000 €							
Création d'un centre de loisirs et d'un centre jeunesse	2 090 000 €	Gigean	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			2 090 000 €						
Extension du cimetière	380 000 €	Gigean	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			380 000 €						
Désimperméabilisation des sols des écoles	250 000 €	Gigean	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			250 000 €						
Amélioration du cadre de vie - Rénovation d'une aire de jeux, rue de la Liberté	120 000 €	Gigean	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		120 000 €							
Aménagement du poste de la police municipale et aménagements de ses accès, rue de l'Avenir	220 000 €	Gigean	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		220 000 €							
Extension du réseau de vidéoprotection	270 000 €	Gigean	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		270 000 €							
Aménagement et sécurisation de la rue du Bosquet	480 000 €	Gigean	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			480 000 €						
Création de 2 parkings (1 privé 1 public) en centre-ville	430 000 €	Gigean	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		430 000 €							
Construction d'un pôle de services à la population	1 000 000 €	Loupian	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					1 000 000 €				
Réaménagement de l'ancienne école	200 000 €	Loupian	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						200 000 €			
Réaménagement voirie centre ville - Tranche 1	300 000 €	Loupian	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			300 000 €						
Réaménagement voirie centre ville - Tranche 2	300 000 €	Loupian	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				300 000 €					
Réaménagement voirie centre ville - Tranche 3	300 000 €	Loupian	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					300 000 €				
Créer des aménagements paysagers en accord avec les quartiers existants - Réaménagement du secteur de l'école Marie Fayet	400 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					400 000 €				
Mettre en perspective les axes de développement économique - Lancer une étude sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité sur les îles de saison	40 000 €	Marseillan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			40 000 €						



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Créer des aménagements paysagers en accord avec les quartiers existants - Crédit d'un potager expérimental partagé et de tri sélectif au niveau de la rue du Glaçis	20 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			20 000 €						
Créer des aménagements paysagers en accord avec la ZAC de Bellevèze et Belle - Aménager le triangle urbain permettant l'accès de la future ZAC Commerciale et la cave coopérative	1 000 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				1 000 000 €					
Dynamiser le lien entre le centre-ville et le port de Marseillan Ville - Réaménager le boulevard Lamartine	100 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							100 000 €		
Dynamiser le lien entre le centre-ville et le port de Marseillan Ville - Réaménager la Place de République	800 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					800 000 €				
Dynamiser le lien entre le centre-ville et le port de Marseillan Ville - Sonoriser l'ensemble du cœur de ville	150 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				150 000 €					
Dynamiser le lien entre le centre-ville et le port de Marseillan Ville - Aménager la place du théâtre	200 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				200 000 €					
Dynamiser le lien entre le centre-ville et le port de Marseillan Ville - Réaménager les halles couvertes	460 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				460 000 €					
Mettre en perspective les axes de développement économique - Recruter un manager de centre-ville	200 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			200 000 €						
Mettre en perspective les axes de développement économique - Rénover le parc des bungalows municipaux	200 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage								200 000 €	
Mettre en perspective les axes de développement économique - Aménager le secteur du parking dédié aux camping-cars en cœur de station	300 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					300 000 €				
Mettre en perspective les axes de développement économique - Aménager l'avenue des Campings et les antennes de plages	2 500 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			2 500 000 €						
Créer une dynamique commerciale nouvelle - Rénover le théâtre en intégrant le projet d'une librairie	800 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							800 000 €		
Renforcer le lien intergénérationnel - Rénover les 6 terrains de tennis	350 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				350 000 €					
Renforcer les déplacements doux - Piétonniser le centre-ville avec une signalétique adaptée	30 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			30 000 €						
Renforcer le lien intergénérationnel - Créer une crèche de 65 berceaux permettant des activités partagées avec les adultes	1 800 000 €	Marseillan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	1 800 000 €								
Renforcer le lien intergénérationnel - Réaménager la salle polyvalente	400 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				400 000 €					
Etude de piétonisation du centre-ville de Marseillan	A DEFINIR	Marseillan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Créer une dynamique commerciale nouvelle - Créer une antenne de l'office du tourisme en centre-ville dans la maison Baudou	1 540 000 €	Marseillan, Sète agglopôle méditerranée	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					1 540 000 €				
Faciliter l'accès aux commerces et au marché du cœur de ville - Réaliser une étude pour l'optimisation de la circulation sur le centre-ville	35 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			35 000 €						
Faciliter l'accès aux commerces et au marché du cœur de ville - Réaménager la place de l'hôtel de ville, des abords des halles, de ses voies de circulation et du stationnement	1 000 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					1 000 000 €				
Faciliter l'accès aux commerces et au marché du cœur de ville - Installer une quinzaine de bornes de stationnement à durée limitée pour optimiser la rotation et favoriser l'accès aux commerces du cœur de ville	62 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					62 000 €				



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Dynamiser et faire des halles du coeur de ville, un lieu de rencontres et de vie - Rénover, mettre aux normes les halles, réécrire le règlement pour renforcer son attractivité commerciale et favoriser les animations	1 947 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 947 000 €						
Aménagement du Parc Sesquier - Requalifier les entrées du parc	60 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				60 000 €					
Aménagement du Parc du Sesquier - Restaurer les milieux naturels, développer les aménagements paysagers et les cheminements sur l'ensemble du site, favoriser la biodiversité et sa connaissance avec l'implantation de panneaux d'information et un programme de sensibilisation	500 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					500 000 €				
Aménagement du Parc du sesquier - Requalifier le préau pour en faire une salle polyvalente	400 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				400 000 €					
Compléter l'offre d'équipements sportifs et scolaires - Créer un city Park et un court de tennis (en lieu et place city Park de Bernard Jeu)	29 166 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			29 166 €						
Dynamiser les zones conchyliologiques et portuaire de plaisance - Proposer un point d'avitaillement pour la plaisance afin de développer l'offre de services	50 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			50 000 €						
Créer les villes et villages de demain - Créer une épicerie solidaire	A DEFINIR	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Créer les villes et villages de demain - Crée une maison de la solidarité et de la citoyenneté	A DEFINIR	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Créer les villes et les villages de demain - initier la jeunesse à la réalisation de courts-métrages en lien avec la promotion du territoire à travers le prisme de l'éducation à l'environnement	3 333 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			3 333 €						
Requalification d'espaces publics - Créer des micro-forêts et d'îlots de verdure dans tous les quartiers	50 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				50 000 €					
Favoriser l'accessibilité pour tous les bâtiments communaux Rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux	800 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			800 000 €						
Favoriser l'accessibilité pour tous les bâtiments communaux Extension des ateliers municipaux	500 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				500 000 €					
Place de la mairie : travaux de requalification et de piétonisation, Place Louis Aragon	A DEFINIR	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						A DEFINIR			
Place de la mairie : Aménagement d'espaces assis de convivialité	20 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						20 000 €			
Coeur de ville : Aide à la rénovation des façades des commerces du centre-ville (périmètre restreint)	A DEFINIR	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						A DEFINIR			
Opération crépissemement des murs de clôture	A DEFINIR	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Reconstruire le groupe scolaire, avenue Jules Ferry	2 850 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						2 850 000 €			
Reconstruire deux centres de loisirs et un club ados, avenue Jules Ferry	750 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			750 000 €						
Construction d'une crèche	900 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						900 000 €			
Agrandissement de la cantine et/ou construction d'une cantine maternelle	320 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			320 000 €						
Création d'espaces de convivialité et d'activités dans les lotissements	42 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			42 000 €						
Construction d'ateliers municipaux, avenue de Montpellier	550 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			550 000 €						



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Esplanade Louis Huillet : Aménagement d'un parking à proximité du centre-ville	470 000 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		470 000 €							
Construction d'un nouveau Poste de Police municipale, Esplanade Louis Huillet	190 000 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		190 000 €							
Construction d'un local associatif, Esplanade Simone Veil	110 000 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		110 000 €							
Zone d'activités des Amouries : mise en place d'une signalétique entreprises	A DEFINIR	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Installation d'une plateforme de travail mutualisé pour les auto-entrepreneurs	50 000 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							50 000 €		
Mise en place d'une signalétique de commerces et d'une charte graphique pour les enseignes.	6 666 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			6 666 €						
Organisation d'un marché labellisé attractif	6 000 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage								6 000 €	
Mise en place de totems en entrées de ville	6 000 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			6 000 €						
Requalification des avenues Verdun et Gambetta	400 000 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			400 000 €						
Aménagement de l'avenue de Maupas : accès principal depuis ou vers la gare	600 000 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		600 000 €							
Embellissement du bord de la voie rapide : mise en place d'un écran paysager	50 000 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			50 000 €						
Mise en place de bornes minute sur les secteurs commerciaux stratégiques ou problématiques du centre-ville	A DEFINIR	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Amélioration des équipements liés à la vie sociale	130 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			130 000 €						
Installation caméra de vidéosurveillance	75 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		75 000 €							
Réaménagement d'espaces publics	715 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			715 000 €						
Réaménagement place du jeu de ballon	300 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							300 000 €		
Réaménagement route Montbazin/Gigean	400 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							400 000 €		
Réhabilitation du poste de police municipale	145 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					145 000 €				
Révision du PLU	50 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			50 000 €						
Travaux d'accessibilité	113 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			113 000 €						
Travaux de reconstruction d'un mur, route de Poussan - Etude et travaux	43 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			43 000 €						
Travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville	90 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			90 000 €						
Travaux de voiries - Phase 1	800 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			800 000 €						
Travaux voiries - phase 2	135 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							135 000 €		
Travaux - parking sous salle polyvalente	100 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							100 000 €		
Création d'un Centre Technique Municipal - ETUDE ET TRAVAUX	620 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						620 000 €			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Aménagement de l'Avenue Marcel Palat et de l'Avenue de Sète	500 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			500 000 €						
Aménagement de parc de loisirs aux Baux	420 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				420 000 €					
Construction d'un nouveau Groupe scolaire au sein de la ZAC Sainte-Catherine	2 500 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					2 500 000 €				
Création d'un centre socio-culturel au « Jardin des Frères »	2 700 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					2 700 000 €				
Création d'une salle polyvalente et de ses abords	2 216 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						2 216 000 €			
Création d'un espace de coworking et d'un tiers-lieu	150 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			150 000 €						
Extension de la vidéoprotection	116 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			116 000 €						
Réhabilitation générale du Groupe scolaire Véronique Hébert	128 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			128 000 €						
Réhabilitation générale et mise en accessibilité du Groupe scolaire des Baux	1 833 872 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		1 833 872 €							
Rénovation de la Maison des Jeunes et de la Culture	350 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				350 000 €					
Création d'un pont et d'un giratoire à l'entrée Est de la Ville	2 916 667 €	Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Convention Action Cœur de ville, Convention Grand Site Occitanie, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		2 916 667 €							
Aménagement de la Place Aristide Briand	3 000 000 €	Sète	Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				3 000 000 €					
Création d'une nouvelle salle Polyvalente Place Jules Moch	3 000 000 €	Sète	Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						3 000 000 €			
Construction d'une médiathèque intercommunale à Balaruc-les-Bains	3 750 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			3 750 000 €						
Accompagnement à l'amélioration de l'offre commerciale	165 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Convention Action Cœur de ville									165 000 €
Requalification de la ZACOM Balaruc Loisirs	2 166 667 €	concessionnaire SPLBT, Sète agglopôle méditerranée	SPLBT, Sète agglopôle méditerranée			2 166 667 €						
Extension de la ZACOM Balaruc Loisirs	4 583 333 €	concessionnaire SPLBT, Sète agglopôle méditerranée	SPLBT, Sète agglopôle méditerranée			A DEFINIR						
Site Lafarge à Frontignan : requalification des bâtis existants et aménagement du site	6 250 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Sète agglopôle méditerranée				A DEFINIR					
Réalisation d'un pôle technique	8 333 333 €	Sète agglopôle méditerranée	Sète agglopôle méditerranée			A DEFINIR						
Créer des aménagements paysagers en accord avec la ZAC de Bellevèze et Belle - Aménager l'entrée de ville de la RD 51	1 000 000 €	SPLBT	budget de la SPLBT				1 000 000 €					
Aménagement des espaces aux abords de l'école	1 000 000 €	Vic-la-Gardiole	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 000 000 €						
Aménagement des espaces publics du centre historique - Phase 3	492 000 €	Vic-la-Gardiole	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			492 000 €						
Création du Pôle Enfance Jeunesse	1 500 000 €	Vic-la-Gardiole	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				1 500 000 €					
Déploiement d'un système de vidéoprotection	333 000 €	Vic-la-Gardiole	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		333 000 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Aménagement de la rue du Général de Gaulle	980 000 €	Villeveyrac	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			980 000 €						
Désimperméabilisation du site "La Baloussyre" et création d'une aire de stationnement	188 420 €	Villeveyrac	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			188 420 €						
Extension du réseau de caméras (vidéoprotection)	157 500 €	Villeveyrac	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			157 500 €						
Requalification des espaces publics du centre ancien	A DEFINIR	Villeveyrac	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
2.2.2.1 Etudes, ingénierie et développement d'outils de politique de l'habitat												
Elaboration du PLH 2025-2030	90 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					90 000 €				
Etude/évaluation visant à identifier les enjeux d'une nouvelle OPAH RU	27 920 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		27 920 €							
Maison de l'Habitat	A DEFINIR	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD								A DEFINIR	
2.2.2.2 Développer l'offre de logement social et améliorer la qualité de l'habitat ancien dans une logique d'équilibre social de l'habitat												
Mise en oeuvre des dispositifs et aides à l'amélioration de l'habitat privé (OPAH, ...) - crédits délégués Anah (contribution financière)	25 676 228 €	ANAH	Convention délégation des aides à la pierre	25 676 228 €								
Développement de l'offre du logement social public : les aides directes prévisionnelles de l'Etat dans le cadre de la délégation pour l'attribution de ses aides directes (DAP) (contribution financière)	10 268 311 €	Etat	Convention délégation des aides à la pierre		10 268 311 €							
Développement de l'offre du logement social public : les aides directes de Sète agglopôle méditerranée (contribution financière)	12 600 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Convention délégation des aides à la pierre, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	12 600 000 €								
Mise en oeuvre des dispositifs et aides à l'amélioration de l'habitat privé (OPAH, ...) - subventions Sète agglopôle méditerranée (contribution financière)	2 450 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Convention délégation des aides à la pierre, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	2 450 000 €								
Rue Danton : Démolition de l'immeuble existant - Construction de 22 logements sociaux-PLAI destinés à une résidence « Jeunes » gérée par Habitat Jeunes	2 038 090 €	OPH Sète Thau Habitat	Convention Action Cœur de ville									2 038 090 €
Reconstruction de l'îlot Villefranche :Démolition des locaux existants - Construction de 26 logements sociaux et d'une crèche de 35 lits	A DEFINIR	OPH Sète Thau Habitat	Convention Action Cœur de ville	A DEFINIR								
Rue Caraussane : Construction de 13 logements sociaux ; Acquisition-Amélioration d'un immeuble pour la création de 3 logements sociaux	A DEFINIR	OPH Sète Thau Habitat	Convention Action Cœur de ville	A DEFINIR								
2.2.2.3 Opérations d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Sète dans le cadre du PNRQAD												
17, rue Pierre Sémaré	521 864 €	OPH Sète Thau Habitat	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									521 864 €
Local associatif 10 rue Max Dormoy	400 520 €	OPH Sète Thau Habitat	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									400 520 €
Local associatif Marceau rue Révolution	165 000 €	OPH Sète Thau Habitat	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									165 000 €
Achèvement PNRQAD	21 027 481 €	SA ELIT	Convention Action Cœur de ville									21 027 481 €
Île Sud : immeubles diffus hors ANRU	914 724 €	SA ELIT	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									914 724 €
ÎleSud - logements en diffus	1 327 490 €	SA ELIT	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									1 327 490 €
Îlot P. Sémaré - Maison de l'Habitat	2 266 272 €	SA ELIT	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									2 266 272 €

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Ilot Saint Louis et Jean Jaurès - Révolution et quartier Haut : immeubles diffus	A DEFINIR	SA ELIT	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD								A DEFINIR	
Relocations temporaires appartements en diffus	334 000 €	SA ELIT	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									334 000 €
Quartier Révolution et Quartier Haut - logements en diffus	963 072 €	SA ELIT, Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									963 072 €
Secteur diffus remise en activité de commerces	150 000 €	SA ELIT, Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									150 000 €
55, rue Jean Jaurès	A DEFINIR	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD								A DEFINIR	
AMO-OPC Cœur de ville	80 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									80 000 €
Concertation communication	100 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									100 000 €
Copropriétés en diffus 31 logements	A DEFINIR	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD								A DEFINIR	
Etudes opérationnelles, acquisitions et portage initiaux - îlots St Louis et J. Jaurès	1 086 839 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									1 086 839 €
Etudes préalables	154 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									154 000 €
île Sud rue Lapeyrade	250 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									250 000 €
Ilot Caraussane	1 548 610 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									1 548 610 €
Ilot Révolution Requalification rue Révolution	530 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									530 000 €
Mission accompagnement social	175 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									175 000 €
Mission : OPCU évaluation AMO	A DEFINIR	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD								A DEFINIR	
Pilotage opérationnel	750 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									750 000 €
Place Paul Valéry	A DEFINIR	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD								A DEFINIR	
Quartier Haut rues Caraussane, P.Valéry, L Blanc, Garenne et place Garenne	1 070 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD									1 070 000 €

2.2.2.4 Développement de l'offre intermédiaire et sociale et dédiée portée par les communes

Création de 12 logements communaux à vocation sociale	2 000 000 €	Bouzigue	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	2 000 000 €								
Renforcer le lien intergénérationnel - Créer une résidence seniors à Marseillan	5 000 000 €	A définir	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					5 000 000 €				
Création de logements sociaux/étudiants - ETUDE ET TRAVAUX	A DEFINIR	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							A DEFINIR		
Création d'une résidence senior	500 000 €	Montbazin	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							500 000 €		

2.2.2.5 Requalification BBC rénovation de logements sociaux

Requalification BBC rénovation de la résidence le Sardinal (64 logements)	2 300 000 €	Hérault Logement	Contrat de ville Sète, Convention PRU île de Thau Sète									2 300 000 €
Requalification BBC rénovation des résidences la Seinchole (150 logements), le Véradier (113 logements), la Traïne (100 logements)	9 150 000 €	Hérault Logement	Contrat de ville Sète, Convention PRU île de Thau Sète	9 150 000 €								



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
2.2.2.5 Etudes, projets d'aménagement ou dispositions d'urbanisme en cours portés par les communes pour l'amélioration de leur centre-ville et bourg-centre												
Les Nieux - études préalables	183 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		183 000 €							
Acquisitions foncières en centre-ville pour la requalification du parc de logements sociaux	200 000 €	Gigean	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			200 000 €						
Dynamiser le lien entre le centre-ville et le port de Marseillan Ville - Amplifier l'opération façades avec l'agglomeration	400 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			400 000 €						
Coeur de ville : Aide à la rénovation des façades des habitations du centre historique (périmètre restreint)	A DEFINIR	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Centre ancien : Repérage des habitats vacants, indignes et insalubres et accompagnement des propriétaires pour encourager la rénovation pour la remise sur le marché locatif.	15 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			15 000 €						
Mesure 2.2.3 : Anticiper et accompagner la transition sociétale, conforter l'éducation et la cohésion sociale												
Cohésion sociale : Réalisation 3 aires de jeux	250 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			250 000 €						
Cohésion sociale - rénovation de la salle de l'aire - Etudes et travaux	2 500 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			2 500 000 €						
COHESION SOCIALE - Construire une nouvelle démocratie participative - Former le personnel d'encadrement de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire à l'éducation à l'environnement	24 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			24 000 €						
COHESION SOCIALE: Créer les villes et villages de demain - Favoriser l'inclusion scolaire par des programmes d'accompagnement des enfants en difficultés	29 100 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	29 100 €								
COHESION SOCIALE - Créer les villes et villages de demain - Redynamiser les quartiers à travers la création de contrats locaux de sécurité	A DEFINIR	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Aménagement des espaces publics aux abords du pôle commercial	A DEFINIR	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	A DEFINIR								
Création d'une salle polyvalente	1 000 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 000 000 €						
Création d'un espace sportif multi activités	1 000 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		1 000 000 €							
Création d'un pôle éducatif de loisirs et de services publics	400 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					400 000 €				
Création d'un terrain d'entraînement en revêtement synthétique	170 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	170 000 €								
Démolition de l'ancien centre commercial " Les boutiques de Thau " (a voir)	2 050 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage									2 050 000 €
Extension, rénovation école Anatole France	3 333 333 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		3 333 333 €							
Préparation du terrain pour cession à la foncière logement	208 333 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						208 333 €			
Réorganisation des espaces publics, voiries et desserte des équipements côté étang du quartier	1 162 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					1 162 000 €				
Requalification des abords du pôle commercial et création d'un nouvel accès au quartier	1 906 672 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		1 906 672 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Valorisation des berges de l'Etang de Thau	694 800 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							694 800 €		
Extension de l'équipement " La Passerelle "	150 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de ville Sète, Convention PRU Ile de Thau Sète									150 000 €
Quartier Prioritaire - Ile de Thau à Sète - Hérault Logement - Abattement annuel de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - 2020	101 992 €	Hérault Logement	Contrat de ville	101 992 €								
Quartier Prioritaire - Ile de Thau à Sète - Hérault Logement - Abattement annuel de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - 2021	101 992 €	Hérault Logement	Contrat de ville		101 992 €							
Quartier Prioritaire - Ile de Thau à Sète - Hérault Logement - Abattement annuel de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - 2022	101 992 €	Hérault Logement	Contrat de ville			101 992 €						
Quartier Prioritaire - Les deux Pins (Résidences Calmette/Pasteur) à Frontignan - Hérault Logement - Abattement annuel de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - 2020	115 216 €	Hérault Logement	Contrat de ville, Contrat de ville_convention d'application territoriale Frontignan	115 216 €								
Quartier Prioritaire - Les deux Pins (Résidences Calmette/Pasteur) à Frontignan - Hérault Logement - Abattement annuel de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - 2021	115 216 €	Hérault Logement	Contrat de ville, Contrat de ville_convention d'application territoriale Frontignan		115 216 €							
Quartier Prioritaire - Les deux Pins (Résidences Calmette/Pasteur) à Frontignan - Hérault Logement - Abattement annuel de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - 2022	115 216 €	Hérault Logement	Contrat de ville, Contrat de ville_convention d'application territoriale Frontignan			115 216 €						
Quartier Prioritaire - Ile de Thau à Sète - Sète Thau Habitat - Abattement annuel de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - 2021	230 000 €	OPH Sète Thau Habitat	Contrat de ville		230 000 €							
Quartier Prioritaire - Ile de Thau à Sète - Sète Thau Habitat - Abattement annuel de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - 2022	230 000 €	OPH Sète Thau Habitat	Contrat de ville			230 000 €						

Mesure 2.2.4 : Accueillir dans l'excellence environnementale (préserver et restaurer la biodiversité)

Lutte contre les espèces envahissantes sur le BV de Thau	125 500 €	ADENA, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		125 500 €							
Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	A DEFINIR	ADENA, CAHM, Sète agglopôle méditerranée, SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Suivi du fonctionnement hydrologique du Bagnas	25 200 €	ADENA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			25 200 €						
Etude préalable de la trame noire sur le territoire de Thau	10 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				10 000 €					
Mise en place d'un protocole de suivi de l'Herpès virus sur les naissains d'huîtres	A DEFINIR	A définir	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Animations aux enjeux lagunaires et milieux humides sur le site du Bagnas	160 000 €	ADENA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		160 000 €							
Etudes sur le maillage écologique de la TVB au sein du Bagnas et à l'échelle de son EBF	A DEFINIR	ADENA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Créer et aménager des infrastructures d'accueil du public sur le Bagnas	600 000 €	ADENA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		600 000 €							
Gestion de la qualité de l'eau en lien avec les sources de pollution du Bagnas	A DEFINIR	ADENA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Gestion hydraulique du Bagnas	130 000 €	ADENA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		130 000 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Régulation de la fréquentation sur le site du Bagnas	A DEFINIR	ADENA	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Mise en œuvre d'un chantier pédagogique autour de la création de composteurs collectifs	800 €	ARDAM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		800 €							
Poursuite du projet éducatif « Jardins durables » dans les écoles du territoire	A DEFINIR	ARDAM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Projet éducatif « Sensibilisation de collégiens aux métiers de la pêche et des cultures marines »	21 000 €	ARDAM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		21 000 €							
Actualisation du plan de gestion du site de la Conque	30 000 €	ARDAM, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				30 000 €					
Etudes et travaux de désimperméabilisation des 4 cours d'école à Balaruc les Bains	619 430 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		619 430 €							
Charte de l'arbre	5 000 €	Balaruc-les-Bains	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			5 000 €						
Mise en place d'un permis de végétaliser à Balaruc les Bains	6 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			6 000 €						
Campagne de communication et de sensibilisation sur artificialisation et désimperméabilisation des sols	10 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				10 000 €					
Atlas de la biodiversité communale (ABC) de la lagune de Thau	5 000 €	Balaruc-les-Bains, CPIE BT, Marseillan, SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		5 000 €							
Mise en valeur du site Pech d'Ay, et la source Cauvy à Balaruc-les-Bains (GEMAPI)	100 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			100 000 €						
Suivi régulier des crises phytoplanctoniques - SENSI THAU	468 500 €	Biocenar	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		468 500 €							
Améliorer la gestion des crises de maladie - suivis inclus dans SENSI THAU	A DEFINIR	Biocenar, SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Etude de préfiguration d'un outil de gestion intégrée des pressions sur milieu marin Golfe d'Aigues mortes	84 000 €	CAPO, CCTIC, Montpellier métropole, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	84 000 €								
Poursuite du programme LariMèd sur Thau	A DEFINIR	CEN LR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Suivi de la colonisation de la lagune de Thau par le crabe bleu	A DEFINIR	CEPRALMAR, DREAL	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Expérimentation d'un outil d'avertissement sécheresse et risque climatique pour les agriculteurs	172 000 €	Chambre d'Agriculture	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								172 000 €	
Sensibilisation au changement climatique - Guinguette Volante	60 000 €	Conservatoire du Littoral, CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		60 000 €							
Campagne Ecogestes Méditerranée Occitanie auprès des usagers de la mer	180 000 €	CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		180 000 €							
Sentinelles de la mer en Occitanie	140 000 €	CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		140 000 €							
Classes de Thau	140 000 €	CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		140 000 €							
Petit SAGE des enfants (dispositif pédagogique Autour de l'eau)	80 000 €	CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		80 000 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Programme Prenez l'air	200 000 €	CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		200 000 €							
Poursuite du projet de sensibilisation « Bienvenue dans mon jardin au naturel »	10 000 €	CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		10 000 €							
Les super-Héros de la nature : accompagner des Aires terrestres Educatives - Aires Marines Educatives	30 000 €	CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		30 000 €							
Centre de ressources CPIE BT	90 000 €	CPIE BT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	90 000 €								
Programme des Terres et des Ailes	10 000 €	CPIE BT, LPO Hérault	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		10 000 €							
Plaquette de communication sur les crises sanitaires	20 000 €	CRCM	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								20 000 €	
Amélioration des connaissances sur les espèces et les habitats marins et côtiers	161 140 €	CRIODE	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		161 140 €							
Suivi des populations de Grande nacre (<i>Pinna nobilis</i>) de la lagune de Thau	A DEFINIR	CRIODE, Région Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Programme de sensibilisation à l'environnement	A DEFINIR	Divers	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Veille environnementale et surveillance des sites	A DEFINIR	Divers	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Gestion de la fréquentation des sites et aménagement des sites	A DEFINIR	Divers	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Suivi de l'arrivée du crabe bleu dans les eaux côtières	A DEFINIR	DREAL	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Atelier des territoires sur le site de Frontignan-Plage	140 000 €	DREAL, Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Management environnemental sur le port de Sète-Frontignan	305 000 €	EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique									305 000 €
Projet d'aménagement d'un village d'accueil de chauffeurs PL	A DEFINIR	EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Projet de végétalisation de la zone portuaire – étude à programmer	A DEFINIR	EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Protection et restauration du site Maldormir : engagement d'un protocole de territoire en partenariat avec l'EPF	A DEFINIR	Etat, Marseillan, SMBT	Contrat de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Projet d'EIT – valorisation des déchets coquillés	A DEFINIR	Geocorail	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
PAPI : identification de travaux à réaliser	200 000 €	Gigean	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					200 000 €				
Suivi régulier des crises phytoplanctoniques - SECTOX	496 000 €	IFREMER	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		496 000 €							
Programmes de gestion des eaux vertes - PICOTHAU	20 000 €	IFREMER	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	20 000 €								
Améliorer la gestion des crises de maladie - ANOXITO	100 000 €	IFREMER, MARBEC	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	100 000 €								



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Etude de R&D sur le potentiel de désimperméabilisation sur le territoire de Thau	A DEFINIR	INRAE	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Mise en place et accompagnement d'une « Aire Marine Educative » (AME) à Sète	A DEFINIR	Lycée de la mer Ecole G Brassens	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Projet de revêtement alvéolé sur le parking d'une crèche de Marseillan	180 000 €	Marseillan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique				180 000 €					
Obtenir les labellisations liées à la transition énergétique	50 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				50 000 €					
Opération permis de végétaliser	20 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		20 000 €							
Valoriser les espaces naturels par des activités physiques et ludiques : Activités sur les étangs, Creux de Miège et Massif de la Gardiole	65 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			65 000 €						
Plan de végétalisation de la ville de Montbazin	6 000 €	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		6 000 €							
Etude d'un schéma de désimperméabilisation sur la commune de Montbazin	20 000 €	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				20 000 €					
Projet de désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école à Montbazin	548 735 €	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			548 735 €						
Projet de désimperméabilisation et revêtement alvéolé du parking de l'école à Montbazin	300 000 €	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				300 000 €					
Travaux en faveur de la préservation de la biodiversité	186 000 €	Montbazin	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		186 000 €							
Incitation à l'utilisation des végétaux d'origine locale par les habitants de Montbazin	A DEFINIR	Montbazin	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Désimperméabilisation de la cour du Groupe scolaire des Baux - Etudes et travaux	220 125 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			220 125 €						
Actions diverses en faveur de la biodiversité	124 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		124 000 €							
Plan de végétalisation de la ville de Poussan	50 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		50 000 €							
Création de circuits de découverte à Poussan	50 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			50 000 €						
Création de haies en bordure de vignes à Poussan	20 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		20 000 €							
Projet de création d'un parking perméable en centre-ville de Poussan	430 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			430 000 €						
Projet de désimperméabilisation du parking du Jardin Public à Poussan	25 000 €	Poussan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		25 000 €							
Apports en fonds propres - expertise Predict	50 000 €	Predict	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		50 000 €							
Campagne régionale « Faisons des Merveilles, pour une mer sans déchets »	A DEFINIR	Région Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Plan de végétalisation de la ville de Sète (jardins partagés place des thermes, plantations d'arbres, verdissement du centre-ville)	250 000 €	Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		250 000 €							
Création de canopées urbaines en centre-ville de Sète (valorisation)	100 000 €	Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		100 000 €							
Création d'un cheminement sur les enjeux lagunaires et environnementaux sur le quartier du Barrou	21 000 €	Sète, SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		21 000 €							
Stratégie de gestion du trait de côte – Adaptation à l'érosion du littoral - diagnostic et élaboration d'orientations – Secteurs « les falaises de la Corniche de Sète » et « Littoral de Marseillan »	200 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	200 000 €								
Travaux d'aménagement du Lido de Frontignan – partie urbaine (phase 2)	8 742 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	8 742 000 €								
Opération collective de réduction des pollutions toxiques sur le territoire de SAM	243 726 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		243 726 €							
Valorisation de la montagne de la Moure - mise en œuvre du plan de gestion - Etudes et travaux	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Travaux de réhabilitation par chemisage de la chaîne de transfert des eaux usées (DN1000 sous la RD2) vers la station d'épuration, zone industrielle des Eaux Blanches à Sète - Etudes et travaux	1 069 260 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		1 069 260 €							
Entretien des Massifs de la Gardiole et de la Moure	650 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		650 000 €							
Mise en valeur et désimperméabilisation de l'entrée de site des salins de Villeroy et aire de loisirs du Pont-Levis – études et travaux	1 250 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 250 000 €						
Aménagement et mise en valeur des anciens salins de Villeroy à Sète sur les sites du Conservatoire du Littoral - Travaux	203 925 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		203 925 €							
Travaux de protection du littoral de Sète (falaises de la Corniche, ouvrage de protection maritime)	1 803 333 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Travaux de protection du littoral de Marseillan : cordon dunaire et étude de recomposition spatiale	608 333 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de Transition Ecologique, Contrat de Gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Restauration de la rivière La Vène	141 666 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Etude des potentialités d'aménagement sur les parcelles agricoles pour limiter le transfert de surface (PAPI)	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Lido de Sète à Marseillan - Expérimentation de solutions visant à pérenniser le procédé d'atténuateurs de houles et à contribuer au développement de la biodiversité marine	336 883 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		336 883 €							
Bassin Airolles à Frontignan	70 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		70 000 €							
Etudes d'opportunités, de faisabilité et de priorisation des travaux envisagés dans les SDGEP communaux et des actions prioritaires identifiées	80 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		80 000 €							
Etudes pour favoriser la maîtrise du ruissellement en milieu urbain	50 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		50 000 €							
Etudes et travaux pour la réalisation de bassins de stockage	1 737 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 737 000 €						



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Etudes et travaux pour le renouvellement de l'émissaire en mer	1 900 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 900 000 €						
Construction d'une nouvelle station d'épuration à Villeveyrac - Etudes et travaux	3 157 629 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		3 157 629 €							
Chargé de mission Désimperméabilisation	76 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			76 000 €						
Chargé de mission Pollutions toxiques dispersées	76 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		76 000 €							
Mettre en place une sensibilisation et information sur la trame verte et bleue auprès des communes du territoire (convention CPIE)	9 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			9 000 €						
Sensibilisation au compostage, réemploi, économie circulaire	30 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		30 000 €							
Sensibilisation des acteurs économiques aux bonnes pratiques en lien avec l'utilisation de produits toxiques	50 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		50 000 €							
Programme d'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) sur le périmètre de la SAM Programme d'accueil, de découverte et de sensibilisation du grand public sur les espaces naturels sur le périmètre de la SAM	30 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		30 000 €							
« Ici commence la lagune de Thau » - campagne de sensibilisation aux enjeux du réseau pluvial	105 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		105 000 €							
Projet pilote CSE à Poussan - études complémentaires	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Projet d'EIT - réutilisation des eaux usées traitées	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Projet d'EIT - réutilisation de la chaleur produite par l'UVE	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Autres études et travaux issus du schéma directeur d'assainissement en cours - SAM	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Poursuite du contrôle et de la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectifs - périmètre SAM	360 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		360 000 €							
Inventaire des herbiers aquatiques dans l'étang d'Ingril nord et mise à jour des données sur Ingril Sud et l'étang des Mouettes	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée, SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Plaquette de sensibilisation sur les enjeux milieux	20 000 €	Sète agglopôle méditerranée, SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	20 000 €								
Expérimentation d'un projet d'urbanisme résilient (bâtiment ou quartier)	20 000 €	Sète agglopôle méditerranée, SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique			20 000 €						
Bilan et actualisation du plan de réduction des rejets	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée, SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Diagnostics de vulnérabilité du bâti - Réaliser les diagnostics de vulnérabilité des habitations privées, des bâtiments publics, des entreprises.	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée, SMBT			A DEFINIR							
Animation de la politique contractuelle - CGITE	140 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		140 000 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Bilan à mi-parcours (volet eau - milieux aquatiques)	30 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			30 000 €						
Réaliser un STERE des milieux marins et lagunaires	50 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			50 000 €						
Gestion environnementale, de la qualité de l'eau et des milieux	140 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		140 000 €							
Animation du SCOT de Thau	140 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		140 000 €							
Animation du SAGE de Thau-Ingril	140 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		140 000 €							
Animation de la SLGRI / PAPI	140 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		140 000 €							
Animation des N2000 - Biodiversité	140 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		140 000 €							
Technicienne des rivières et eaux souterraines	120 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		120 000 €							
Animation du GALPA Thau et sa bande côtière	120 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		120 000 €							
Gestion et suivi hydrogéologique	50 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		50 000 €							
Suivi et animation du Réseau d'observation lagunaire (ROL)	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Gestion de l'observatoire, indicateurs et cartographies	140 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		140 000 €							
Journée technique à destination des communes sur les outils favorisant la nature en ville (1)	5 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		5 000 €							
Journée technique sur les travaux et retours d'expérience des opérations de désimperméabilisation	8 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		8 000 €							
Campagne de sensibilisation aux économies d'eau	24 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		24 000 €							
Poursuite du programme de sensibilisation sur les bonnes pratiques phytosanitaires	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Poursuite et développement de la campagne « A la découverte des herbiers de Thau »	12 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		12 000 €							
Valorisation de l'application « Jardinez autour de Thau »	10 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		10 000 €							
Valoriser le site Thau nature	15 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	15 000 €								
Poursuite du plan de communication du SAGE Thau-Ingril	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Plaquette de communication sur l'état de la connaissance de la qualité de la lagune de Thau	5 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	5 000 €								



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Outils d'information sur les Infrastructures Agro-écologiques (IAE)	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Evaluation des besoins locaux en matière d'avertissement	18 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		18 000 €							
Développement d'une plateforme d'avertissement	103 250 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		103 250 €							
Mettre en place une solution technique pour anticiper l'évolution des besoins	29 550 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		29 550 €							
Module d'évaluation de la résilience du territoire	67 850 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		67 850 €							
Module de prospective territoriale	31 350 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		31 350 €							
Recrutement d'un ETP sur le dispositif intégré inondation/submersion/érosion	63 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		63 000 €							
Elaborer, suivre et contractualiser le PEP	300 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		300 000 €							
Réaliser les études et diagnostics labellisés dans le PAPI d'intention	300 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		300 000 €							
Initier l'élaboration du PAPI sur la base des résultats des études réalisées	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Engager une démarche territoriale de recomposition spatiale	100 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			100 000 €						
Elaboration d'une synthèse des guides méthodologiques sur les constructions résilientes aux inondations	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Définition de préconisations par secteur pour l'habitat en fonction du niveau de vulnérabilité	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Mise en place d'un service aux particuliers et aux entreprises (diagnostic bâti et propositions aménagements)	20 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			20 000 €						
Production et diffusion d'un cahier des recommandations en matière d'urbanisme et d'habitat pour limiter les risques liés aux inondations	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Accompagnement des services urbanisme dans la prise en compte des cahiers de recommandation	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Valorisation de l'application « Jardinez autour de Thau »	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Consolidation de l'atlas des parcelles agricoles avec leur capacité de stockage de volumes d'eau	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Animation sur le dispositif Biodiv'eau - N2000 Plaine de Villeveyrac - Montagnac	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Expérimentation de substrats drainants pour limiter le ruissellement des intrants en milieu agricole	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Bilan des démarches PAPPH sur le BV de Thau	40 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		40 000 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Poursuite du programme de sensibilisation sur les bonnes pratiques phytosanitaires dans les campings, entreprises et collectivités	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Suivi des pratiques phytosanitaires auprès des gestionnaires d'infrastructures de transport	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Sentier Littoral Autour de Thau (étude)	100 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		100 000 €							
Journée technique à destination des communes sur les outils favorisant la nature en ville (2)	5 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		5 000 €							
La construction d'un réseau d'observation lagunaire ROL	180 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique	180 000 €								
Consolidation informatique de la plateforme d'avertissement Vigithau	70 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			70 000 €						
Suivi régulier des crises phytoplanctoniques - extension avertissement Vigithau	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Animation pour la diffusion du protocole temps sec pour les pollutions accidentelles issues des réseaux	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Étude pour la mise au point de protocole de décontamination des eaux usées par biocide – projet Norovirus	50 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		50 000 €							
Etude sur l'influence des oiseaux sur la qualité sanitaire de l'eau et des coquillages en élevages – Volets 1	50 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		50 000 €							
Etude sur l'influence des oiseaux sur la qualité sanitaire de l'eau et des coquillages en élevages – Volets 2	38 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		38 000 €							
Améliorer la gestion des crises de maladie - suivis observatoire Thau	15 000 €	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	15 000 €								
Améliorer la gestion des crises de maladie - suivis dans le cadre du ROL	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Programmes de gestion des eaux vertes - suivi dans le ROL	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Veille sur les Maladies émergentes sur les espèces en élevage	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique									A DEFINIR
Développement de technologies innovantes pour le suivi et le développement de contaminations	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Lab territorial de Thau	3 013 000 €	SMBT	Contrat de Transition Ecologique	3 013 000 €								
Organisation de la participation citoyenne dans l'animation du contrat	164 000 €	SMBT	Contrat de Transition Ecologique	164 000 €								
Elaborer une stratégie de la résilience - plan d'adaptation	30 000 €	SMBT	Contrat de Transition Ecologique	30 000 €								
Valorisation de Thau nature	A DEFINIR	SMBT	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Programme TVB Occitanie	30 000 €	UR CPIE Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		30 000 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Pour une Occitanie sans perturbateurs endocriniens	10 000 €	UR CPIE Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		10 000 €							
Entreprises engagées pour la nature	130 000 €	UR CPIE Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		130 000 €							
Biodiv d'Occ	10 000 €	UR CPIE Occitanie	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		10 000 €							
Programme d'animations zones humide de la Conque	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Poursuite du projet de sensibilisation « Bienvenue dans mon jardin au naturel »	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Etude pour une démarche globale d'accompagnement des agriculteurs au changement de pratiques et à l'engagement dans les dispositifs agroécologiques	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Suivi infra hebdomadaire de l'humidité des sols et de la présence d'irrigation à l'échelle parcellaire	20 000 €	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		20 000 €							
Expérimentation et déploiement d'un outil de détection de l'irrigation à la parcelle par télédétection	30 000 €	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			30 000 €						
Animer des démarches d'EIT sur le territoire	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Organiser une journée d'information et de sensibilisation sur la démarche	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Etude diagnostic multi-flux pour une démarche d'EIT à l'échelle de Thau	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Elaboration d'un dispositif spécifique pour le suivi régulier des crises phytoplanctoniques - stations de mesure	60 000 €	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			60 000 €						
Programme d'actions suite aux études oiseaux	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Autres sites pilotes CSE	A DEFINIR	A définir	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Transfert de la méthode de suivi dynamique des herbiers développée sur le Bagnas	15 000 €	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		15 000 €							
Etude pour la mise en place de récifs artificiels ou aire marine au large de Marseillan	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Mise en place et accompagnement d'une « Aire Marine Educative »	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		A DEFINIR							
Etudes et suivis sur les habitats naturels	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique			A DEFINIR						
Stratégie de gestion pour limiter les effets liés à l'arrivée du crabe bleu dans les eaux côtières	A DEFINIR	A définir	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
ENJEU 3 : VALORISER ET RAYONNER												
Objectif stratégique 3.1 : Evoluer vers un territoire expérientiel												
Mesure 3.1.1 : S'affirmer comme territoire d'excellence autour du triptyque sport / santé / bien-être												
Plaine de La Fieu - Futurs équipements sportifs - études et MOE	753 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			753 000 €						
Plaine de la FIAU - Futurs équipements sportifs – travaux	6 995 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						6 995 000 €			
Rénovation de la salle de sport Alain Colas	316 660 €	Balaruc-les-Bains	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			316 660 €						
Etudes et travaux - Extension du centre de Bien-être O'Balia	15 020 000 €	Balaruc-les-Bains	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		15 020 000 €							
Rénovation de la salle omnisport de la Cadole - Etudes et travaux	167 000 €	Balaruc-les-Bains	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			167 000 €						
Rénovation du gymnase Pech Meja	125 000 €	Balaruc-les-Bains	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			125 000 €						
Création d'un City Stade	A DEFINIR	Balaruc-le-Vieux	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Réaménagement du stade et création d'un parcours de santé	A DEFINIR	Bouzigue	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		A DEFINIR							
Cohésion sociale : Aménagement d'un lieu ouvert de pratique sportive urbaine : Aménagement d'un nouveau skate park à l'aire des loisirs.	205 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		205 000 €							
Création d'un espace dédié aux sports de plage à Frontignan-Plage	250 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			250 000 €						
Sport/tourisme - Rénovation du centre nautique - Etudes et travaux	210 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			210 000 €						
Rénovation du stade municipal	440 000 €	Loupian	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			440 000 €						
Renforcer les équipements sportifs - Réhabilitation et extension du parc sportif - Restructuration et extension du complexe sportif Louis Boudou et réalisation d'un stade d'honneur et ses aménagements connexes	8 040 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			8 040 000 €						
Renforcer les équipements sportifs - Permettre l'accueil des séminaires de sportifs grâce à bâtiment dédié	500 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			500 000 €						
Renforcer les équipements sportifs- Créer un bâtiment permettant la rencontre des associations sportives	500 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			500 000 €						
Aménagement du Parc du Sesquier - Repenser et aménager les espaces dédiés aux sports et aux loisirs : aires ludiques, aire de fitness et work-out, pumptrack, renovation skatepark, half-pipe, accueil foodtruck	240 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		240 000 €							
Compléter l'offre d'équipements sportifs et scolaires - Rénover le système d'arrosage du complexe sportif du sesquier, depuis sa source jusqu'aux 4 stades	125 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			125 000 €						
Compléter l'offre d'équipements sportifs et scolaires - Rénovation d'une des quatre pelouses du complexe sportif du Sesquier	166 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						166 000 €			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Compléter l'offre d'équipements sportifs et scolaires - Créer un terrain multisports stabilisé	208 333 €	Mèze	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						208 333 €			
Compléter l'offre d'équipements sportifs et scolaires - Construire un restaurant scolaire	1 000 000 €	Mèze	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					1 000 000 €				
Développer les déplacements doux - Créer un maillage cohérent d'itinéraires verts, d'itinéraires de randonnée pédestre et VTT sur l'ensemble du territoire et connexion au réseau Vert® du Département de l'Hérault	1 000 000 €	Mèze	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 000 000 €						
Réalisation d'un complexe sportif : réalisation d'un terrain multi sport ceinturé d'une mini piste d'athlétisme	50 000 €	Mireval	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			50 000 €						
Amélioration des équipements sportifs	245 000 €	Montbazin	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			245 000 €						
Requalification des terrains de tennis et de tambourin - PHASE 1	123 285 €	Poussan	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		123 285 €							
Requalification des terrains de tennis et de tambourin - PHASE 2	106 400 €	Poussan	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			106 400 €						
Construction d'un centre aquatique intercommunal à Gignac	8 166 667 €	Sète agglopôle méditerranée	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		8 166 667 €							
Nouveau centre aquatique à Frontignan	8 500 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Nouveau centre aquatique à Mèze	8 500 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Réalisation d'un stade d'athlétisme à Balaruc-les-Bains (dont aménagement pluvial)	4 083 333 €	Sète agglopôle méditerranée	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Réalisation d'une salle des sports à haut niveau	6 666 667 €	Sète agglopôle méditerranée	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Projet d'une étude scientifique Sport et thermalisme	150 000 €	SPLETH	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		150 000 €							
Création d'un Pôle sport-santé - Phase 1 (courts de tennis - stationnements)	503 000 €	Vic-la-Gardiole	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		503 000 €							
Création d'un Pôle sport-santé - Phase 2 (Création du pôle, City-sport et terrains de pétanque)	1 021 000 €	Vic-la-Gardiole	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			1 021 000 €						
Création d'un Pôle sport-santé - Phase 3 (stationnement, aménagements paysagers/espace détente, parcours sportif à bosses, espace sport pour enfant, terrains de padel)	928 000 €	Vic-la-Gardiole	Pian Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			928 000 €						
Objectif stratégique 3.2 : Valoriser le patrimoine culturel et historique du territoire												
Mesure 3.2.1 : Labeliser le territoire												
Etude sur gestion du stationnement des navires	A DEFINIR	A DEFINIR	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique								A DEFINIR	
Créer une dynamique commerciale nouvelle - Créer une maison des vignerons et des ostréiculteurs pour mettre en exposition les produits du terroir	500 000 €	A définir	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		500 000 €							
Patrimoine communal bâti : Travaux pour rénovation énergétique et réglementaire - Etudes et travaux	733 000 €	Balaruc-les-Bains	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			733 000 €						



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Valoriser les espaces touristiques - Valoriser l'embouchure du canal du Midi : lieu-dit des Phare des Onglous	4 000 000 €	Département Hérault, Marseillan, Région Occitanie, Sète agglomération, VNF	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				4 000 000 €					
Travaux sur le Canal du Midi et sur le Canal du Rhône à Sète	A DEFINIR	Département Hérault, VNF	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique	A DEFINIR								
Construction et mise en exploitation du pôle nautique de Sète	1 862 000 €	EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique	1 862 000 €								
Aménagement du quai Joffre sur le Port de Sète-Frontignan	400 000 €	EPR_Port de Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		400 000 €							
Etude de faisabilité pour la création d'un port fluvial en centre-ville de Frontignan	40 000 €	Frontignan	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				40 000 €					
Plaisance-Tourisme : Modernisation du port de plaisance de Frontignan	4 499 982 €	Frontignan Plaisance	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		4 499 982 €							
Valoriser les espaces touristiques - Créer un parking dédié aux camping-cars et aux véhicules légers à proximité du projet du phare des Onglous	500 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				500 000 €					
Valoriser les espaces touristiques - Crédit d'un rond-point au niveau du projet touristique du domaine de la Baronne	A DEFINIR	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage							A DEFINIR		
Valoriser les espaces touristiques - Aménager les bords de la lagune de Thau entre le parc de jeux de Tabarka et le projet de la Baraquette	500 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				500 000 €					
Dynamiser le lien entre le centre-ville et le port de Marseillan Ville - Crédit d'un parking au niveau du port de Tabarka	200 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				200 000 €					
Mettre en perspective les axes de développement économique - Étudier les améliorations de gestion des ports municipaux et départementaux	50 000 €	Marseillan	Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			50 000 €						
Valoriser le patrimoine - Embellir les rues du centre ancien : pavage en pierres naturelles	562 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		562 000 €							
Valoriser le patrimoine - Aménager le Carré d'arts Louis Jeanjean	325 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				325 000 €					
Valoriser le patrimoine - Transformer l'ancienne cave coopérative viticole en un pôle pluridisciplinaire à vocation culturelle	A DEFINIR	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Valoriser le patrimoine - Rénover et conforter le quai du port des nacelles, dit des « barques »	350 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			350 000 €						
Valoriser le patrimoine - Rénover le centre de vacances le Thalassa	2 000 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				2 000 000 €					
Coeur de ville - Signalisation du patrimoine historique	A DEFINIR	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Réhabilitation du patrimoine communal	240 000 €	Montbazin	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			240 000 €						
Finalisation de la démarche « IGP Huîtres de Thau »	81 960 €	OP conchyliculteurs	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique		81 960 €							
Création d'un jardin botanique sur la friche du Fort Richelieu à Sète	203 000 €	Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		203 000 €							
Aménagement de la place Stalingrad	1 850 000 €	Sète	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		1 850 000 €							



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	CONTRATS	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Aménagement de la place Paul Valéry et rues adjacentes	820 000 €	Sète	Contrat de ville Sète, Convention PNRQAD, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		820 000 €							
Réaménagement de la promenade JB Marty et de ses abords	1 500 000 €	Sète	Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				1 500 000 €					
Réaménagement du parc Simone Veil	500 000 €	Sète	Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage	500 000 €								
Réhabilitation du théâtre de la Mer et création d'une passerelle	5 000 000 €	Sète	Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				5 000 000 €					
Rénovation de l'école des Beaux-Arts	2 265 200 €	Sète	Convention Action Cœur de ville, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage		2 265 200 €							
Projet de gestion de la fréquentation, valorisation et restauration du site de la Crique de l'Angle	A DEFINIR	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Etudes préalables - labellisation du territoire : Opération Grand site sur 3 intercos - Gardiole et étangs palavasiens, autre label (parfie SAM)	180 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				180 000 €					
Scénographie des anciens salins de Frontignan	83 333 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Valoriser les espaces touristiques - Réaménager le site de Bellevue / Présud Baugé - études de définition	83 333 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Petites Villes de Demain, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					

Mesure 3.2.2 : Développer et valoriser les lieux emblématiques du territoire

Rénovation de la chapelle Notre Dame des eaux	166 000 €	Balaruc-les-Bains	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				166 000 €					
Réaménagement de l'ancienne cave coopérative : création d'un espace culturel à rayonnement intercommunal, d'une maison des associations, d'une maison des jeunes et d'un espace dédié aux ateliers partagés	2 500 000 €	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				2 500 000 €					
Aménagement du bord de l'étang et construction d'un parking souterrain	A DEFINIR	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Aménagement des places du Belvédère, de la Golette et du jardin de la Mairie	A DEFINIR	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Modernisation de la station d'avitaillement du Port de BOUZIGUES	A DEFINIR	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Création d'un théâtre de l'Etang (place du Bélévedère)	A DEFINIR	Bouzigues	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Valoriser le patrimoine - Rénover le 1er étage du Château de Girard pour en faire le musée des arts et traditions populaires	160 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						160 000 €			
Requalification des espaces publics - Rénover les remparts et abords	250 000 €	Mèze	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				250 000 €					
Place Louis Aragon - Pavement des ruelles du centre-ville historique	1 200 000 €	Mireval	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage						1 200 000 €			
Rénovation patrimoniale de la Chapelle des Pénitents blancs	48 000 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				48 000 €					
Rénovation patrimoniale des Halles historiques	493 578 €	Poussan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				493 578 €					
Valorisation de l'abbaye Saint Félix de Montceau de Gigean	900 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Contrat de gestion Intégrée et de Transition Ecologique, Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Rénovation de la Villa Loupian	3 000 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					
Rénovation du musée de l'Etang de Thau à Bouzigue	1 750 000 €	Sète agglopôle méditerranée	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				A DEFINIR					



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2021-2026

NOM DU PROJET	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	MAITRE D'OUVRAGE	Contrats	COUT TOTAL HT en 2020	COUT TOTAL HT en 2021	COUT TOTAL HT en 2022	COUT TOTAL HT en 2023	COUT TOTAL HT en 2024	COUT TOTAL HT en 2025	COUT TOTAL HT en 2026	COUT TOTAL HT ANNEE DEMARRAGE A PRECISER	COUT TOTAL HT PROJETS HORS PERIODE 2020-2026
Mesure 3.3.3 : Faire de notre patrimoine artistique et gastronomique le socle d'un projet culturel commun												
Rénovation du Pavillon Sévigné	500 000 €	Balaruc-les-Bains	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage				500 000 €					
Restauration de l'Eglise Saint Maurice	A DEFINIR	Balaruc-le-Vieux	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage			A DEFINIR						
Rénovation de la façade de la chapelle des pénitents – musée de Frontignan	250 000 €	Frontignan	Plan Pluri-annuel d'Investissement du maître d'ouvrage					250 000 €				